



Ville de Wissous

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 1.2. Annexe au Rapport de présentation – Diagnostic et état initial de l'environnement

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION EN
CONSEIL MUNICIPAL DU

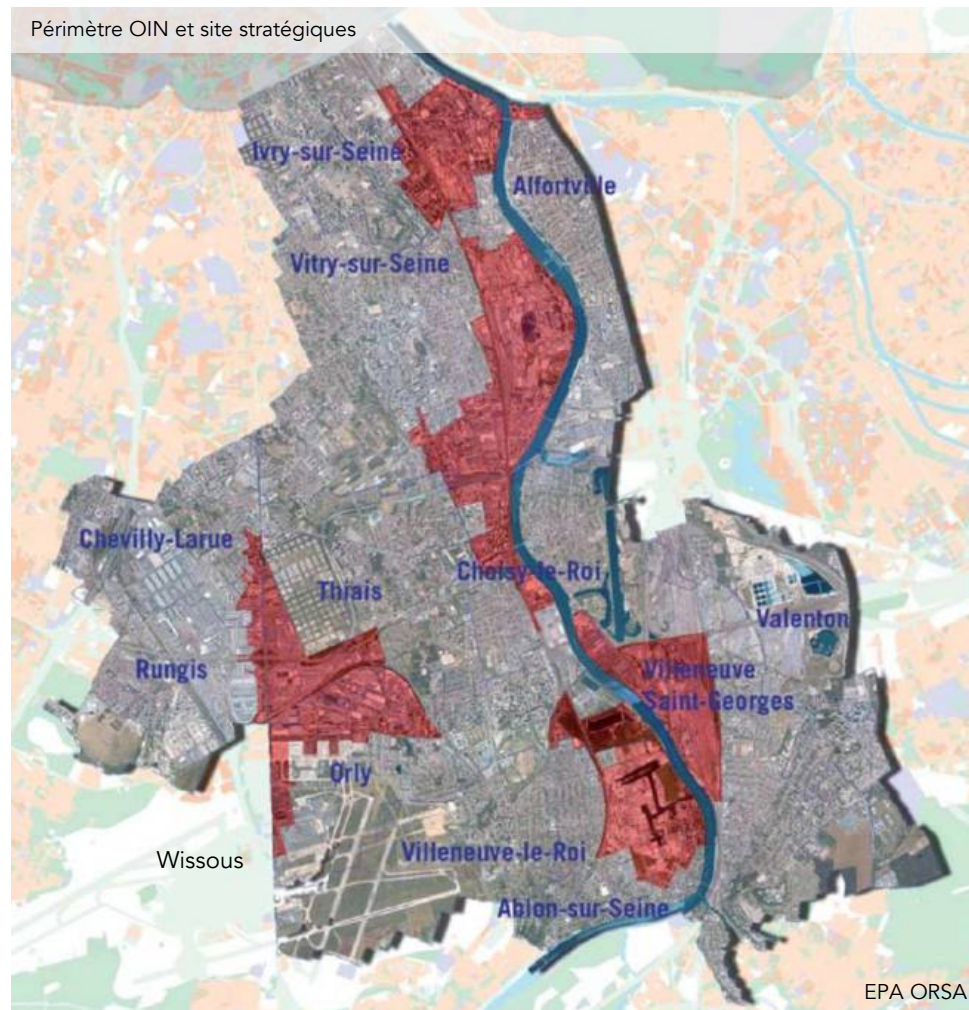
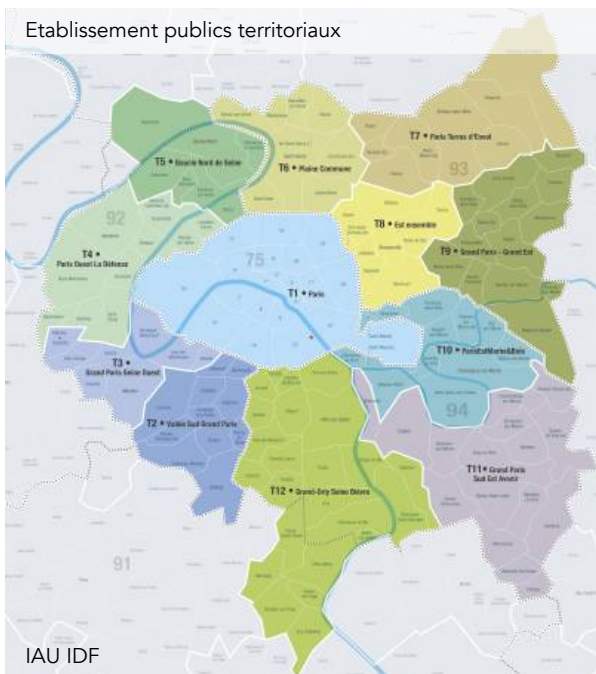
LE MAIRE, FLORIAN GALLANT



p.4	Introduction
p.7	Documents supra-communaux
p.17	Diagnostic
p.19	Démographie
p.27	Habitat
p.35	Economie
p.43	Equipements et commerce
p.50	Transports et déplacements
p.59	Etat initial de l'environnement
p.61	Composantes paysagères
p.70	Espace bâti
p.82	Socle naturel et trame verte et bleue
p.94	Ressources naturelles et environnement
p.108	Annexes



INTRODUCTION



Située au Nord du département de l'Essonne, à 14 kilomètres de Paris, Wissous est bordée au Nord par les communes de Fresnes et Rungis, à l'Est par celle de Paray-Vieille-Poste, au Sud par les communes de Chilly-Mazarin et Morangis et à l'Ouest par celles d'Antony et de Massy.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Wissous fait partie de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, qui regroupe 27 communes.

Wissous se situe en limite du périmètre de l'OIN (opération d'intérêt national) Orly-Rungis-Seine-Amont.

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Wissous s'inscrit dans la volonté municipale de marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la vie de la commune et des habitants.

Les objectifs initiaux, affichés dans la délibération de révision du PLU du 23 mars 2015 visent à :

- Faire évoluer le PLU pour le rendre conforme aux nouvelles dispositions législatives, les lois du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », ainsi que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR » en particulier ;
- Identifier la trame verte et bleue du territoire communal et renforcer la préservation ou la remise en état des continuités écologiques ;
- Reconsidérer la gestion et la protection des espaces naturels ;
- Mieux identifier les morphologies urbaines qui existent à Wissous pour apprécier leur potentiel d'évolution sans dénaturer leurs caractéristiques de composition urbaine ;
- Organiser un développement maîtrisé de la commune qui préserve l'identité et la compacité de la ville ;
- Renforcer le dynamisme économique, avec l'implantation d'entreprises, permettant la création de richesse et d'emplois ;
- Développer les équipements nécessaires répondant aux besoins de l'évolution des habitants ;
- Maîtriser les déplacements et œuvrer pour la réduction des nuisances, notamment liées à la circulation ;
- Prendre des dispositions visant à favoriser l'amélioration des performances énergétiques des constructions, tout en poursuivant une exigence de qualité architecturale et la préservation des caractéristiques d'intérêt patrimonial des constructions existantes.

**DOCUMENTS SUPRA-
COMMUNAUX AVEC LESQUELS
LE PLU DOIT ÊTRE COMPATIBLE**

Plan d'Exposition au Bruit sur la commune de Wissous (Géoportail)

Plan d'exposition au bruit

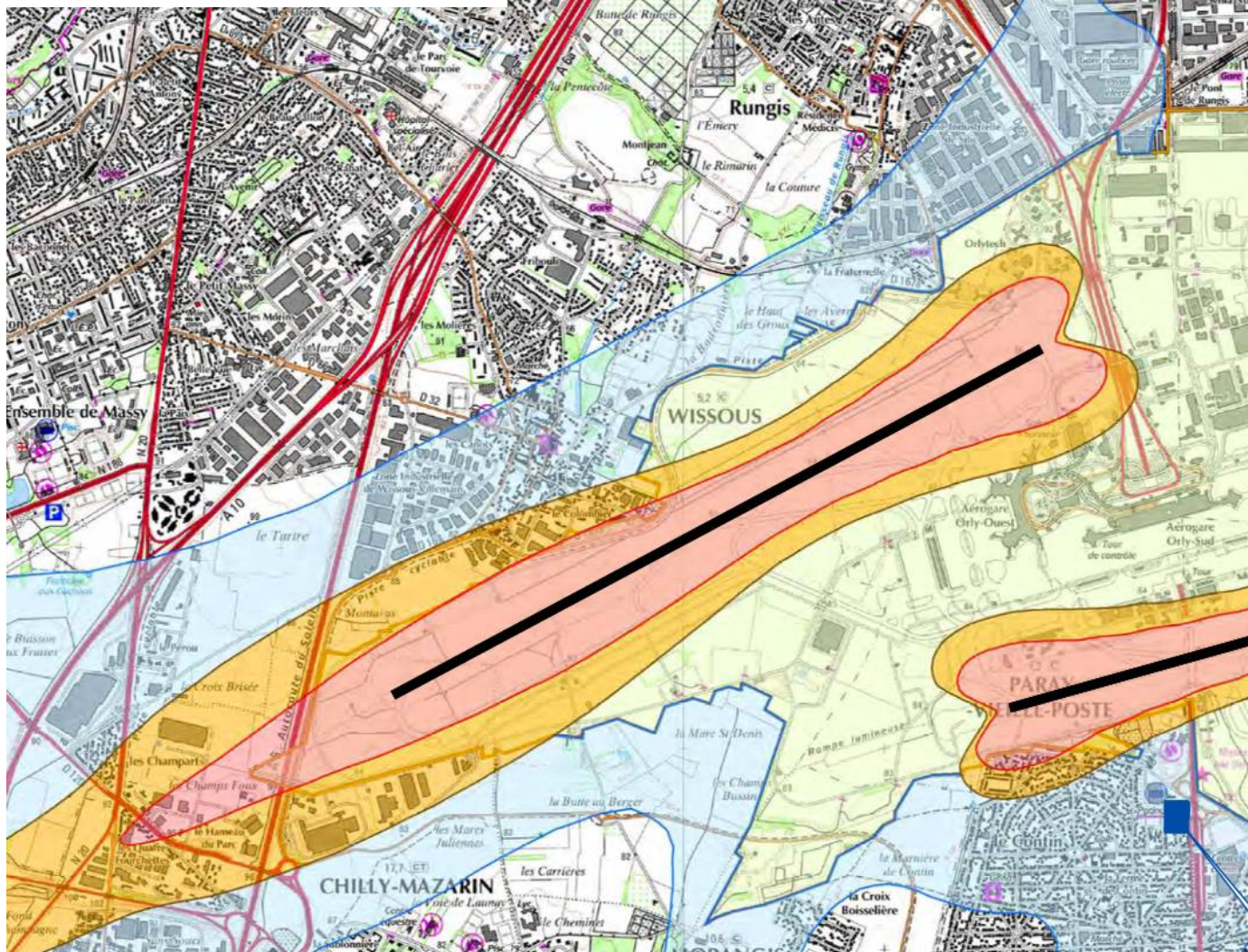
Zones de bruit

 Lden 65 (Limite de zone B)

 Lden 70 (Limite de zone A)

Périmètres particuliers

 Zone C limite du PEB 1975 (préalablement au 20 février 2009)



- 1/ Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Orly

La commune de Wissous est concernée par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Paris-Orly, approuvé par arrêté préfectoral n°2012-4640 du 21 décembre 2012, suite à la révision de celui du 3 septembre 1975. **Le PLU de Wissous doit être compatible avec le PEB.**

Dans les zones A et B, considérées comme des zones de bruit fort, seuls peuvent être autorisés les logements et les équipements publics ou collectifs liés à l'activité aéronautique, les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles et commerciales admises dans la zone et les constructions nécessaires à l'activité agricole.

A l'intérieur des zones C, considérées comme des zones de bruit modéré, seules les constructions individuelles non groupées sont autorisées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et dès lors qu'elles n'accroissent que faiblement la capacité d'accueil du secteur.

A l'intérieur de ces mêmes zones C, les plans d'exposition au bruit peuvent délimiter des secteurs où, pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou de villages existants, des opérations de réhabilitation et de réaménagement peuvent être autorisées, à condition qu'elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores : ces secteurs peuvent également être délimités postérieurement à l'approbation du PEB, à la demande de la commune compétente en matière de plan local d'urbanisme, par arrêté préfectoral et après enquête publique.

Dans les zones A, B et C, la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée et la reconstruction sont admises à condition qu'elles n'impliquent pas d'accroissement de la capacité d'accueil d'habitants.

• 2/ SDRIF

Approuvé par décret en Conseil d'Etat le 27 décembre 2013, le Schéma directeur de la région Ile-de-France définit le projet d'aménagement et de développement de l'espace francilien. **Le PLU de Wissous doit être compatible avec le SDRIF.** Les principaux objectifs à l'échelle régionale sont les suivants :

- Résoudre la crise du logement par la production de 70 000 logements par an,
- Créer 28 000 emplois par an en favorisant la mixité fonctionnelle et le rééquilibrage habitat / emploi,
- Mieux articuler le réseau de transports en commun afin de favoriser l'accessibilité aux services et équipements et diminuer la dépendance à l'automobile,
- Renforcer l'articulation des infrastructures de transport métropolitaines,
- Produire un urbanisme de qualité permettant de limiter la vulnérabilité des tissus,
- Limiter la consommation foncière, valoriser et protéger les ressources naturelles.

Relier et structurer

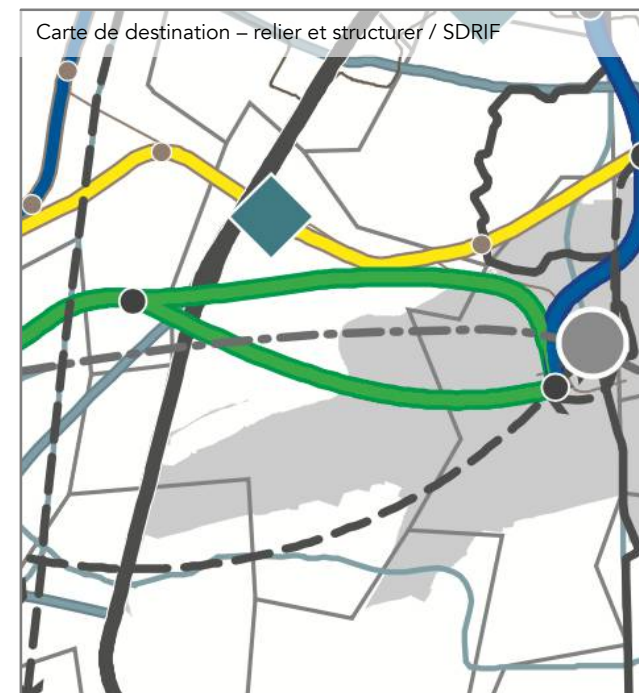
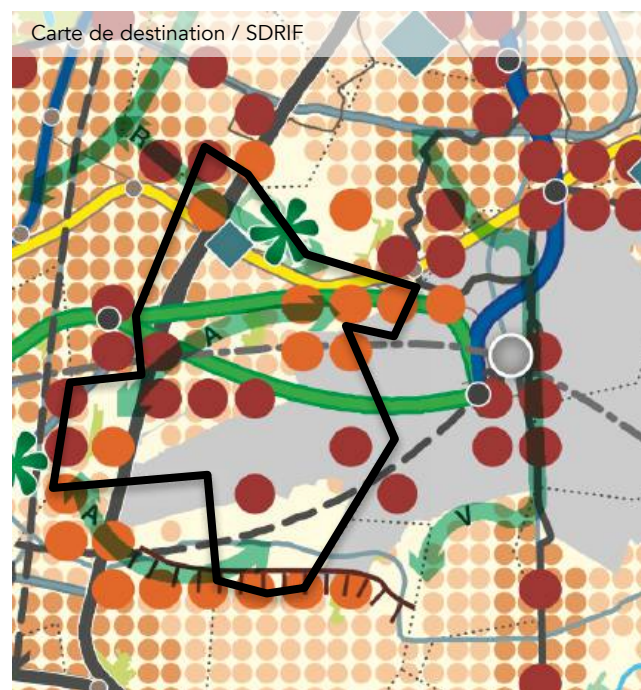
Wissous est aujourd'hui traversée par l'autoroute A6b et par le RER C mais aucune gare ne dessert directement le territoire.

Le SDRIF prévoit trois projets de transports d'envergure qui concerneront le territoire de Wissous :

 La création d'une liaison TGV entre Massy et Orly avec la création d'une gare TGV à l'aéroport.

 Le développement d'un transport en commun en site propre reliant Saint-Quentin-en-Yvelines à Orly en passant par Massy.

Un site multimodal d'enjeu métropolitain est identifié au Nord-Ouest de Wissous.



	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
Les réseaux de transports collectifs	Niveau de desserte national et internationale	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
	Niveau de desserte métropolitaine	Niveau de desserte métropolitaine	Niveau de desserte métropolitaine
	Niveau de desserte territoriale	Niveau de desserte territoriale	Niveau de desserte territoriale
	Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris), Gare TGV	Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris), Gare TGV	Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris), Gare TGV
Les réseaux routiers et fluviaux	Existant	Minimale à requilibrer	Projet (Principe de liaison)
	Autoroute et voie rapide	Autoroute et voie rapide	Autoroute et voie rapide
	Niveau routier principal	Niveau routier principal	Niveau routier principal
	Franchissement	Franchissement	Franchissement
L'armature logistique	Site multimodal d'enjeux nationaux	Site multimodal d'enjeux nationaux	Site multimodal d'enjeux nationaux
	Site multimodal d'enjeux métropolitains	Site multimodal d'enjeux métropolitains	Site multimodal d'enjeux métropolitains
Les aéroports et les aérodromes	Site multimodal d'enjeux territoriaux	Site multimodal d'enjeux territoriaux	Site multimodal d'enjeux territoriaux
	Site multimodal d'enjeux territoriaux	Site multimodal d'enjeux territoriaux	Site multimodal d'enjeux territoriaux



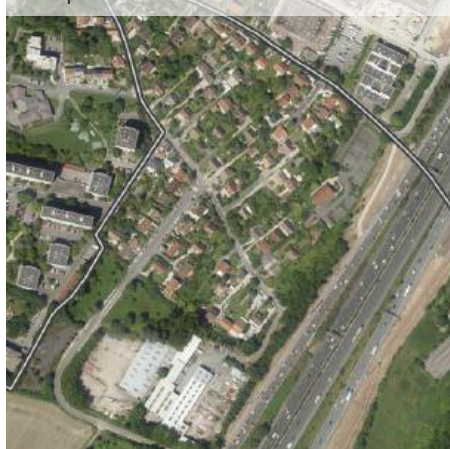
Le déploiement de la ligne du Grand Paris Express 18 à horizon 2030 permettant de relier Nanterre à l'Aéroport d'Orly. Aucune station ne desservira Wissous mais deux gares sont prévues à proximité de la commune : Antony-pôle et Aéroport d'Orly. A cette station, il sera possible d'emprunter la ligne de métro 14, dont le prolongement est prévu jusqu'à Orly, dans le cadre du Grand Paris Express (deux options de tracé)

Polariser et équilibrer

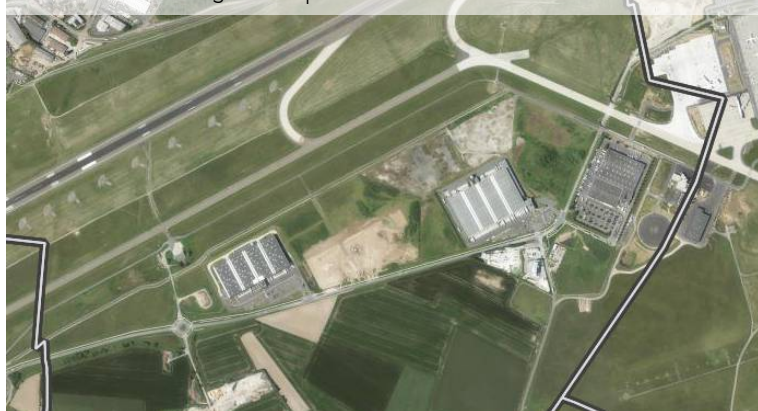
Wissous est une **commune appartenant à l'agglomération centrale**. Elle se situe en limite du cœur de métropole. L'agglomération centrale correspond aux grandes polarités urbaines à conforter, entre cœur de métropole et espace rural, de manière à ajuster développement urbain et préservation des espaces ouverts. Elle reprend l'unité urbaine de Paris telle que définie par l'INSEE.

- Les secteurs de la commune identifiés au titre des **espaces urbanisés à optimiser** doivent, à horizon 2030, voir leur densité humaine et leur densité moyenne des espaces d'habitat augmenter de 10%. Ils correspondent aux quartiers de **Saint-Eloi, Montjean, Saint-Exupéry, du Vieux Wissous et aux espaces d'activités entre le vieux Wissous et le secteur aéroportuaire** (ZI de Villemilan, ZA de l'Europe, ZI du Clou à Crochet, ZI du Colombier) et à la **ZAC du Haut de Wissous**.
- Les secteurs de la commune identifiés au titre des **quartiers à densifier à proximité d'une gare** doivent, à horizon 2030, voir leur densité humaine et leur densité moyenne des espaces d'habitat augmenter de 15%. Il s'agit des quartiers du **Bois Charlet** (y compris la ZA du Vaulorin) et de la **Fraternelle / Bas de Fresnes**.
- Plusieurs secteurs à **fort potentiel de densification**, correspondant à des lieux d'efforts accrus en matière de densification du tissu urbain (habitat ou activités), sont identifiés à Wissous : la **ZAC du Haut de Wissous**, les **zones aéroportuaires**, les **espaces d'activités de la rue du Berger** et le quartier de la **Fraternelle / Bas de Fresnes**.

La Fraternelle / Bas de Fresnes / Géoportail



Activités rue du Berger / Géoportail



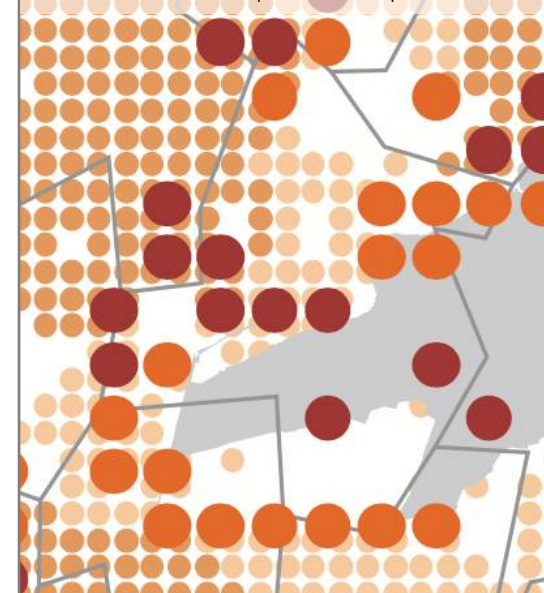
Densité humaine : elle est obtenue en divisant la somme de la population et des emplois (accueillis ou susceptibles de l'être à terme) par la superficie de l'espace urbanisé, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, la superficie des nouveaux d'espaces d'urbanisation.

- Densité humaine à Wissous en 2013 : 53,1 habitants-emplois / ha (source : référentiel territorial de l'IAU)

Densité moyenne des espaces d'habitat : elle correspond au rapport entre le nombre de logements et la superficie des espaces d'habitat.

- Densité moyenne des espaces d'habitat à Wissous en 2013 : 24,7 logements / ha (source : référentiel territorial de l'IAU)

Carte de destination – polariser et équilibrer / SDRIF



Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

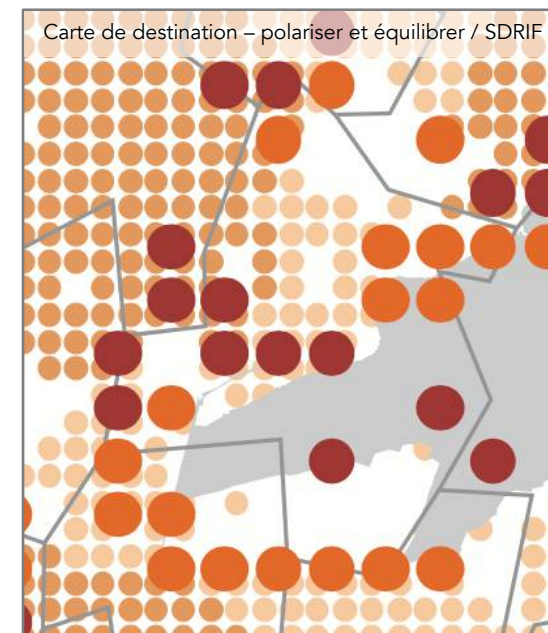
- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Pôle de centralité à conforter

- Plusieurs secteurs **d'urbanisation préférentielle** sont repérés sur le territoire de Wissous. Dans ces espaces, il est exigé par le SDRIF une densité moyenne de 35 logements / hectare ou une densité au moins égale à la densité moyenne des espaces d'habitat existants dans la commune si cette dernière est supérieure à 35 logements / hectare. Sont identifiés :

- Le site compris entre le chemin des Près et l'autoroute, au Nord de la commune,
- Les espaces compris entre les voies du RER C et la PIC et les espaces aéroportuaires (voie des Morvilliers), en lien avec l'arrivée de la ligne 18 du GPE,
- Les espaces restant disponibles de la ZAC du Haut de Wissous.



Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

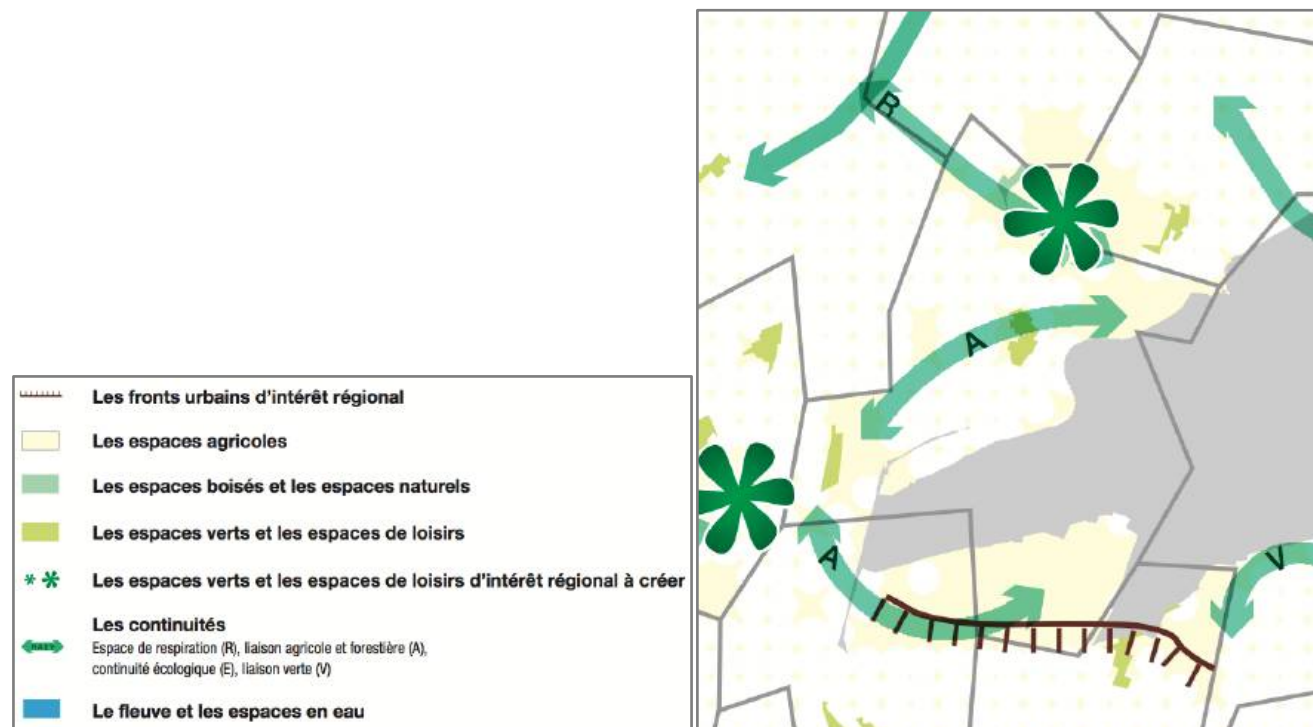
- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Pôle de centralité à conforter

Préserver et valoriser

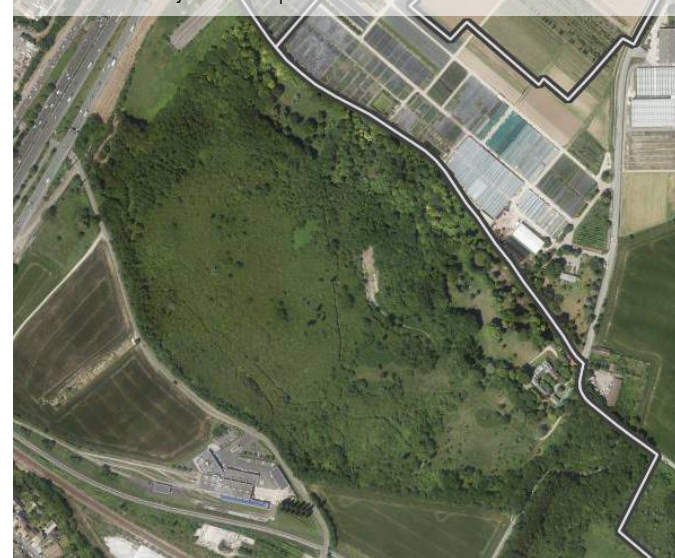
- Wissous est concernée par la présence d'un **front urbain régional**, en limite Sud de son territoire. Aucune urbanisation nouvelle ne peut le franchir. Il appartient toutefois aux collectivités territoriales d'en fixer les limites précises dans leurs documents d'urbanisme. Les redents situés entre la limite d'urbanisation et le front peuvent être urbanisés mais une attention particulière doit être portée aux traitements des limites. **Les espaces agricoles au Sud de l'aéroport doivent être protégés.**
- Deux espaces à Wissous sont identifiés comme des **espaces verts et espaces de loisirs**. Ils doivent être pérennisés. En cas de changement de vocation, il sera nécessaire de prévoir une compensation. Il s'agit :
 - De la coulée verte de la ZAC du Haut de Wissous,
 - Et du parc Arthur Clark.
- Trois **continuités écologiques** sont repérées à Wissous :
 - Au Nord, vers la plaine de Montjean,
 - Au centre, des espaces agricoles de la voie des Morvilliers à la ZAC du Haut de Wissous via le parc Arthur Clark,
 - Au Sud : un arc d'espaces agricoles est identifié.
- Wissous est concernée par la **valorisation de la plaine de Montjean**, au Nord de la commune. Cette espace est identifié comme **espace vert et de loisirs d'intérêt régional à créer**.



Secteur Sud Wissous / Géoportail



Plaine de Montjean / Géoportail



- 3/ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (annulé)

Adopté par le Comité de bassin Seine-Normandie le 5 novembre 2015, le SDAGE a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, par arrêté du 1^{er} décembre 2015. Le SDAGE 2016-2021 a été annulé par une décision du tribunal de Paris le 19 décembre 2018. C'est, à ce jour, le SDAGE 2010-2015 qui demeure applicable.

Le PLU de Wissous doit être compatible avec le SDAGE.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands concourt à l'aménagement du territoire et du développement durable du bassin Seine Normandie en fixant les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et en définissant les actions structurantes à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de l'eau au niveau du bassin.

Les objectifs du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 sont les suivants :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux aquatiques par les polluants classiques ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux aquatiques ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque d'inondation ;
- Acquérir et partager les connaissances ;
- Développer la gouvernance et l'analyse économique.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2010-2015 porte les objectifs suivants :

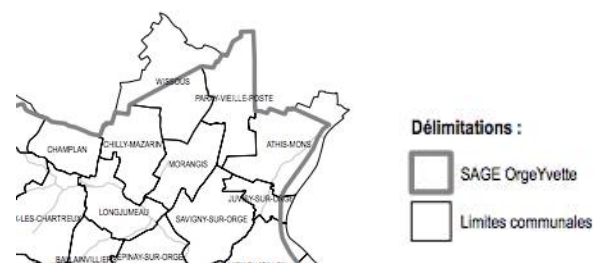
- La reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, symbolisée par l'objectif de bon état écologique en 2015 pour environ les deux tiers des masses d'eau de surface ;

- Le bon état en 2015 pour plus d'un tiers des masses d'eau souterraines ;
- La réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses ;
- Des actions fortes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés ;
- L'achèvement de la mise en conformité des stations d'épurations urbaines ;
- Le développement de pratiques culturelles agricoles respectueuses des milieux aquatiques ;
- La restauration de la continuité écologique des cours d'eau, dans le cadre de la trame bleue ;
- Le développement des politiques de gestions locales autour des SAGE.

- 4/ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Orge-Yvette, approuvé le 2 juillet 2014.

Le PLU de Wissous doit être compatible avec le SAGE.

La commune de Wissous est partiellement concernée par le périmètre du SAGE.



Les orientations du SAGE Orge-Yvette portent sur :

- La cohérence et mise en œuvre du SAGE révisé ;
- La qualité des eaux ;
- La fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides ;
- La gestion quantitative ;
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable.

- 5/ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bièvre, approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2017-1415 signé le 19 avril 2017

Le SAGE Bièvre est entrée en vigueur le 7 août 2017. **Le PLU de Wissous doit être compatible avec le SAGE.**

La commune de Wissous est partiellement concernée par le périmètre du SAGE (en rouge sur la carte). Seul le ru de Rungis est identifié dans le cadre du SAGE.



Les deux ambitions du SAGE de la Bièvre sont :

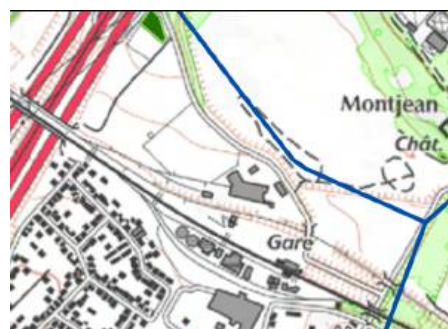
- La mise en valeur de l'amont (Bièvre « ouverte » de sa source à Antony)
- La réouverture sur certains tronçons de la Bièvre couverte, d'Antony à Paris.

Les cinq grands enjeux pour le SAGE sont les suivants :

- Enjeu 1 : gouvernance, aménagement, sensibilisation, communication
- Enjeu 2 : la reconquête des milieux naturels (revalorisation de la Bièvre en milieu urbain et protection des zones humides)
- Enjeu 3 : l'amélioration de la qualité de l'eau
- Enjeu 4 : la maîtrise des ruissellements urbains et la gestion des inondations
- Enjeu 5 : patrimoine (valorisation et restauration du patrimoine hydraulique, du petit patrimoine bâti et du patrimoine paysager).

Le PAGD définit des orientations à intégrer dans les documents d'urbanisme :

- La CLE demande que le tracé de la Bièvre et de ses affluents soit identifié, y compris sur les zones urbanisées, dans les PLU.
- Une zone non aedificandi est délimitée lors de la révision des documents d'urbanisme, dans laquelle les constructions nouvelles respectent une marge de recul par rapport aux cours d'eau. La CLE recommande un recul d'au moins 5 mètres de part et d'autre des berges du cours d'eau ou d'au moins 6 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation pour les tronçons où le cours d'eau est canalisé.
- Les communes intègrent l'inventaire des zones humides sur leur territoire dans leurs documents d'urbanisme et en assurent une protection suffisante et cohérente. A Wissous, plusieurs secteurs de zones humides sont identifiés dans le cadre du SAGE : chemin de Fresnes et dans la zone du Tartre.

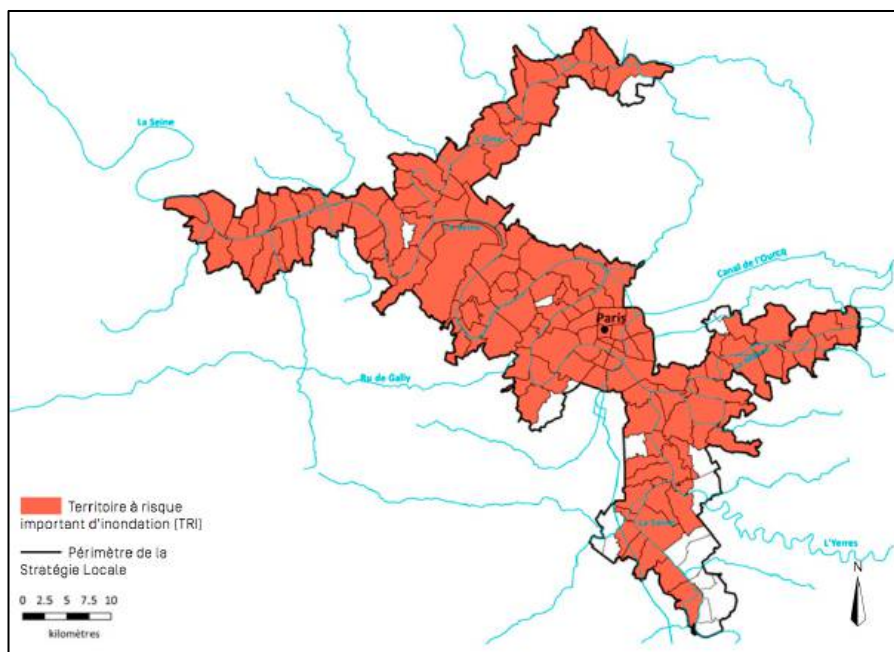


- Les communes intègrent la préservation des zones d'écoulement et d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme. La structure porteuse du SAGE, en concertation avec les différents maîtres d'ouvrage ayant une compétence « gestion des milieux aquatiques » délimite sur l'ensemble du territoire et cartographie les zones d'écoulement et d'expansion des crues.
- Les communes ou leurs groupements sont invités à élaborer ou à actualiser leur schéma directeur d'assainissement pluvial visant une gestion intégrée des eaux pluviales. L'objectif prioritaire dans les documents d'urbanisme doit être celui de la rétention à la source des eaux pluviales, sans rejet au réseau public, pour tous nouveaux projets urbains de construction ou de rénovation.

- 6/ Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine Normandie, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 7 décembre 2015

Le PGRI fixe 4 grands objectifs :

- Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.



La commune de Wissous n'est pas identifiée comme territoire à risque important d'inondation (TRI).

- 7/ Programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Le PLH de la CA Paris-Saclay, approuvé le 18 décembre 2019, s'articule autour de 5 axes :

- Axe I : poursuivre l'effort d'augmentation de la production de logements pour limiter la tension du marché, en veillant au maintien de la qualité du cadre de vie ;
- Axe II : objectif de diversification de l'offre → une mise en œuvre des projets déployée autour d'une réflexion supra-communale pour favoriser les parcours résidentiels de proximité et apporter une réponse cohérente sur le territoire à l'ensemble des besoins spécifiques exprimés et à venir ;
- Axe III : objectif d'intervention sur le parc privé → évaluer les besoins et cibler les interventions en faveur de l'amélioration du parc privé et contribuer à la transition énergétique du parc de logement ;
- Axe IV : objectif d'intervention sur le parc social existant → adapter et réhabiliter le parc social afin d'augmenter la qualité de vie des ménages et agir sur les pratiques d'accompagnement des demandeurs d'attribution afin de favoriser l'accès au parc social et la mixité sociale ;
- Axe V : objectif de mise en œuvre et de suivi du PLH.

Le PLH prévoit la livraison de 3 300 logements par an sur le territoire intercommunal entre 2018 et 2023 dont 100 logements à Wissous.

- 8/ Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF), approuvé le 19 juin 2014.

Le PDUIF s'articule autour d'un enjeu : celui d'assurer un équilibre durable entre besoins de mobilités et protection de l'environnement et de la santé. Il se décline en deux catégories d'objectifs.

Les objectifs d'évolution des pratiques de mobilité :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 ;
- Le respect des objectifs de qualité de l'air du PRQA pour les polluants émis par les transports ;
- La croissance de 20% des déplacements en transports collectifs ;
- La croissance de 10% des déplacements en modes actifs (marche et vélo) ;
- La diminution de 2% des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

Les objectifs d'amélioration de la performance environnementale du transport de marchandises :

- La maintien des surfaces logistiques multimodales constitutives de l'armature logistique régionale ;
- La diminution de la part du fret routier dans le transport de marchandises ayant une origine et/ou une destination en Ile-de-France ;
- La diminution de la part des véhicules polluants dans le parc des poids lourds et de véhicules utilitaires légers.

Pour atteindre ces objectifs, neuf défis ont été définis ; chacun correspondant à des séries d'actions, de l'ordre de la recommandation ou de la prescription :

- Défi 1 : construire une ville plus favorables aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs ;
- Défi 2 : rendre les transports collectifs plus attractifs ;
- Défis 3 et 4 : redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo ;
- Défi 5 : agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés ;
- Défi 6 : rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements ;

- Défi 7 : rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser le transport par fret ferroviaire et par voie d'eau ;
- Défi 8 : construire un système de gouvernance responsabilisant les acteurs pour la mise en œuvre du PDUIF ;
- Défi 9 : faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.



DIAGNOSTIC

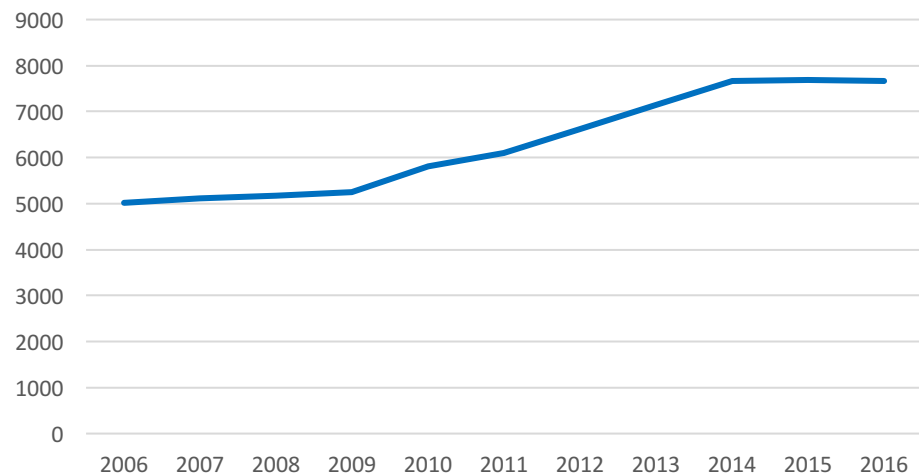
INDICATEURS CLÉS

- Population en 1999 : 5 160 habitants
- Population en 2015 : 7 687 habitants
- Part de la population de moins de 14 ans : 20,4% en 2015
- Part de la population de plus de 75 ans : 5% en 2015
- Nombre de logements en 2015 : 3 330
- Nombre d'emplois total en 2015 : 8 707
- Indice de concentration de l'emploi en 2015 : 2,10
- Evolution de l'emploi (1999-2014) : +4,9%
- Taux de chômage en 2015 : 7,9%
- Revenu fiscal moyen en 2015 : 28 150€
- Taux d'équipements et services pour 1 000 habitants en 2016 : 28,9



DÉMOGRAPHIE

Évolution du nombre d'habitants à Wissous (INSEE)



Habitants

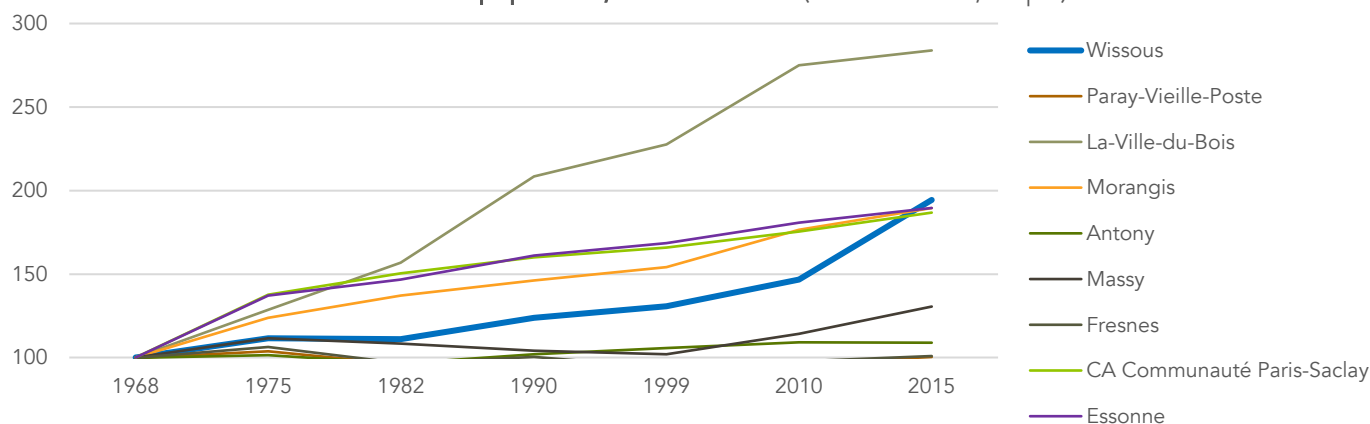
1968	3 955
1975	4 402
1982	4 394
1990	4 888
1999	5 160
2010	5 805
2015	7 687

A l'interface entre petite et grande couronnes parisiennes et marquée par la présence de l'aéroport d'Orly

- En 2015, Wissous compte 7 687 habitants, soit une population sensiblement équivalente à sa voisine Paray-Vieille-Poste (7 437 habitants) mais inférieure aux communes limitrophes d'Antony (61 711 habitants), de Massy (48 363 habitants) et de Fresnes (27 154 habitants).
- La densité de population de Wissous (843 hab/km²) apparaît faible par comparaison aux communes environnantes, notamment Paray-Vieille-Poste (1 227 hab/km²) ou Antony (6 455 hab/km²). Cette situation s'explique par la présence d'une partie de l'aéroport d'Orly dans le Sud de la commune.

Une dynamique de croissance particulièrement forte sur la période récente

Évolution de la population, base 100=1968 (INSEE RP2015, atopia)



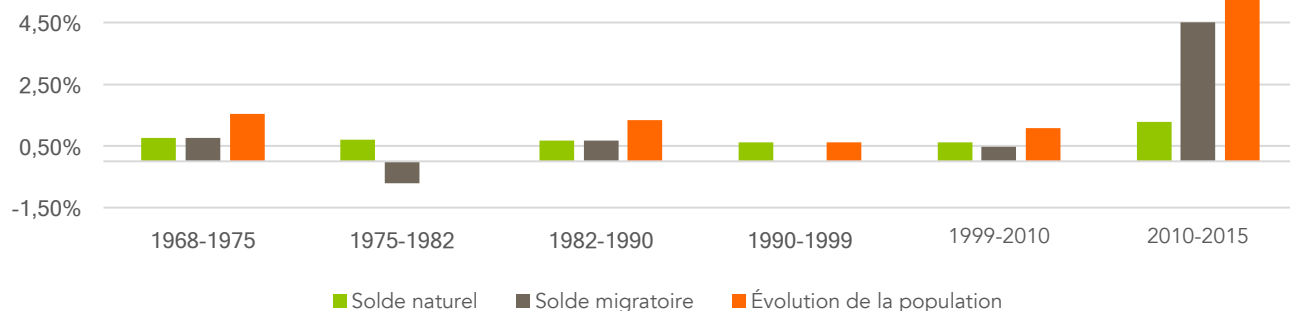
- Entre 1968 et 2015, Wissous a vu sa population augmenter de 94,4%, soit une hausse de 3 732 habitants. Par comparaison, sur la même période, le nombre d'habitants dans le département de l'Essonne a cru de 89% et celui de la CA Paris Saclay de 86,8%.
- A l'exception de la période 1975-1982 où la population de Wissous décroît très légèrement (- 8 habitants), une dynamique démographique s'observe, sur un rythme relativement continu, de la fin des années 1960 à 2010. Sur la période récente (2010-2015), en revanche, Wissous est concernée par une croissance démographique particulièrement forte. Le nombre d'habitants augmente de près d'un tiers : +1 882 habitants, soit près de 376 habitants supplémentaires par an. Cette importante évolution est liée à la réalisation d'environ 600 logements dans le cadre de la ZAC de la Gare.

Taux d'évolution annuel de la population entre 1968 et 2015 (INSEE RP2015, atopia)

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
Wissous	1,5	-0,0	1,3	0,6	1,1	5,8
CA Paris-Saclay	4,7	1,3	0,8	0,4	0,5	1,3
Essonne	4,6	1,0	1,2	0,5	0,6	1,0

- Alors que le rythme de croissance démographique à Wissous était inférieur à ceux de la CA Paris Saclay et de l'Essonne jusqu'au début des années 1980, la situation s'inverse à partir de 1982 et l'écart se creuse particulièrement sur la période 2010-2015.

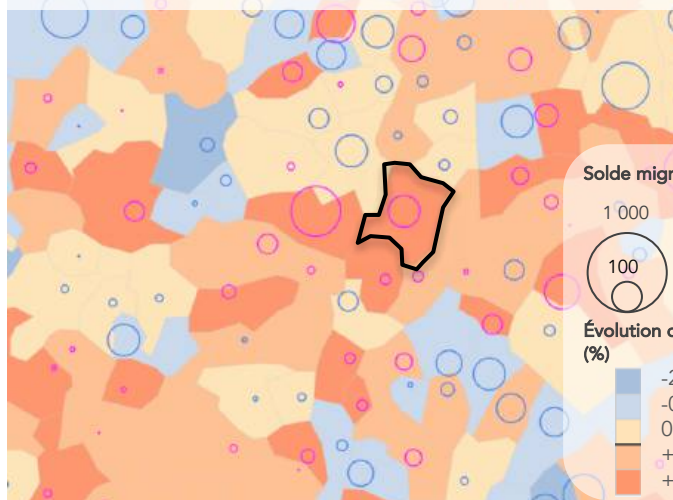
Soldes naturel, migratoire et évolution de la population entre 1968 et 2015 (INSEE RP2015, atopia)



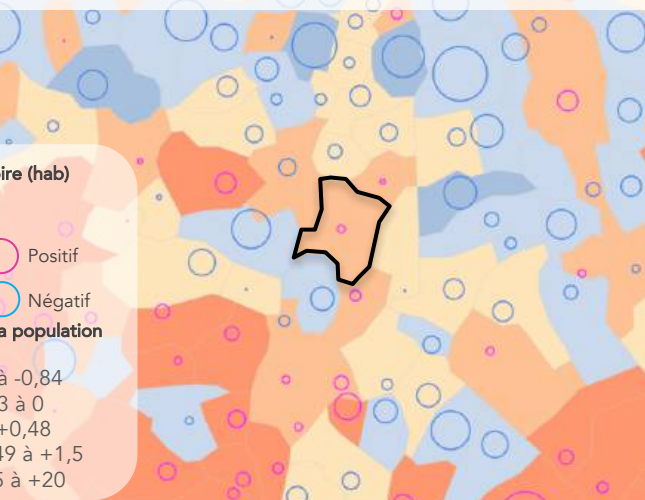
Une croissance démographique portée par des soldes naturels et migratoires positifs

- Depuis 1968, le solde naturel (rapport entre les naissances et les décès) est positif à Wissous et contribue à la croissance de la population. En baisse depuis la fin des années 1960 (en lien avec la diminution du nombre d'enfants par femme constaté à l'échelle nationale), il subit une hausse particulièrement notable sur la période 2010-2015. Cette situation s'explique par l'arrivée de nouveaux habitants dans le cadre de la ZAC de la Gare. Les nouveaux ménages, notamment de jeunes couples avec ou sans enfant(s), ont conduit à une augmentation de la natalité sur le territoire communal.
- Par comparaison avec la CA et l'Essonne, Wissous est marquée par un solde naturel moins élevé, à l'exception de la période récente (2010-2015).
- Le solde migratoire (rapport entre les départs et les sorties sur le territoire) est globalement positif à Wissous depuis la fin des années 1960 à l'exception de la période 1975-1982, marquée par un très léger déclin démographique et de la période 1990-1999, où la croissance démographique, modérée, n'est portée que par le solde naturel positif. Sur 2010-2015, le solde migratoire connaît une hausse particulièrement importante, après des décennies de baisse, en lien avec l'arrivée des ménages dans les nouveaux logements de la ZAC de la Gare.
- Par comparaison avec la CA et l'Essonne, Wissous est caractérisée par un solde migratoire moins négatif ou plus positif depuis le début des années 1980. Ce constat fait écho à l'évolution globale de la population présentée ci-avant : alors que Wissous connaissait une dynamique démographique moins forte que ces territoires de comparaison de la fin des années 1960 au début des années 1980, la situation s'inverse à partir de 1982.
- La dynamique récente (2010-2015), liée à l'occupation des nouveaux logements de la ZAC de la Gare, ne doit pas faire oublier les tendances longues au ralentissement de la croissance démographique et à la baisse des poids des soldes naturel et migratoire à Wissous.

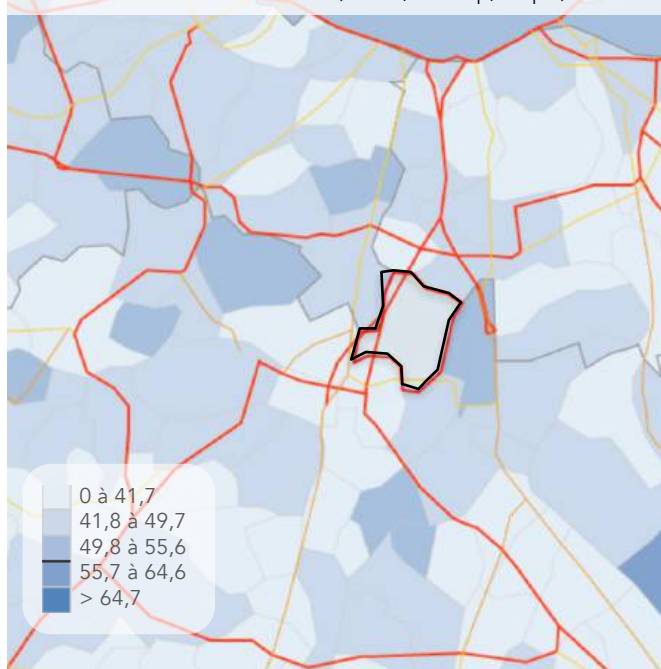
Évolution de la population et solde migratoire entre 2009 et 2014 (Géoclip, atopia)



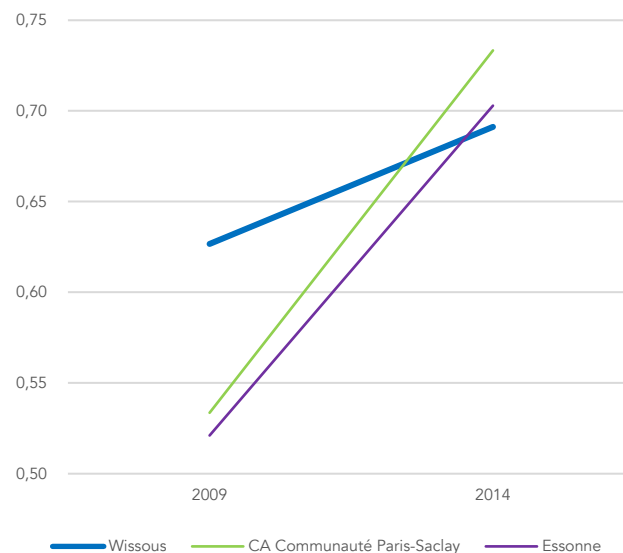
Évolution de la population et solde migratoire entre 1982 et 1990 (Géoclip, atopia)



Indice de vieillissement en 2014 (INSEE, Géoclip, atopia)



Évolution de l'Indice de vieillissement entre 1999 et 2014 (INSEE RP2015, atopia)



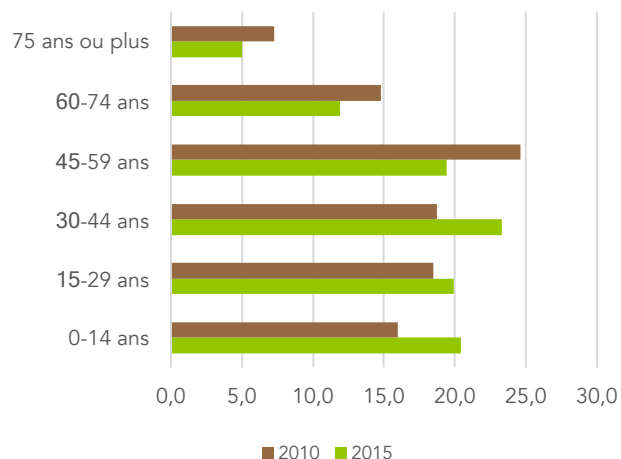
Une population relativement jeune

- En 2015, les moins de 30 ans représentent 40,3% de la population à Wissous, un chiffre similaire à ceux observés dans la CA Paris Saclay (40,3%) et dans l'Essonne (40,2%). En revanche, la part des plus de 60 ans est moins importante à Wissous (16,9% de la population) que dans la CA (19,7%) et dans le 91 (19,6%).
- Wissous se distingue par son poids des 30-44 ans parmi ses habitants au regard des territoires de comparaison. Cette situation s'explique notamment par l'arrivée de nouveaux ménages, relativement jeunes, dans les constructions de la ZAC de la Gare. Dans le détail, selon le recensement INSEE de 2014, les 30-44 ans se répartissent de façon quasi équitable entre les 30-34 ans (8%), les 35-39 ans (7%) et les 40-44 ans (7%).

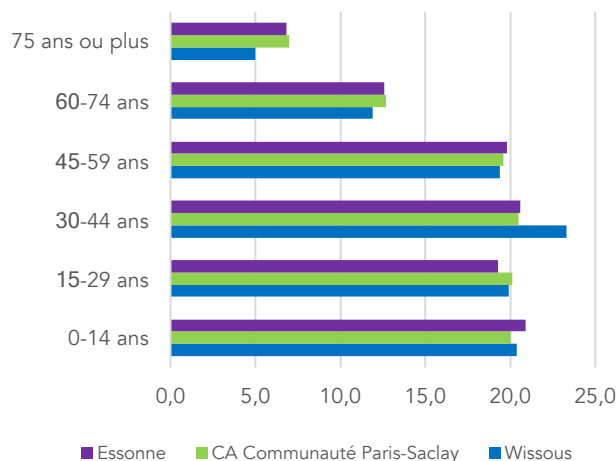
Sur le temps long : un vieillissement modéré de la population et sur la période récente : un rajeunissement des habitants

- En 2014, Wissous est marquée par un indice de vieillissement (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans) similaire à celui de l'Essonne (respectivement 0,69 et 0,70) mais inférieur à ceux de communes limitrophes comme Paray-Vieille-Poste (1), Rungis (0,86) ou encore Antony (0,92).
- Entre 1999 et 2014, l'indice de vieillissement à Wissous augmente très légèrement, traduisant un léger vieillissement de sa population. Il croit cependant sur un rythme inférieur à celui du département (+0,06 contre +0,18). La part des plus de 60 ans dans la commune a légèrement augmenté (passant de 17% à 18%) tandis que le poids des moins de 20 ans demeure identique (27%). Sur la période récente (2010-2015), on constate même une augmentation des 0-14 ans et des 15-29 ans au détriment des plus de 60 ans. En 2010, les moins de 30 ans représentaient ainsi 34,5% de la population et les plus de 60 ans 22,1%. Ce rajeunissement de la population s'explique par l'apport de nouvelles populations, jeunes, dans les cadres de l'opération résidentielle de la ZAC de la Gare.

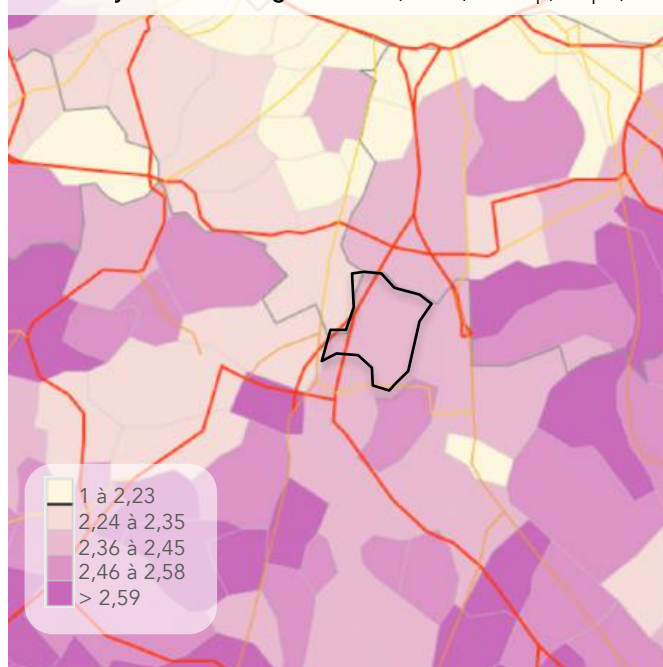
Évolution de la population municipale par grandes tranches d'âge entre 2010 et 2015, en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)



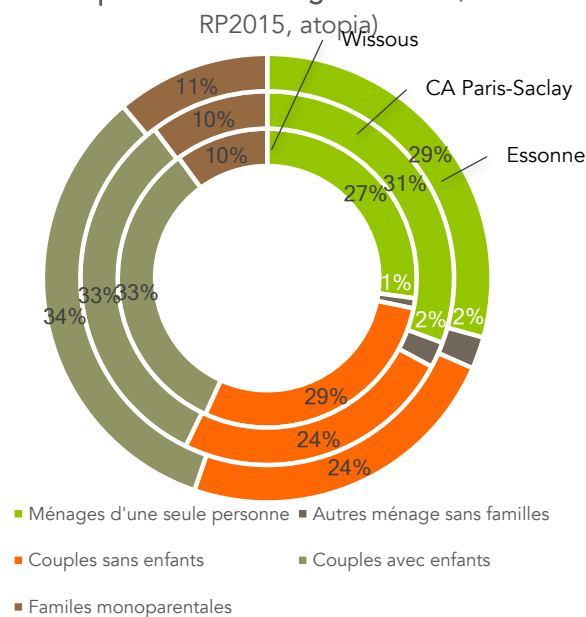
Répartition de la population par grandes tranches d'âge en 2015, en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)



Taille moyenne des ménages en 2015 (INSEE, Géoclip, atopia)



Composition des ménages en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



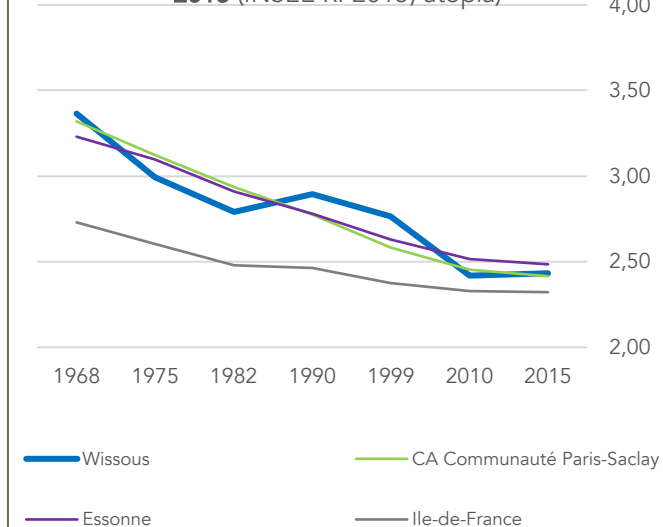
Un profil de ménages en lien avec la position de Wissous à l'interface entre petite et grande couronnes parisiennes

- En 2015, la taille moyenne des ménages à Wissous, correspondant au nombre moyen d'occupants d'une résidence principale, s'élève à 2,43 contre 2,32 en Ile-de-France, 2,48 en Essonne et 2,34 dans le Val-de-Marne.
- Depuis la fin des années 1960, la taille moyenne des ménages diminue à Wissous. Ce phénomène, appelé desserrement des ménages, s'observe à l'échelle nationale et s'explique par des évolutions démographiques (baisse de la natalité, vieillissement de la population...) et sociales (augmentation des divorces et séparations et des familles monoparentales...). Par comparaison, la diminution de la taille moyenne des ménages s'observe sur un rythme plus forte à Wissous que dans la région ou dans le département sur la période 1968-2015 (notamment du fait d'une taille importante en 1968). Sur la période récente (2010-2015), le nombre moyen d'occupants d'une résidence principale tend à se stabiliser dans la commune comme dans le département et la région.

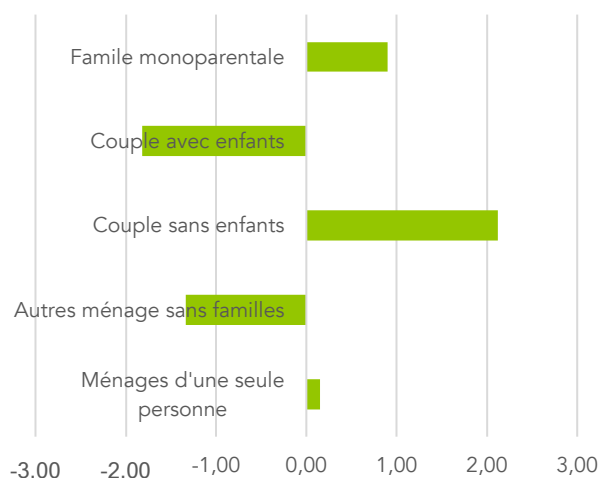
Une commune familiale

- En 2015, près de 62% des ménages de Wissous sont composés de couples (avec ou sans enfant(s)), une part supérieure de plus de 4 points à celle observée dans l'Essonne. Dans le détail, c'est le poids des couples sans enfant qui distingue la commune des territoires de comparaison. Ils représentent 28,5% des ménages de Wissous contre 21% des ménages franciliens, 23,7% des ménages de l'Essonne, 26,4% des ménages de Paray-Vieille-Poste ou encore 24,7% des ménages d'Antony. Wissous est également caractérisée par une part relativement faible de ménages d'une seule personne, en lien avec l'importance de sa population d'âge moyen et le poids relativement bas des personnes de plus de 60 ans parmi les habitants.
- Entre 2010 et 2015, la part des couples sans enfant s'est renforcée à Wissous, traduisant notamment l'arrivée de ménages d'une trentaine d'années et par le léger vieillissement de la population constaté (cf. page précédente).

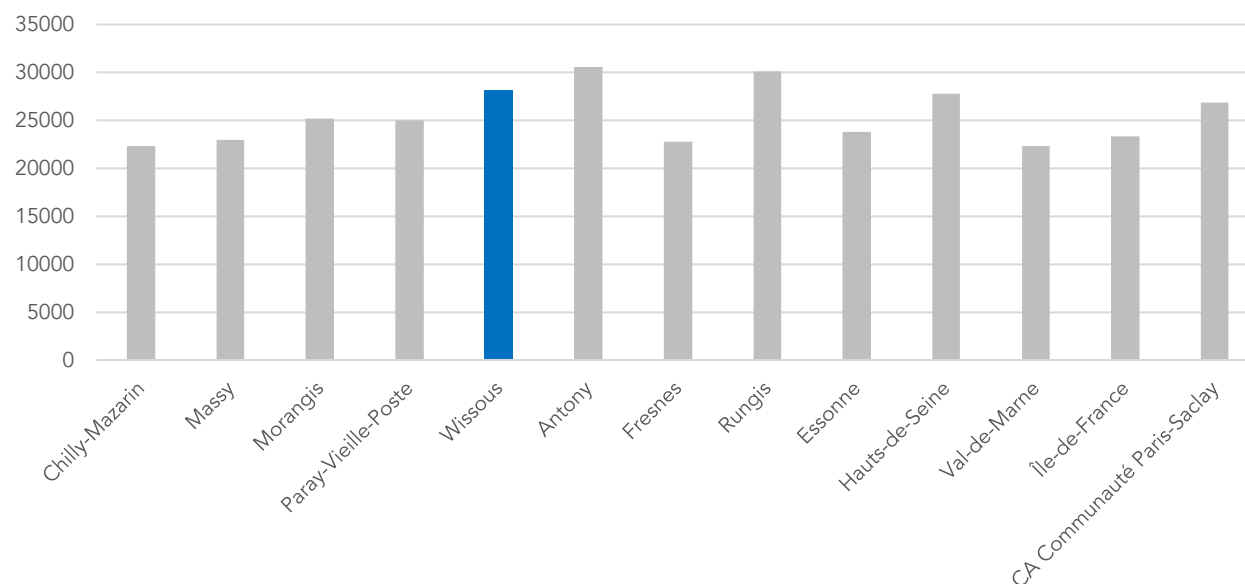
Taille moyenne des ménages entre 1968 et 2015 (INSEE RP2015, atopia)



Évolution de la composition des ménages à Wissous entre 2010 et 2015, en pts (INSEE RP2015, atopia)



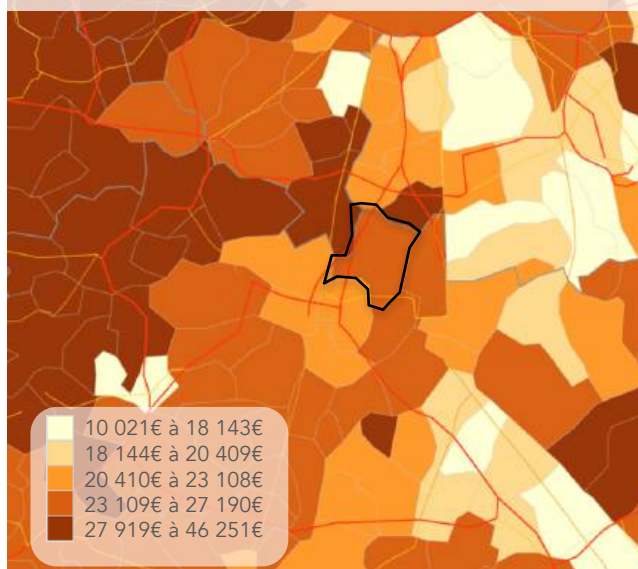
Médiane des revenus déclarés par unité de consommation en 2015, en euros par an
(INSEE RP2015, atopia)



Une population aux revenus élevés et des inégalités limitées

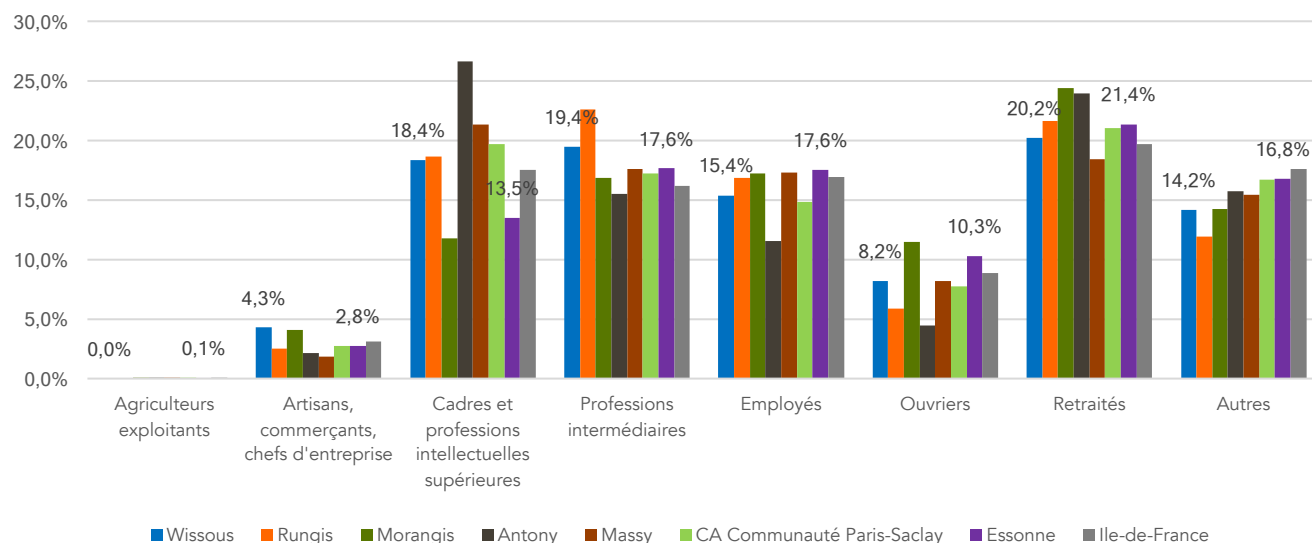
- En 2015, la médiane du revenu fiscal par unité de consommation à Wissous s'élevait à 28 150 euros, un chiffre plus élevé que dans les territoires de la CA Paris-Saclay (26 820 euros) et dans l'Essonne (23 780 euros). A l'interface entre la petite et la grande couronne parisiennes et au croisement de départements accueillant des populations aux revenus variables, la médiane du revenu fiscal par unité de consommation à Wissous est l'une des plus élevée parmi ses communes limitrophes, à l'exception d'Antony (30 583 euros) et de Rungis (30 118 euros), et se rapproche de celle observée dans les Hauts-de-Seine (27 798 euros).
- En écho à ce constat d'une population aux revenus relativement élevés à Wissous, la part des ménages fiscaux dans la commune en 2015 est plus importante que celles de la CA et de l'Essonne. Elle est similaire à celle observée à Antony.
- En 2015, malgré des revenus relativement élevés dans la commune de Wissous, l'écart interdécile, c'est-à-dire entre les 10% des ménages les plus riches et les 10% des ménages les plus pauvres est parmi l'un des plus faible des territoires de comparaison. Pour rappel, plus le rapport interdécile est élevé, plus les inégalités sont fortes. Wissous dispose d'un rapport interdécile similaire à ceux de Paray-Vieille-Poste et de Rungis.

Revenu moyen déclaré en 2013 par unité de consommation
(INSEE, Géoclip, atopia)



	Part des ménages fiscaux imposés (INSEE RP2015)	Rapport interdécile (INSEE RP2015)
Wissous	76,7%	3,9
CA Paris-Saclay	72,9%	5,3
Essonne	67,6%	5,8
Ile-de-France	66,1%	7,8

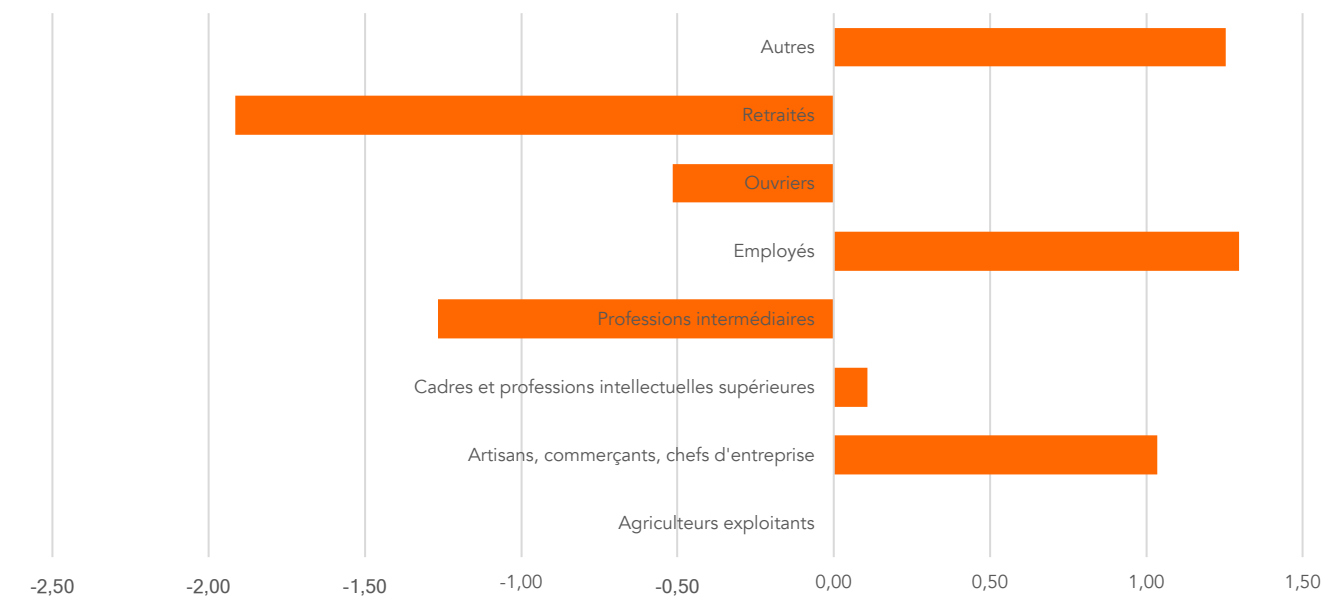
Répartition de la population de 15 ans ou plus par CSP en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



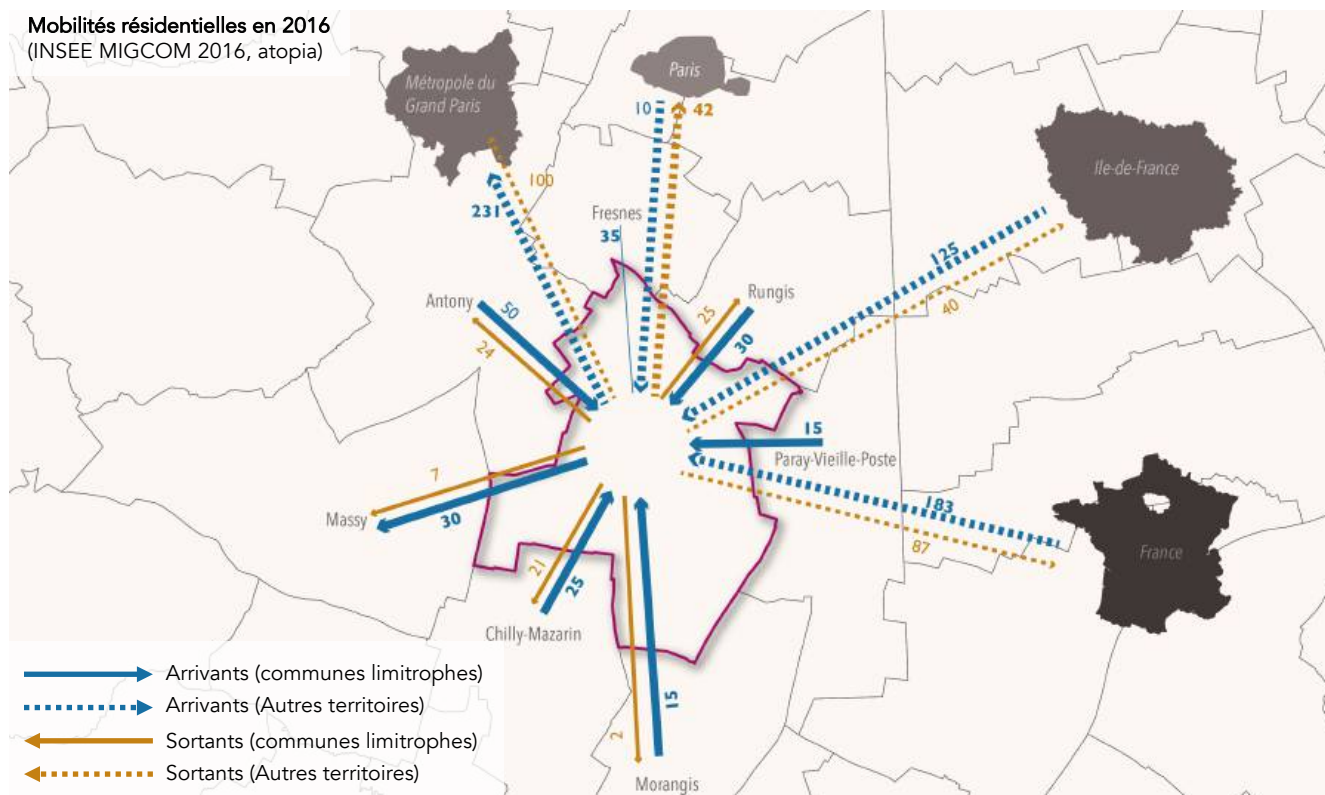
Le poids des professions intermédiaires et des artisans

- En 2015, parmi la population de 15 ans ou plus à Wissous, trois catégories sont particulièrement représentées : les retraités, les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Le poids des retraités dans la population est cependant plus faible que dans de nombreux territoires de comparaison. Cette situation est à mettre en lien avec la présence d'une part de plus de 60 ans relativement faible dans la commune. Concernant les professions intermédiaires, la part de cette CSP à Wissous est relativement élevée au regard des territoires de comparaison. Concernant les cadres, leur part dans la population de 15 ans ou plus à Wissous est supérieure de plus de 5 points à celle de l'Essonne et légèrement inférieure à celle de la CA Paris-Saclay.
- Wissous se caractérise également par la forte présence d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise parmi ses 15 ans ou plus. Leur part est l'une des plus élevées parmi les territoires de comparaison en 2015. Ce constat fait écho à la présence de nombreuses activités artisanales (garage, électricité, plomberie, BTP etc.), notamment dans le centre-ville et dans les zones d'activités.

Évolution des CSP à Wissous entre 2010 et 2015 en pts (INSEE RP2015, atopia)

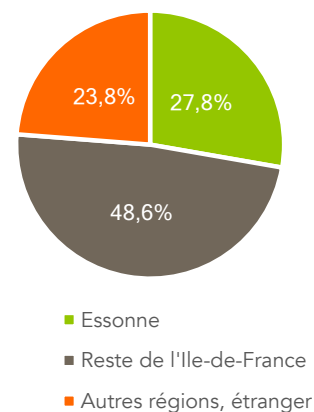


Mobilités résidentielles en 2016
(INSEE MIGCOM 2016, atopia)



Localisation	Arrivées	Départs	Solde
Antony	50	24	26
Chilly-Mazarin	25	21	4
Paray-Vieille-Poste	15	0	15
Fresnes	35	0	35
Rungis	30	25	5
Morangis	15	2	13
Massy	30	7	23
Reste de la CA Paris-Saclay	35	25	10
Paris	10	42	-32
Reste de la Métropole du Grand Paris	231	100	131
Reste de l'Ile-de-France	125	40	85
Autres régions	183	87	96
Total	784	373	411

Provenance des néo-résidents à Wissous en 2016
(INSEE MIGCOM 2016, atopia)



Une commune attractive, y compris pour des néo-franciliens

En 2016, le solde migratoire de Wissous s'est montré positif : plus de 410 personnes se sont installées dans la ville, provenant :

- Des communes limitrophes, pour lesquelles Wissous présente une attraction marquée (200 nouvelles arrivées, solde positif de 121 personnes) ;
- De la Métropole du Grand Paris, capitale exclue (231 arrivées, solde positif de 131 personnes) ;
- du reste de la région Ile-de-France, avec 185 nouvelles arrivées et un solde positif de 80 personnes ;
- Mais également d'autres régions françaises et de l'étranger, avec 183 arrivées et un solde positif de 96 personnes, démontrant une attraction de la commune y compris pour les néo-franciliens.
- Ainsi, près du quart de la population nouvelle de Wissous en 2016 ne provient pas d'Ile-de-France.

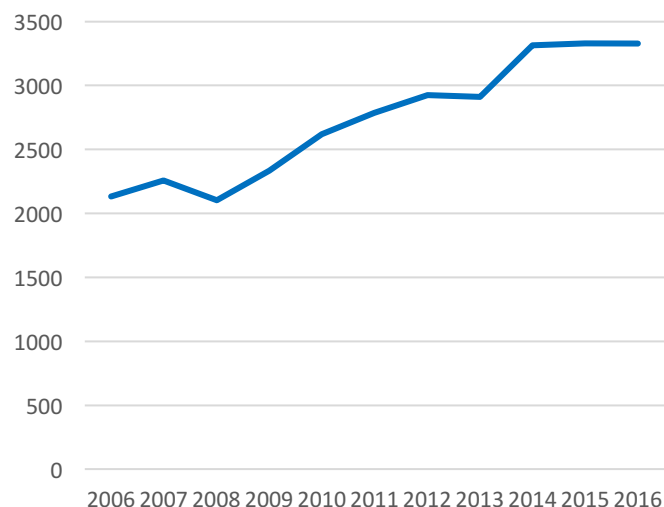
On observe toutefois un solde migratoire négatif, de 32 personnes, des entrées-sorties depuis et vers Paris. C'est la seule ville pour laquelle Wissous dispose d'une balance en sa défaveur.

Notons également que 347 personnes ont changé de résidence mais sont restées dans la commune en 2016.



HABITAT

Évolution du nombre de logements à Wissous (INSEE)



Évolution du nombre de logements depuis 1968 (INSEE RP2015, atopia)

1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
1308	1552	1681	1789	1995	2618	3330

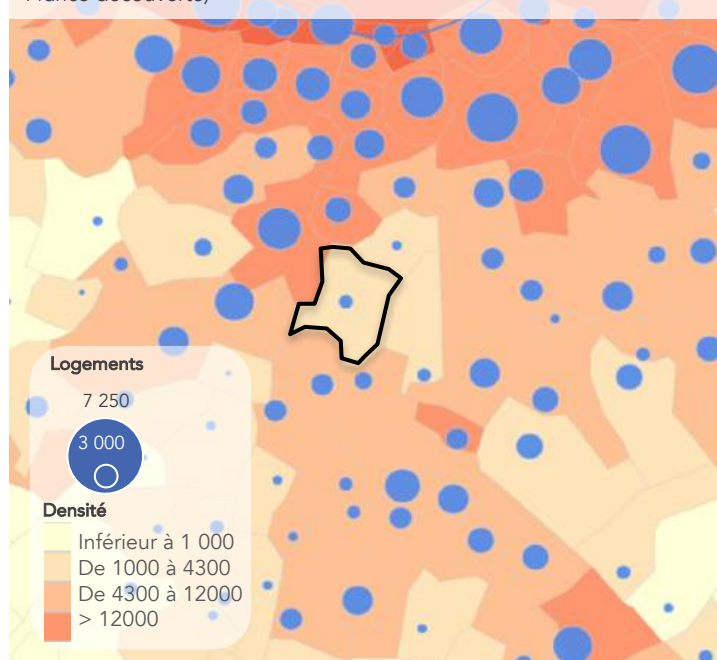
Taux de croissance des logements et de la population (INSEE RP2015, atopia)

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
Taux de variation logements	18,6%	8,3%	6,4%	11,5%	31,2%	27,2%
Taux de variation annuel logements	2,47%	1,15%	0,78%	1,22%	2,50%	4,93%
Taux de variation annuel population	1,5%	0%	1,3%	0,6%	1,1%	5,8%

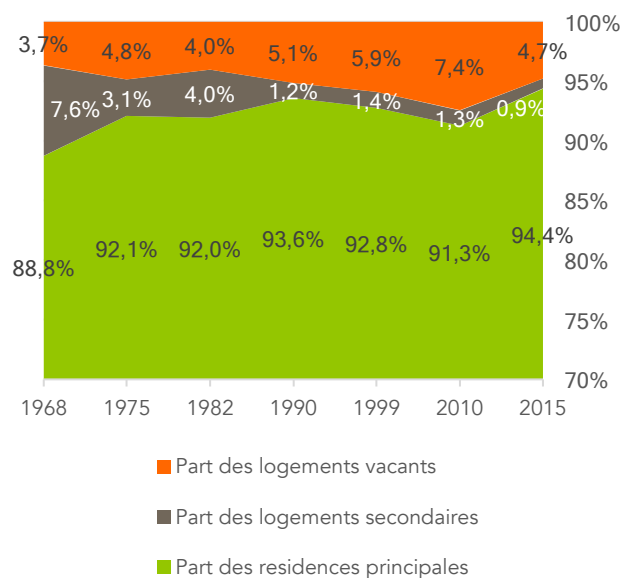
Une croissance résidentielle marquée à partir de 1999

- En 2015, Wissous compte 3 330 logements.
- Depuis la fin des années 1960, le parc de logements à Wissous a augmenté de 155%, soit +2 022 logements. Par comparaison, sur la même période, la population a cru de 94%, soit + 3 732 habitants. Ce constat s'explique notamment par le desserrement des ménages qui conduit à une augmentation des besoins en logements à population égale.
- Dans le détail, la croissance résidentielle à Wissous est modérée de 1968 à 1999 (entre une quinzaine et une trentaine de nouveaux logements par an). Le rythme de hausse augmente ensuite, particulièrement sur la période récente (2010-2015) où 712 nouveaux logements sont recensés, soit environ 140 par an. Par comparaison, les évolutions de la CA et de l'Essonne sont nettement plus linéaires.

Nombre de logements et densité de la population en 2014 (INSEE, France découverte)



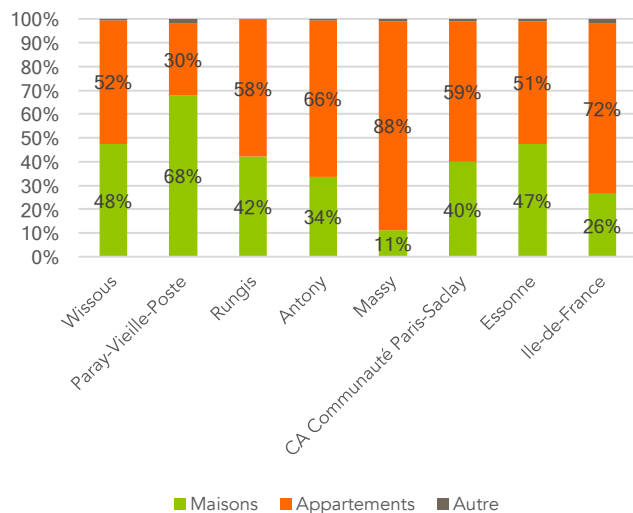
Évolution des types de logements à Wissous (INSEE RP2015, atopia)



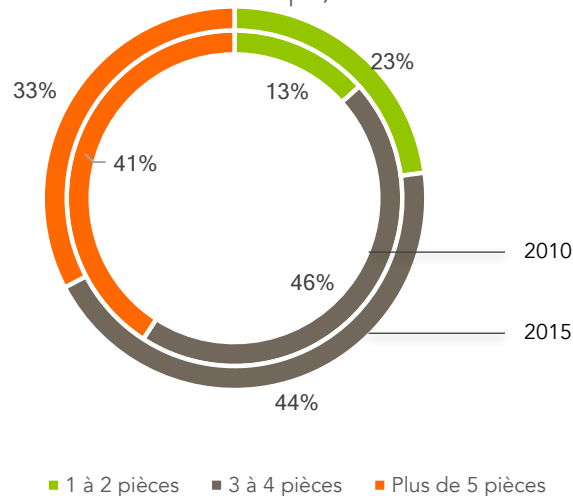
Une spécialisation du parc de logement vers les résidences principales

- En 2015, plus de 94% des logements de Wissous sont des résidences principales (contre 92% dans l'Essonne). La part de ces dernières augmente depuis la fin des années 1960, au détriment des résidences secondaires qui représentent moins d'1% du parc de logements en 2015 (29 logements). Ce phénomène traduit notamment l'affirmation de Wissous comme commune francilienne, accueillant des actifs travaillant dans la région.
- Les logements vacants représentent, en 2015, 4,7% du parc de Wissous, soit 158 logements. Pour rappel, on estime qu'un marché résidentiel est tendu lorsque le taux de vacance est inférieur à 5%. Cette part n'évolue que légèrement depuis la fin des années 1960 à l'exception de l'année 2010 où la mise sur le marché des logements de la ZAC de la Gare conduisent à l'apparition d'une vacance conjoncturelle, uniquement liée au temps de location ou d'acquisition.

Typologie des logements (INSEE RP2015, atopia)



Résidences principales par nombre de pièces à Wissous en 2010 et 2015 (INSEE RP2015, atopia)



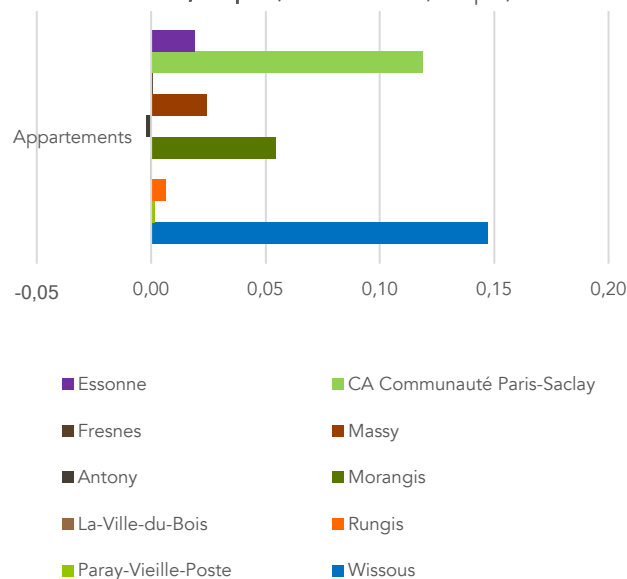
Des logements désormais majoritairement collectifs

- En 2015, 51,8% des logements à Wissous sont des appartements (1 726 logements), soit une part similaire à celle de l'Essonne mais inférieure à celle observée dans la CA Paris-Saclay.
- Entre 2010 et 2015, le rapport entre les maisons et les appartements s'est inversé à Wissous. Alors que l'habitat individuel était majoritaire en 2010 (62% des logements), il ne représente plus que 47% des logements en 2015. Cette situation s'explique par la production importante de logements de type appartements dans le cadre de la ZAC de la Gare.

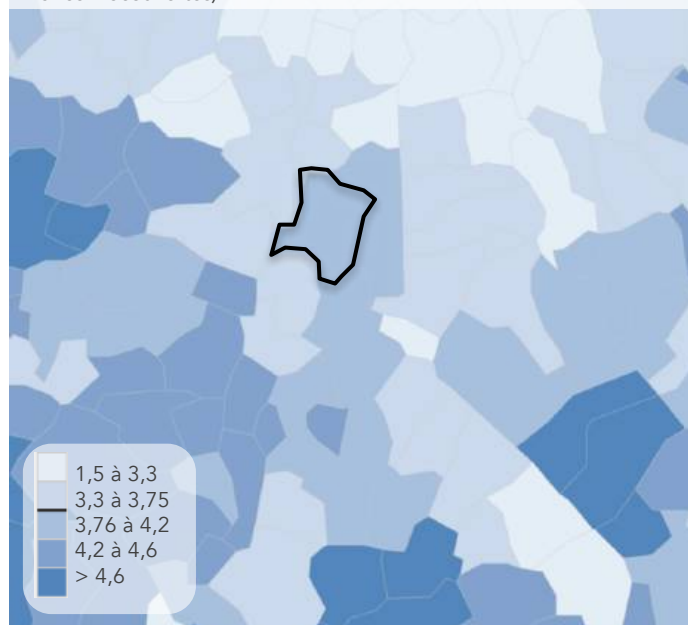
Des résidences principales de taille moyenne et une tendance à la diminution de la taille des résidences principales

- Les résidences principales de Wissous sont, pour l'essentiel, des logements de taille moyenne (T3 et T4). La part des grands logements (T5 et plus) est similaire à celle observée à l'échelle de la CA mais inférieure à celle du département de l'Essonne (33,6%). Wissous occupe une position intermédiaire entre petite et grandes couronnes parisiennes, entre Antony où les T5 et plus ne représentent que 28% des résidences principales et La Ville-du-Bois où cette part s'élève à 48%.
- Entre 2010 et 2015, les évolutions concernant la taille des résidences principales à Wissous sont notables, en lien avec la mise sur le marché des logements de la ZAC de la Gare. La part des petits logements (T1 et T2) augmente de plus de 9 points tandis que celle des grands logements diminue de 8 points.

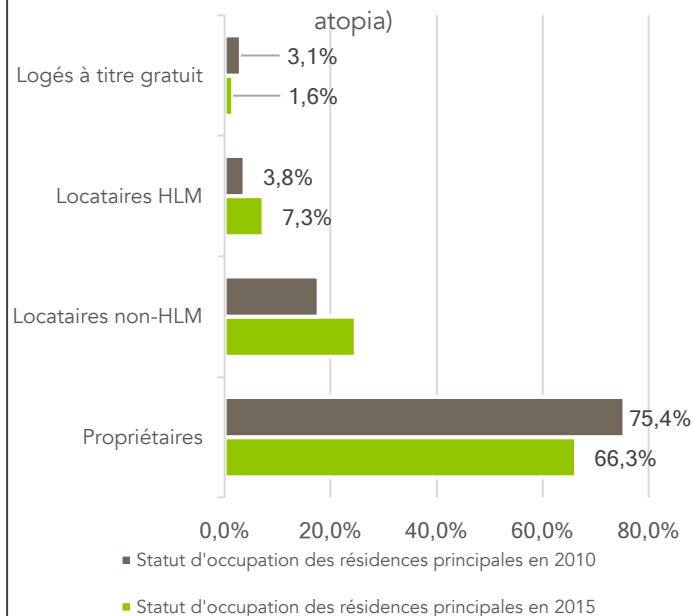
Évolution du taux d'appartements entre 2010 et 2015, en pts (Insee RP2015, atopia)



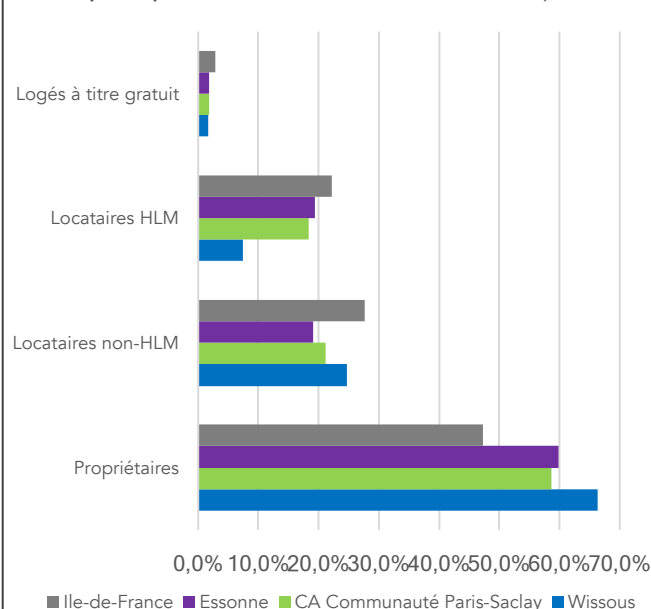
Nombre moyen de pièces par résidence principale en 2015 (INSEE, France Découvertes)



Statut d'occupation des résidences principales à Wissous en 2010 et 2015 (INSEE RP2015, atopia)



Statut d'occupation des résidences principales en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



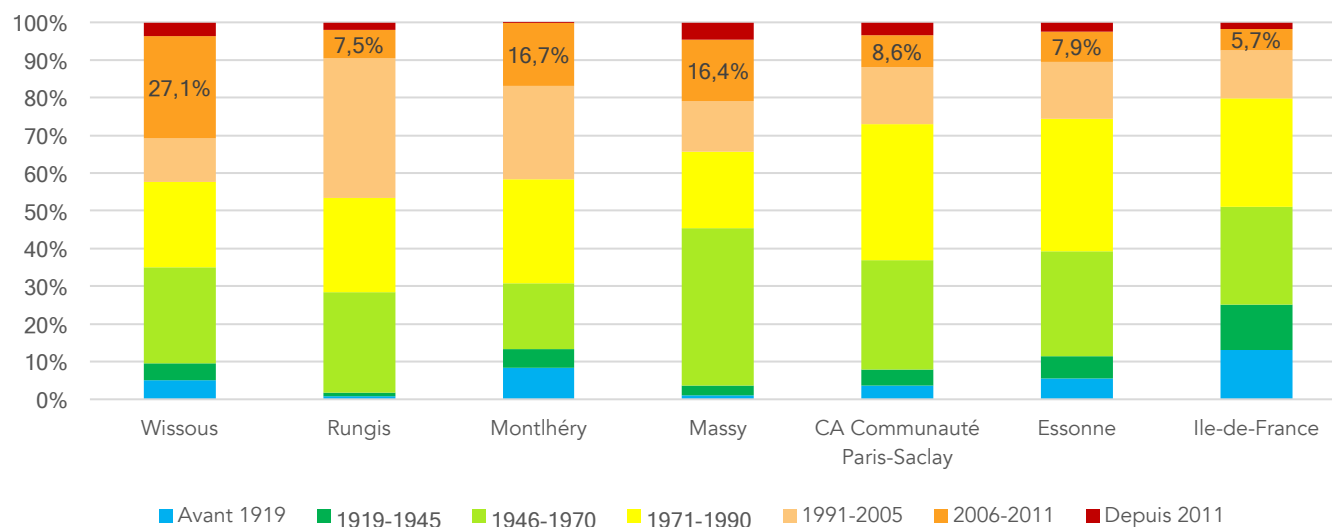
Des résidences principales majoritairement occupées par leurs propriétaires mais une hausse des locataires sur la période récente

- En 2015, la majorité des résidences principales de Wissous est occupée par des propriétaires (plus de 66%). La commune se distingue de la CA Paris-Saclay et de l'Essonne par cette part relativement élevée. Les résidences principales occupées par des locataires représentent 32% du parc et 1/4 d'entre elles sont des résidences principales du parc libre (et non social).
- Entre 2010 et 2015, en écho aux évolutions importantes concernant les types de logements (maisons / appartements) et la taille des résidences principales vues précédemment, le statut d'occupation des résidences principales a également connu des changements notables. La part des résidences principales occupées par des propriétaires a diminué de 9 points, au profit des résidences en location. Parmi ces dernières, le poids des locataires du parc social a augmenté.

Un parc de logements récent

- Le parc de logements de Wissous possède peu de logements anciens : moins de 10% du parc de résidences principales a été achevé avant 1945. Cette part s'élève à 11,5% dans le département de l'Essonne.
- A l'inverse, 31% des résidences principales de Wissous ont été achevées sur la période 2006-2015. Cette part distingue Wissous des territoires de comparaison (10% en Essonne, 12% dans la CA Paris-Saclay). Cette situation s'explique par l'ampleur de la réalisation de la ZAC de la Gare dans le paysage résidentiel de la commune.
- Le caractère récent du parc de logements à Wissous n'empêche pas la commune de faire face à la dégradation de certaines habitations, particulièrement dans le centre-ville, où les constructions sont plus anciennes et les possibilités de rénovation parfois limitées dans le cadre du PEB.

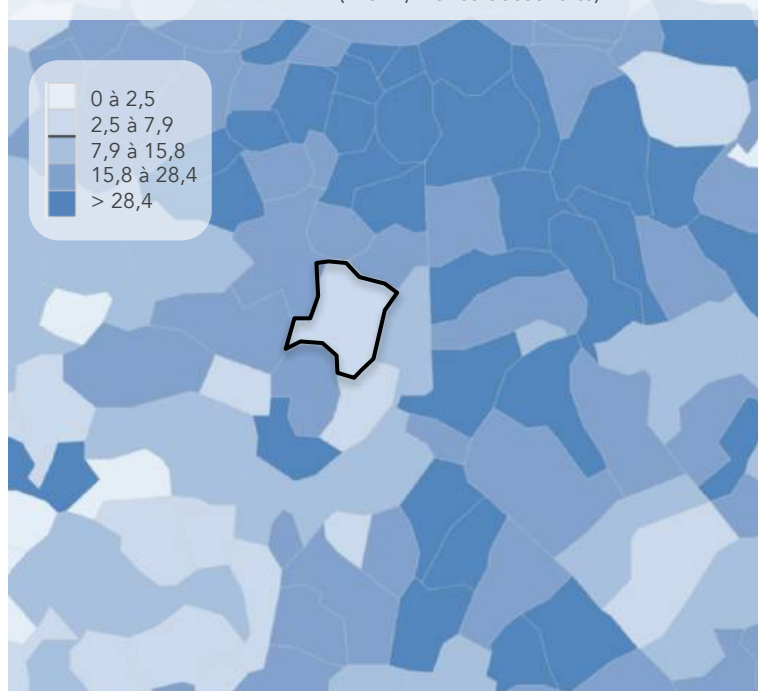
Période d'achèvement des résidences principales en 2015 (Insee RP2015, atopia)



Demandes et attributions de logements sociaux en 2016 (RPLS 2016)

Type de logement	Nombre de demandes de logement en attente au 31/12/2016	Nombre de logements attribués en 2016	Nombre de demandes pour une attribution en 2016
T1	29	3	10
T2	77	3	25
T3	82	4	20
T4	51	3	16
T5 et plus	7	1	7
Total	246	14	18

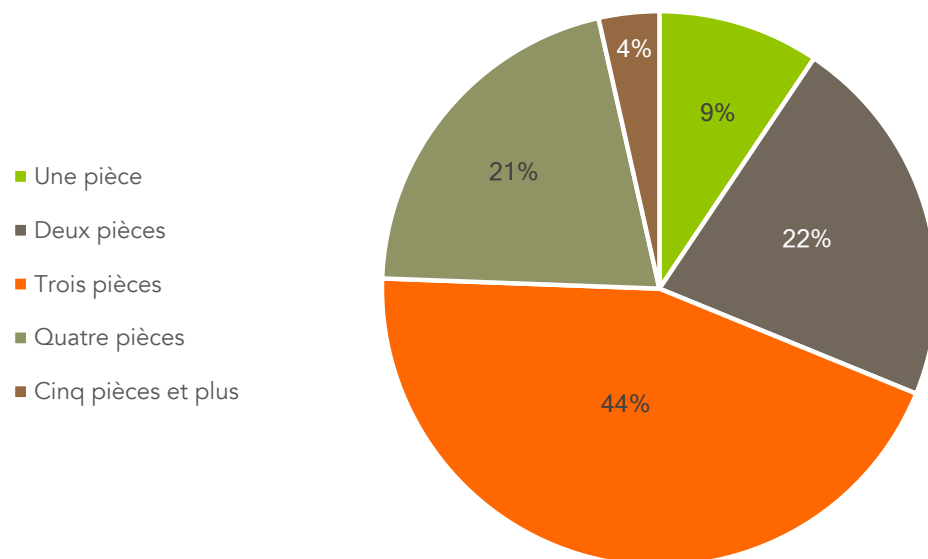
Part des locataires HLM en 2014 (INSEE, France découverte)



Une commune non concernée par l'article 55 de la loi SRU

- Au 1^{er} janvier 2016, la commune de Wissous compte 340 logements sociaux, selon le RPLS (répertoire sur le parc locatif social). Une majorité d'entre eux sont des petits (T1 et T2) et moyens (T3) logements. Les T4 et T5 représentent moins d'1/4 des logements sociaux de la commune.
- Wissous n'est pas concerné par les obligations issues de l'article 55 de la loi SRU dans la mesure où plus de la moitié de son territoire urbanisé est soumis à une inconstructibilité résultant de l'application du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly.
- Néanmoins, la part des résidences principales occupées par des locataires du parc HLM a augmenté sur la période récente (2010-2015) à Wissous. Les chiffres du recensement INSEE, qui diffèrent des décomptes RPLS et SRU, montrent qu'en 2010, 17,5% des résidences principales occupées par des locataires relevaient du parc social contre 22,9% en 2015.

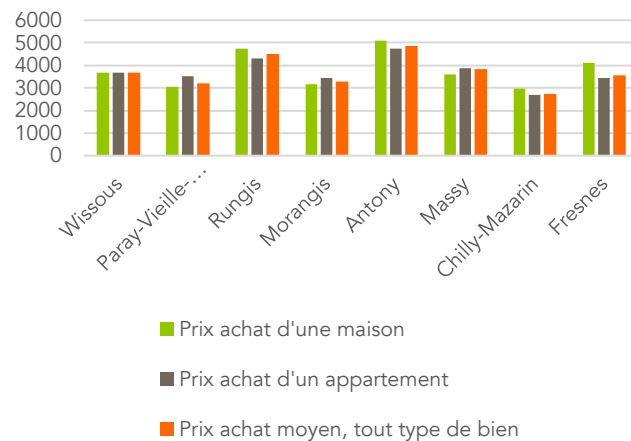
Taille des logements sociaux à Wissous au 01/01/2016 (RPLS 2016)



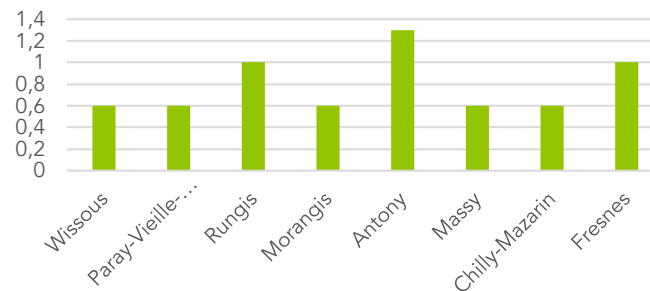
Un parc social sous pression

- Fin 2016, 246 demandes de logement social en stock étaient recensées concernant Wissous selon les données du RPLS. Cette même année (et selon la même source), seuls 14 logements ont été attribués, traduisant un niveau de tension particulièrement élevé. La tension est forte sur les T2 et les T3.
- A titre d'information, en Essonne, le temps d'attente estimé pour l'attribution d'un logement social est de 3 ans selon la DRIHL (en 2013).

Prix de l'immobilier au mètre carré au
01/07/2018 par commune et type de bien
(meilleursagents.com, atopia)



Indicateur de tension du marché*
(meilleursagents.com, atopia)

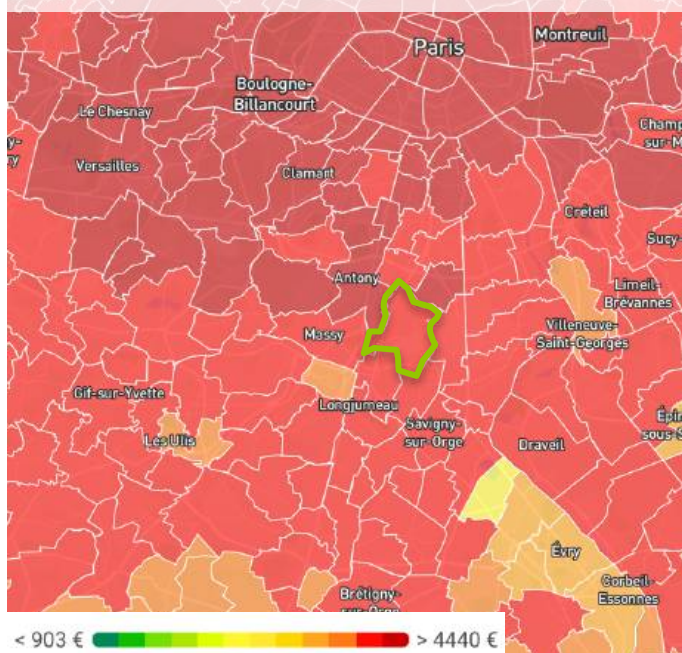


Des prix immobiliers élevés mais intéressants au vu de la situation de la commune

• A Wissous, au 1^{er} juillet 2018, le prix moyen pour l'achat d'un bien est estimé à 3 673€ du mètre carré tout bien confondu. Dans le détail, les maisons et les appartements sont cotés de façon quasi équivalente (3 662 €/m² pour une maison et 3 692 €/m² pour un appartement). Ces prix sont légèrement supérieurs à ceux observés dans les communes limitrophes de l'Est et du Sud (Morangis, Paray-Vieille-Poste, Chilly-Mazarin), mais inférieurs à ceux des communes limitrophes de l'Ouest et du Nord (Massy, Rungis et surtout Antony). Cette différence de prix reflète les écarts entre l'Ouest et l'Est franciliens et peut également s'expliquer par une possible dévalorisation des prix immobiliers des communes impactées par l'aéroport d'Orly, situées à l'Est et au Sud de Wissous.

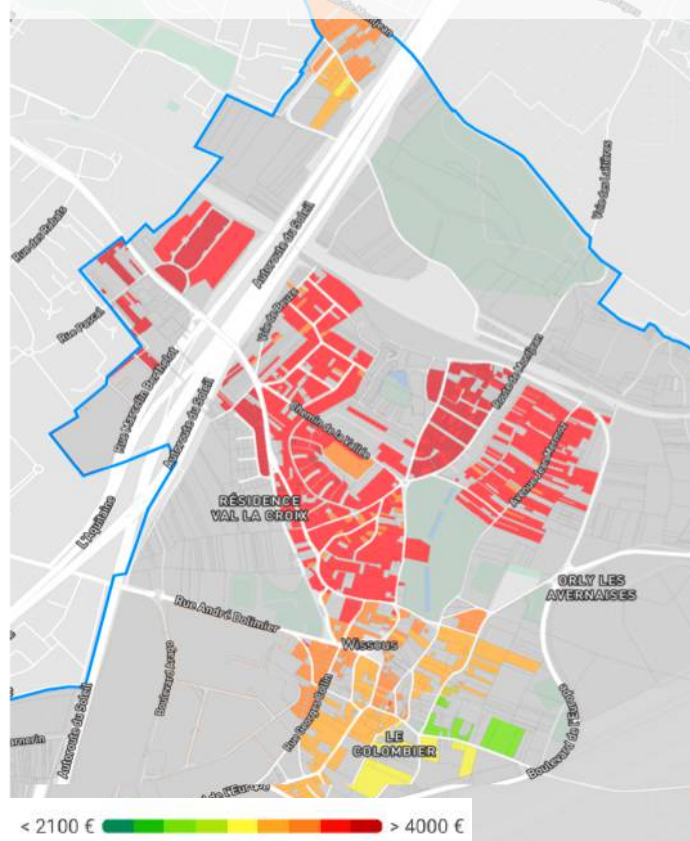
- A l'échelle infra-communale, les quartiers de Wissous situés au Nord sont marqués par des prix immobiliers plus élevés que ceux du Sud, en raison notamment de leur éloignement de l'aéroport et du caractère récent des constructions.
- Le pouvoir d'achat immobilier à Wissous est de 69 mètres carrés. Il est plus faible dans les communes plus chères (Massy, Antony, Fresnes) mais aussi à Paray-Vieille-Poste, alors qu'il est sensiblement équivalent à celui de Chilly-Mazarin et Morangis.

Prix moyen du m² au 01/07/2018 (meilleursagents.com)

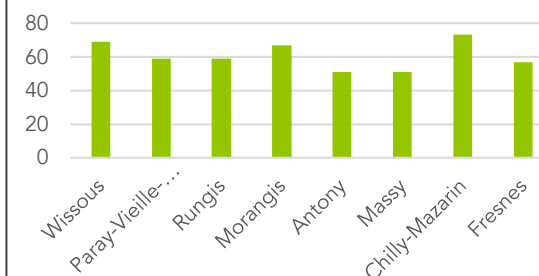


*Nombre d'acheteurs actifs pour un bien en vente. L'influence de l'ITI sur les prix peut être modérée ou accentuée par l'évolution des taux d'emprunt immobilier. Quand les taux sont très bas, les prix peuvent monter malgré un ITI faible. Quand les taux sont très élevés, les prix peuvent baisser malgré un ITI élevé. L'ensemble de ces données proviennent du site www.meilleursagents.com et sont datées du 01/07/2018.

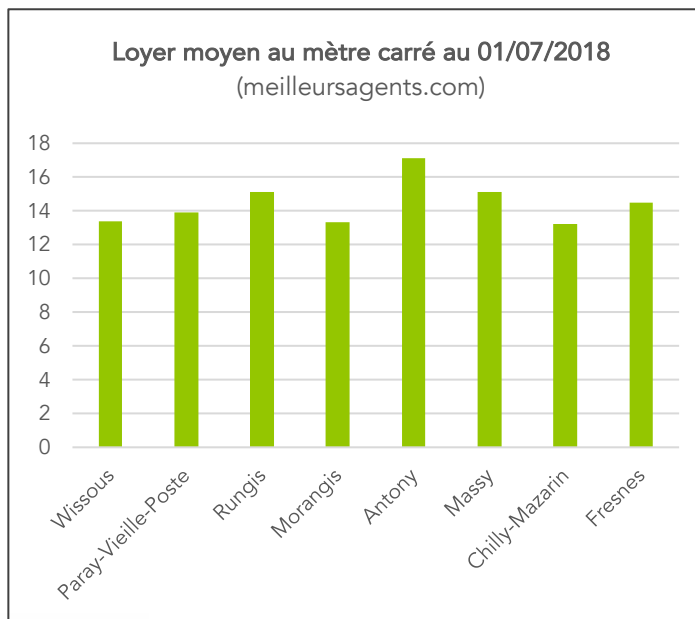
Prix à l'achat du m² à Wissous au 01/07/2018 (meilleursagents.com)



Pouvoir d'achat immobilier d'un
ménage moyen résident (en mètres
carrés)



	Loyer moyen au mètre carré	Loyer moyen studio	Loyer moyen deux pièces	Loyer moyen trois pièces	Loyer moyen plus de quatre pièces
Wissous	13,4	19,9	16,6	13,7	12,4
Paray-Vieille-Poste	13,9	18,8	17	15,6	12
Rungis	15,1	19,7	17,3	15,3	14,1
Morangis	13,3	18,8	15,5	13,3	12,3
Antony	17,1	24,1	18,7	17	15,9
Massy	15,1	20	14,9	13,9	15,1
Chilly-Mazarin	13,2	18,4	15,7	13	11,9
Fresnes	14,5	20,2	16,8	14,3	13,4

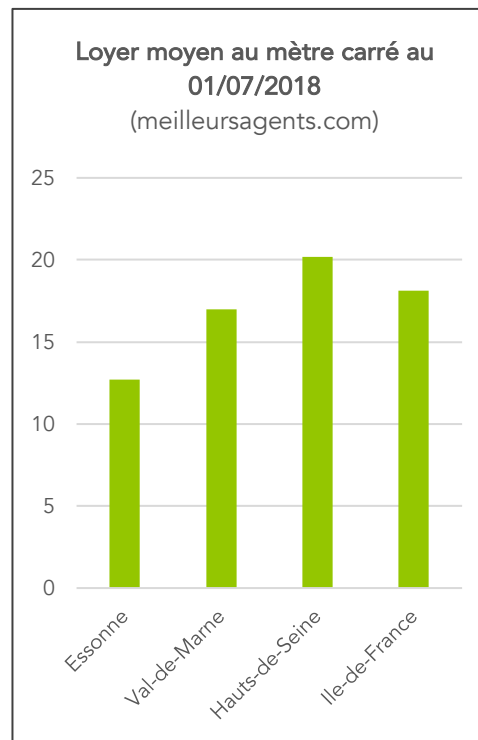
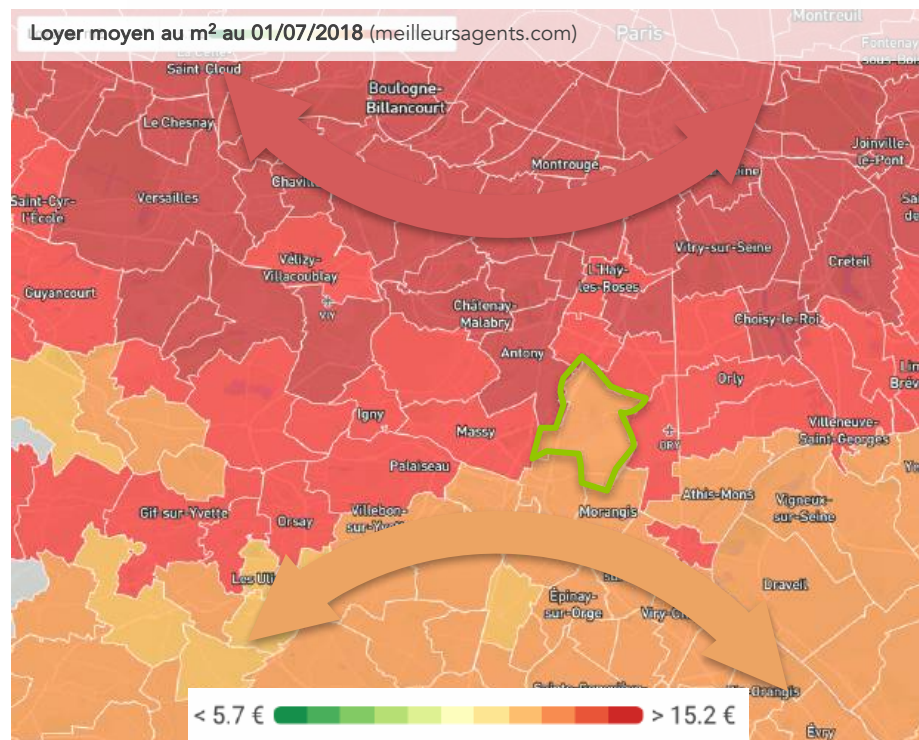


Des loyers qui correspondent à ceux de la seconde couronne francilienne

Le loyer moyen sur la commune de Wissous est de 13,4€ le mètre carré, avec des variations selon la taille du bien loué : un studio sera loué aux alentours de 20€ le mètre carré, contre 12,4€ pour un appartement de plus de 4 pièces.

Ces prix sont inférieurs à ceux observés dans les communes situées au nord de Wissous : Antony, Rungis et Massy notamment. En revanche, ils correspondent à ceux que l'on observe au sud de la ville : ils sont sensiblement identiques à ceux de Chilly-Mazarin, de Morangis ou de Paray-Vieille-Poste.

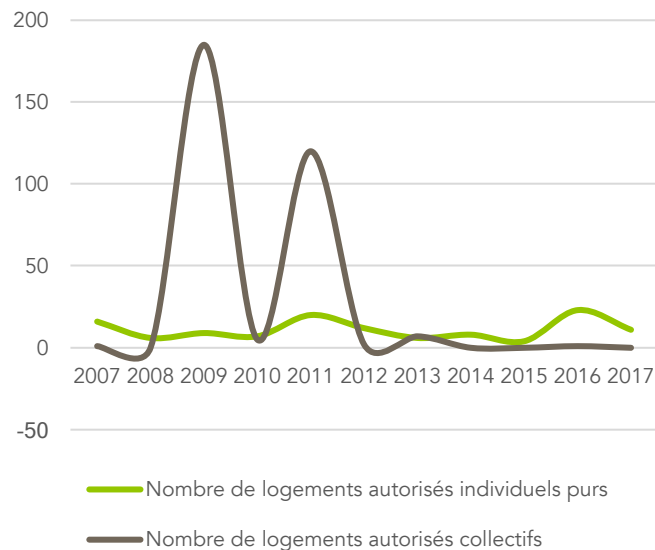
Au niveau départemental, les loyers moyens de Wissous se situent dans la moyenne de ceux de l'Essonne, et donc inférieurs à ceux des départements de petite couronne qui jouxtent la commune : le Val-de-Marne et surtout les Hauts-de-Seine.



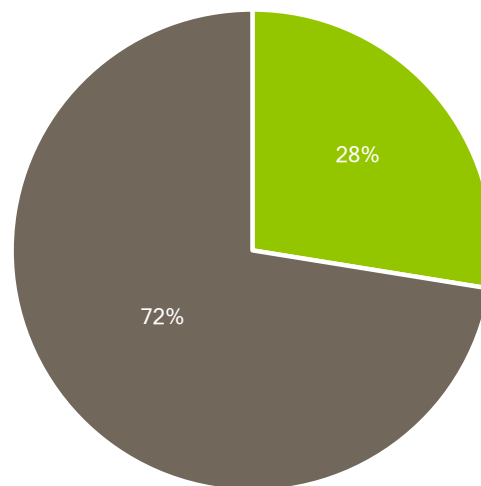
Wissous se positionne ainsi comme une commune de seconde couronne francilienne concernant son niveau de loyer.

L'ensemble de ces données proviennent du site www.meilleursagents.com et sont datées du 01/07/2018.

Nombre de logements autorisés à Wissous par type (Commune de Wissous, atopia)



Types de logements autorisés à Wissous entre 2008 et 2017 (Commune de Wissous, atopia)

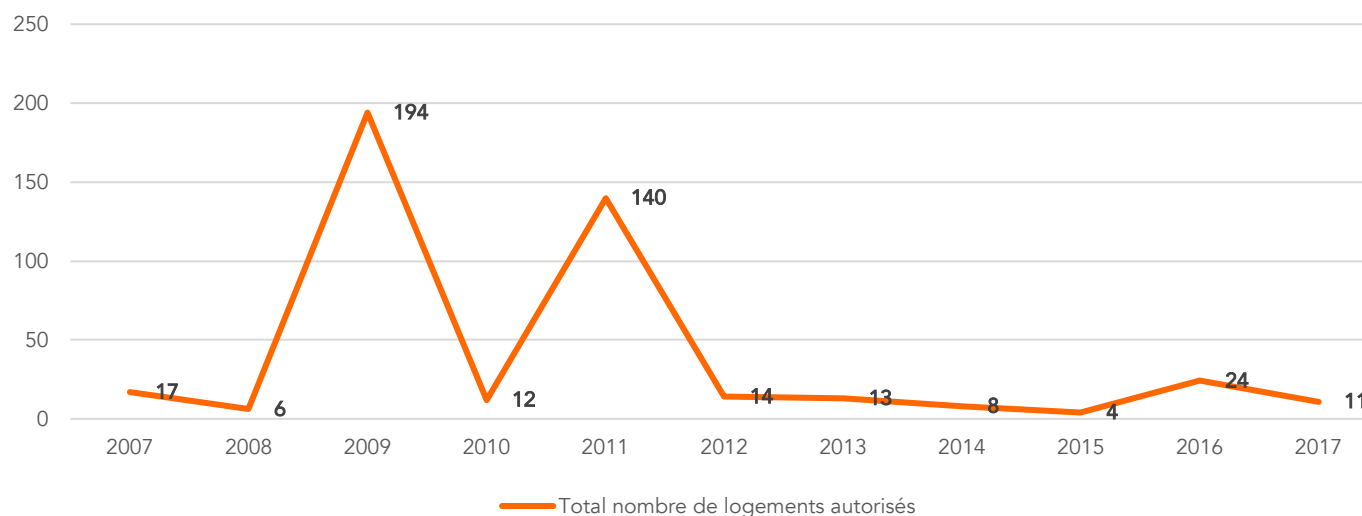


Une dynamique constructive globalement calme, avec un pic de construction entre 2009 et 2011

- Entre 2007 et 2017, 429 logements ont été autorisés à Wissous. Près des $\frac{3}{4}$ d'entre eux relèvent de l'habitat collectif.
- Un pic d'autorisation de logements est observable entre 2008 et 2010. Il correspond à une partie des constructions de la ZAC de la Gare.
- Alors que les logements individuels sont produits de manière relativement constante durant la période 2007-2017, les logements collectifs sont produits de manière ponctuelle mais intense, avec la création de vastes programmes de logements d'un seul tenant.

Note : les «logements autorisés» correspondent à ceux dont le permis de construire a été accordé sur l'année. La mise sur le marché du logement se réalise en général un an après pour un logement individuel, deux ans après pour un logement collectif.

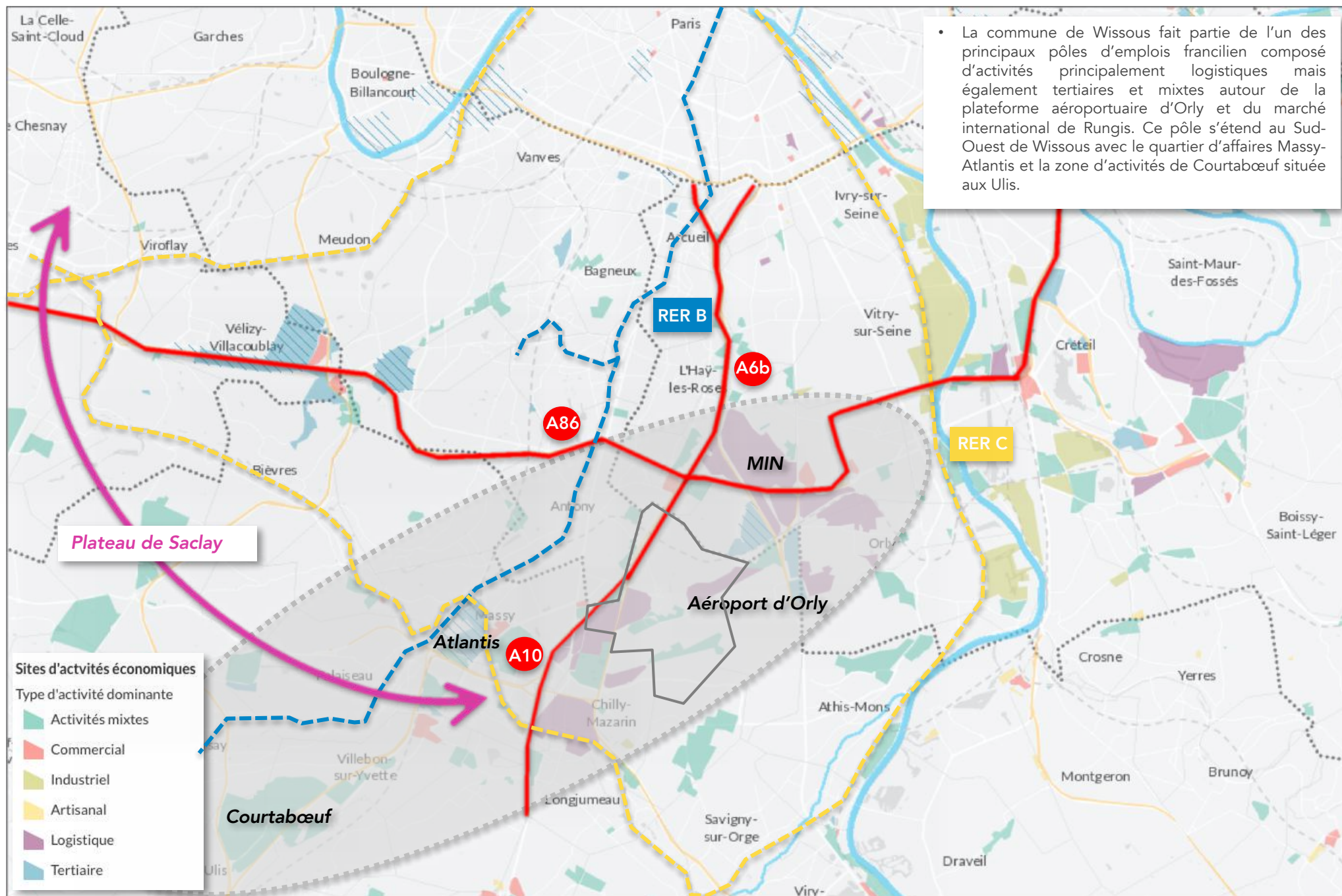
Total nombre de logements autorisés à Wissous (Commune de Wissous, atopia)

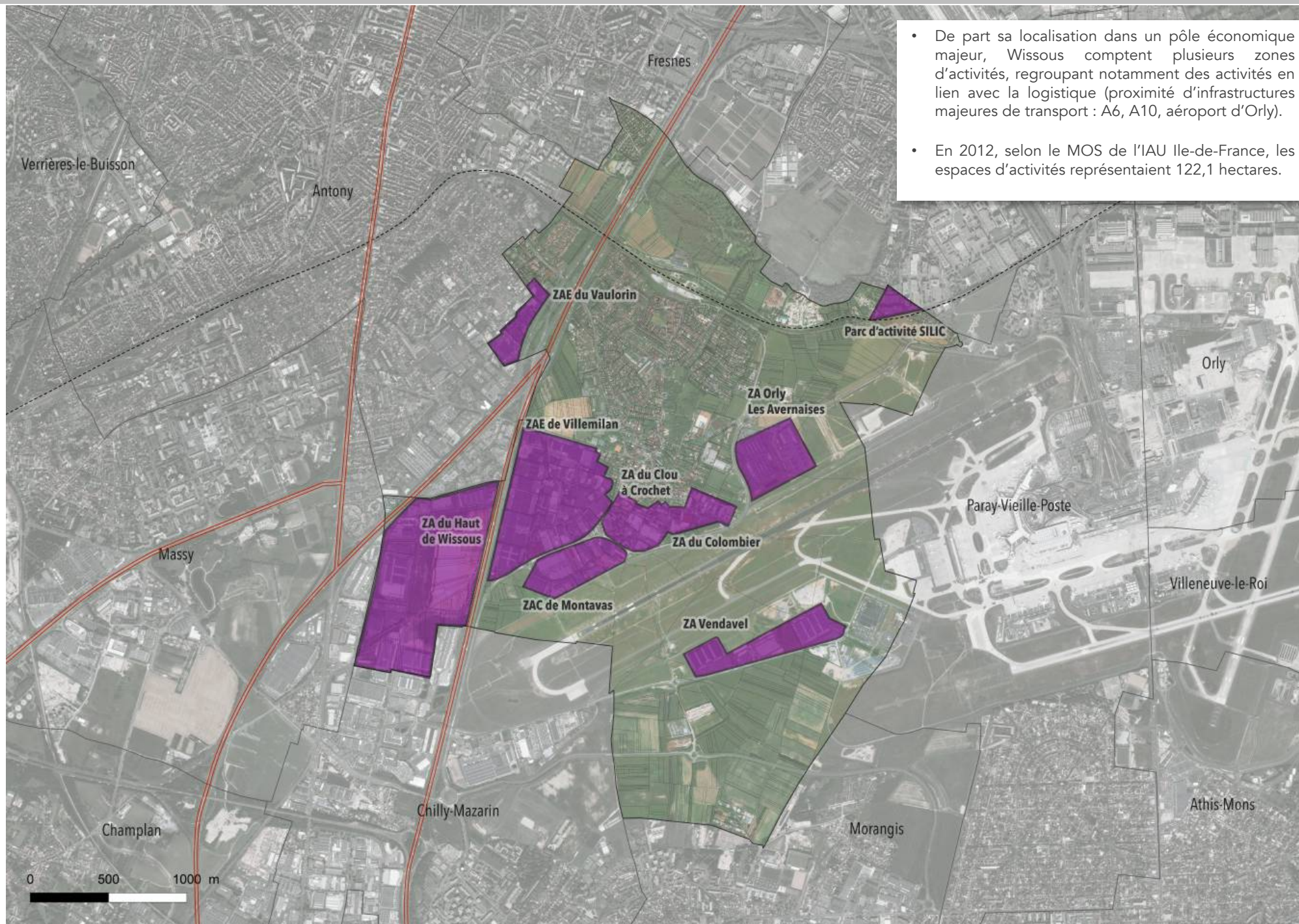


Une très faible part de ces logements n'est jamais commencée, tout comme une faible part des logements commencés ne sont jamais terminés.

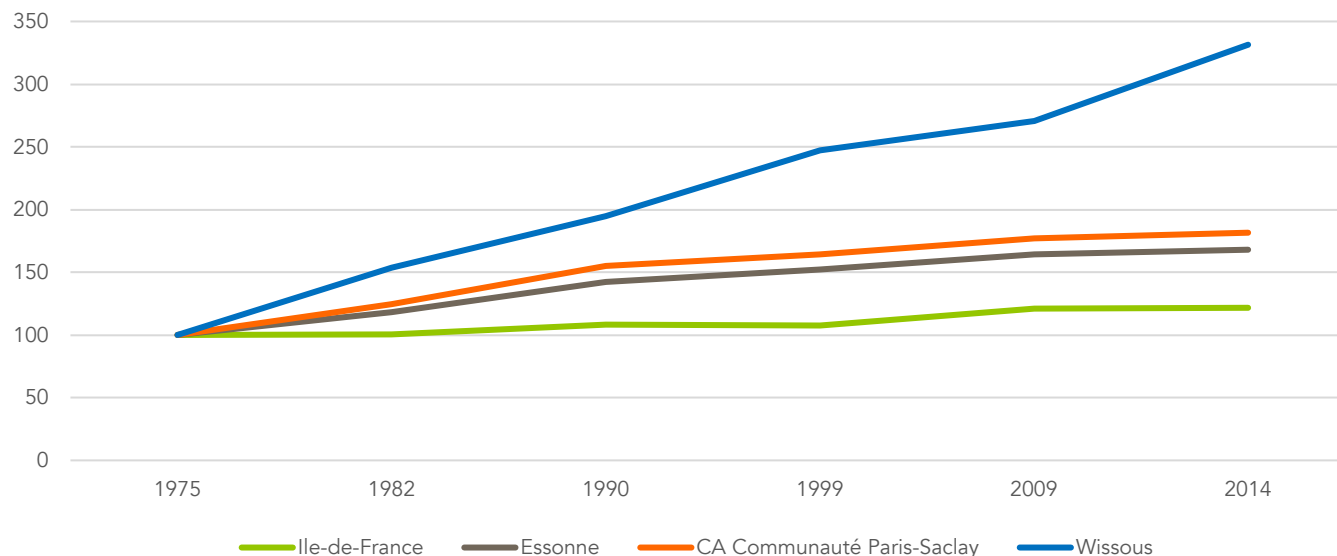
- Les chiffres issus de l'analyse des permis de construire fournis par la commune font état d'une dynamique inférieure à celle observée par l'INSEE. En effet, entre 2010 et 2015, le nombre de logements a augmenté de 712 unités selon l'INSEE. Cette situation s'explique par la date de dépôt d'une partie des PC liés à la ZAC de la Gare : accordés avant 2007, ils n'apparaissent pas dans les chiffres d'analyse des PC alors que les logements réalisés sont comptabilisés, en revanche, dans les chiffres INSEE sur la période récente (2010-2015).

ÉCONOMIE





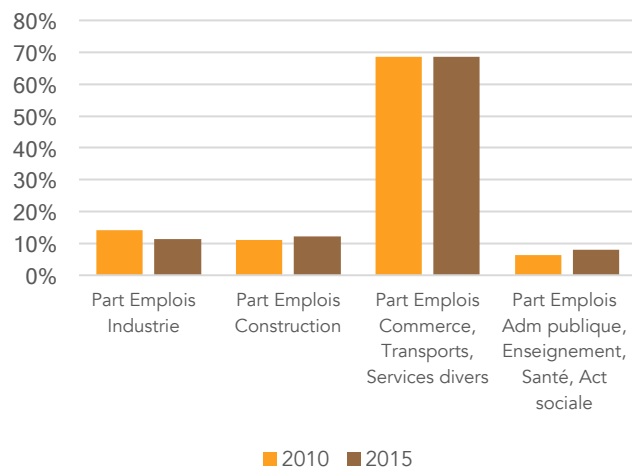
Évolution de l'emploi de 1975 à 2014, base 100=1975 (INSEE RP2015, atopia)



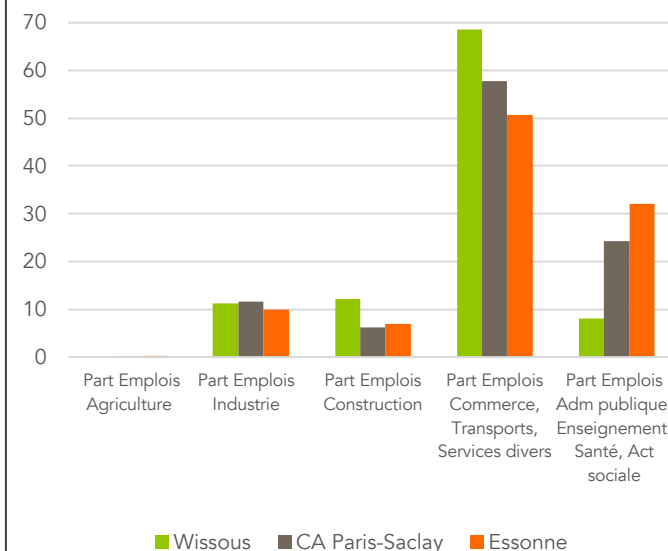
Une croissance de l'emploi particulièrement dynamique

- Entre 1975 et 2014, le nombre d'emplois a plus que triplé à Wissous, passant de 2 440 à 8 087. Cette situation distingue la commune des territoires de comparaison. Dans l'Essonne, les emplois ont été multipliés par 1,7 tandis que ce chiffre s'élève à 1,8 dans la CA Paris-Saclay. Wissous connaît donc une dynamique particulièrement soutenue de création d'emplois. Le dernier recensement INSEE fait état de 8 271 emplois à Wissous en 2015.
- L'augmentation du nombre d'emplois à Wissous est relativement linéaire entre 1975 et 1999 avec environ 150 emplois créés par an en moyenne. La période 1999-2009 est marquée par un ralentissement du rythme de la croissance (56 emplois créés par an). Sur la période récente (2009-2014), les créations d'emplois repartent nettement à la hausse, avec, près de 300 nouveaux emplois par an. Cette situation s'explique par la réalisation de la ZAC des Hauts de Wissous.

Emplois par secteurs d'activité à Wissous entre 2010 et 2015, en pourcentage du total des emplois de la commune (INSEE RP2015, atopia)

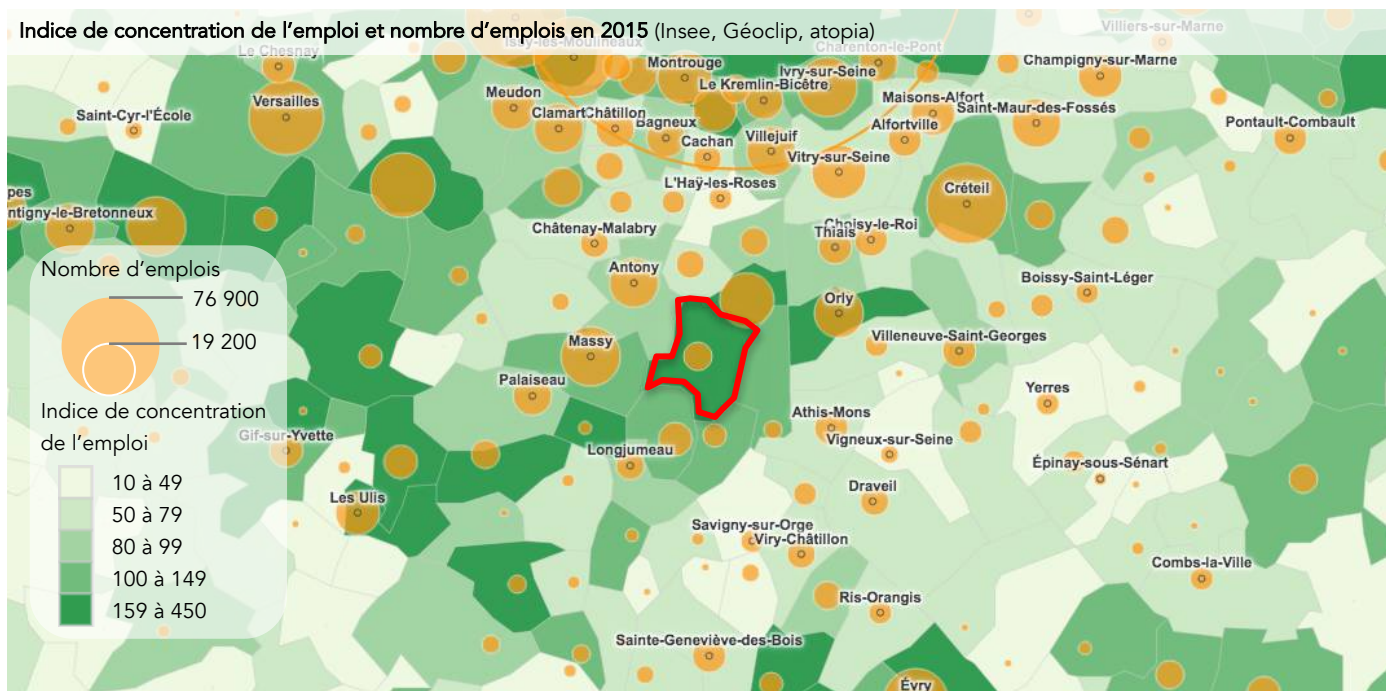


Emplois par secteurs d'activité en 2015, en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)



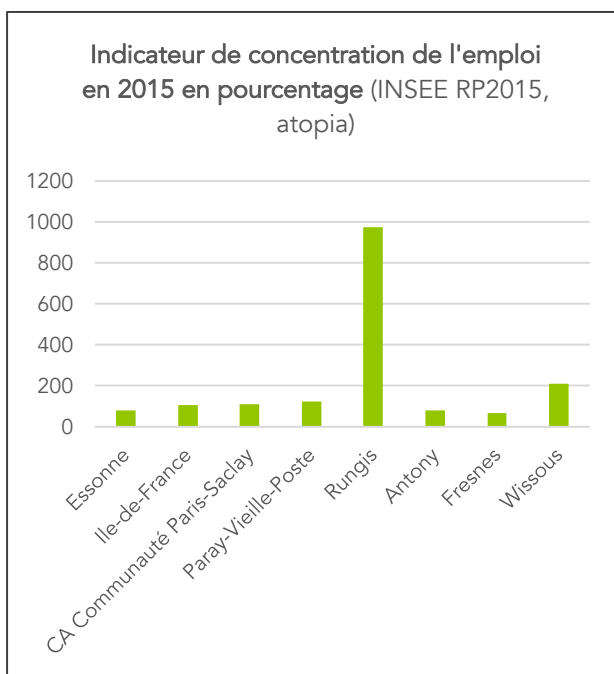
Une surreprésentation des emplois du tertiaire privé et de la construction

- 69% des emplois à Wissous relèvent, en 2015, du secteur du commerce, des transports et des services divers. Par comparaison avec la CA Paris-Saclay et l'Essonne, la commune se distingue par le poids de ce secteur tertiaire privé ainsi que par une surreprésentation des emplois de la construction. A l'inverse, les emplois du secteur public y sont sous-représentés.
- Entre 2010 et 2015, les évolutions de la répartition des emplois par secteurs d'activité sont modérées. Nous pouvons noter une diminution légèrement plus marquée du poids du secteur industriel.



Un indice de concentration de l'emploi particulièrement élevé

- Situé en périphérie du plateau de Saclay, Wissous est inclus dans un territoire qui correspond à un pôle d'emplois majeur à l'échelle de l'Ile-de-France. Grâce à sa position centrale vis-à-vis d'infrastructures à portées nationale et internationale (embranchement A6-A10, aéroport d'Orly et MIN de Rungis) et à la présence des activités aéroportuaires, Wissous concentre un nombre d'emplois particulièrement important. A titre de comparaison, elle compte deux fois plus d'emplois que dans les villes de taille similaire de Paray-Vieille-Poste et Montlhéry et rassemble un nombre d'emplois sensiblement identique à celui de Fresnes.
- Cette situation particulière explique l'indice de concentration très élevé de Wissous : en 2015, on compte sur le territoire communal 210 emplois pour 100 actifs. Parmi les territoires de comparaison, seule Rungis bénéficie d'un indice de concentration de l'emploi plus important, en lien avec la présence du MIN.



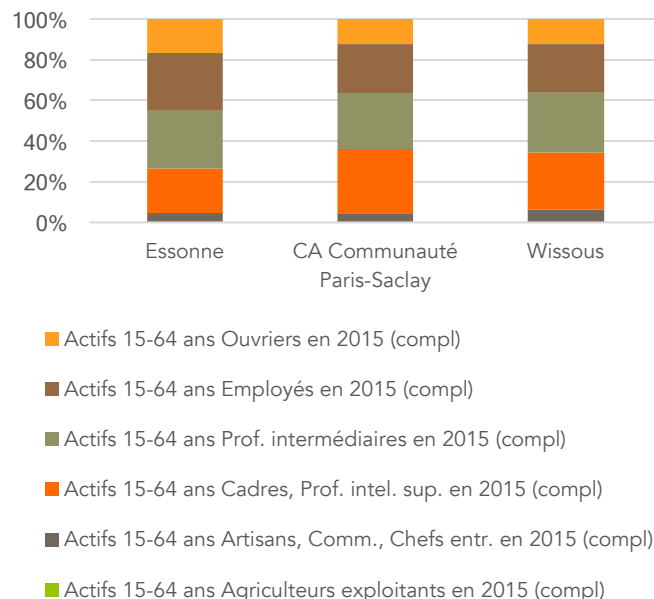
	Nombre d'habitants en 2015	Nombre d'emplois en 2015
Wissous	7 687	8 271
Paray-Vieille-Poste	7 437	4 126
La Ville-du-Bois	7 364	2 287
Montlhéry	7 546	4 024
Rungis	5 631	27 660
Morangis	13 026	6 057
Antony	61 711	22 347
Massy	48 363	29 767
Chilly-Mazarin	20 258	10 199
Fresnes	27 154	8 127

L'indice de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans un territoire donné pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans ce territoire. Un indice supérieur à 100 indique que la zone rassemble plus d'emplois que d'actifs. Un indice de concentration de l'emploi de 150% signifie par exemple qu'il y a 150 emplois pour 100 actifs. L'indice de concentration de l'emploi n'indique pas, cependant, si les actifs occupés travaillent effectivement dans le territoire concerné.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015, en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)



Actifs par CSP en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



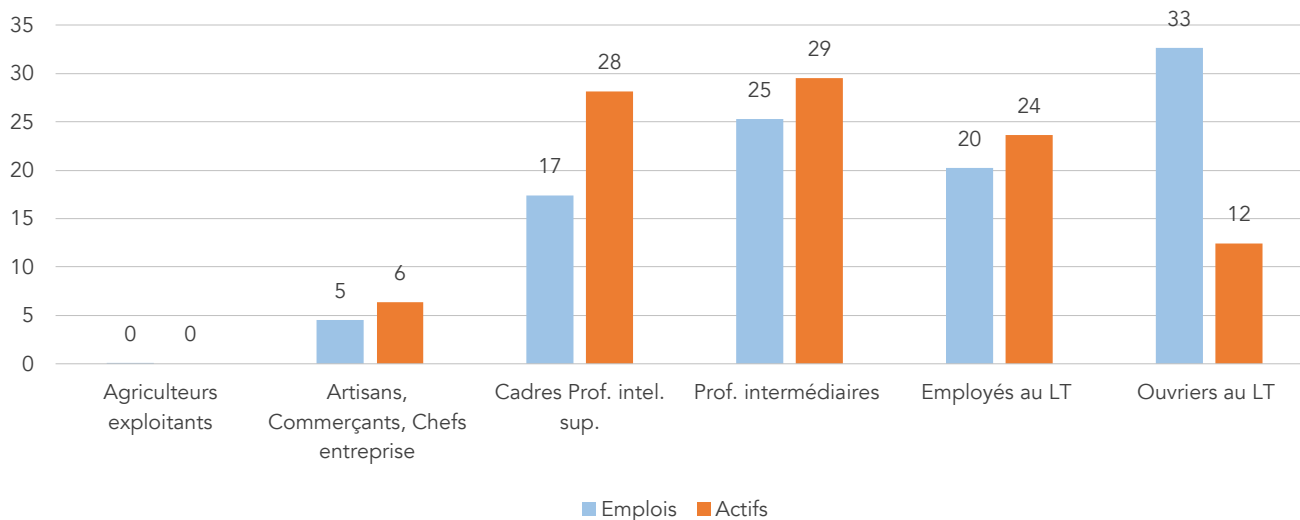
Une dichotomie entre types d'emplois et CSP des actifs

- En 2015, la majorité des actifs de Wissous appartiennent aux CSP des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures. Par comparaison avec l'Essonne, Wissous se distingue par une part plus importante d'actifs artisans, commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intermédiaires.
- La comparaison des types d'emplois et de la CSP des actifs dans la commune permet de souligner un relatif décalage entre les emplois proposés et les habitants actifs particulièrement pour les cadres et professions intellectuelles supérieures qui regroupent 28% des actifs alors que seulement 17% des emplois à Wissous sont des emplois de cadres. A l'inverse, les emplois d'ouvriers regroupent 1/3 des postes à Wissous mais seulement 12% des actifs appartiennent à cette CSP.

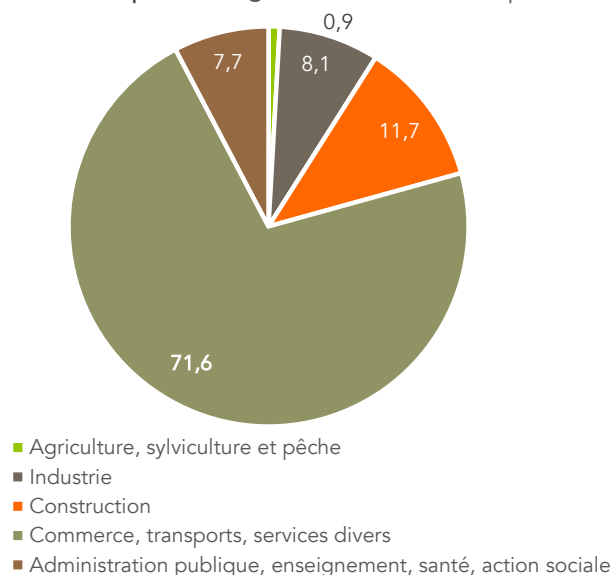
Une population d'actifs occupés

- En 2015, près de 81% de la population des 15-64 ans de Wissous sont des actifs (occupés ou non), soit 4 233 personnes. Cette part est supérieure à celles observées dans la CA Paris-Saclay et en Essonne, notamment du fait d'une plus faible représentation des élèves et étudiants dans la population communale. Entre 2010 et 2015, la part des actifs parmi les 15-64 ans a augmenté à Wissous (75,7% en 2015), traduisant l'arrivée de nouvelles populations actives dans la commune.
- Les actifs occupés, c'est-à-dire ayant un emploi, représentent 74,5% de la population des 15-64 ans de Wissous et 92% des actifs. Ils sont 3 897 en 2017. Ces parts s'élèvent à 67,3% et 88,7% dans l'Essonne. Entre 2010 et 2015, la part des actifs occupés a augmenté de plus de quatre points.
- Le taux de chômage au sens du recensement INSEE (part des chômeurs parmi la population active) en 2015 s'élève à 7,9% en 2015. Il est en légère hausse depuis 2010 (7%) mais demeure inférieur à ceux observés en Essonne (11,3% en 2015) et dans la CA Paris-Saclay (9,7% en 2015).

Comparaison du nombre d'actifs et d'emplois à Wissous en 2015 en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)



Répartition des emplois par type d'activité en 2015, en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)



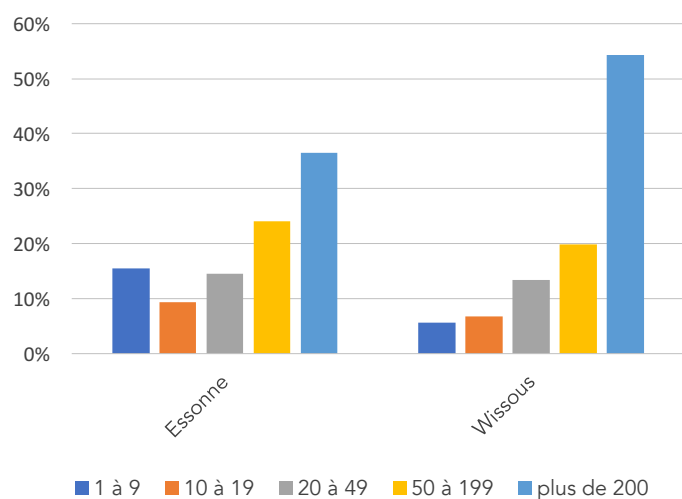
Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif en 2015, en pourcentage (INSEE RP2015, atopia)

	Wissous	Essonne
50 salariés et plus	4,4	1,5
20 à 49 salariés	5,7	2,1
10 à 19 salariés	6,9	3,1
1 à 9 salariés	22,5	22,1
0 salarié	60,4	71,2

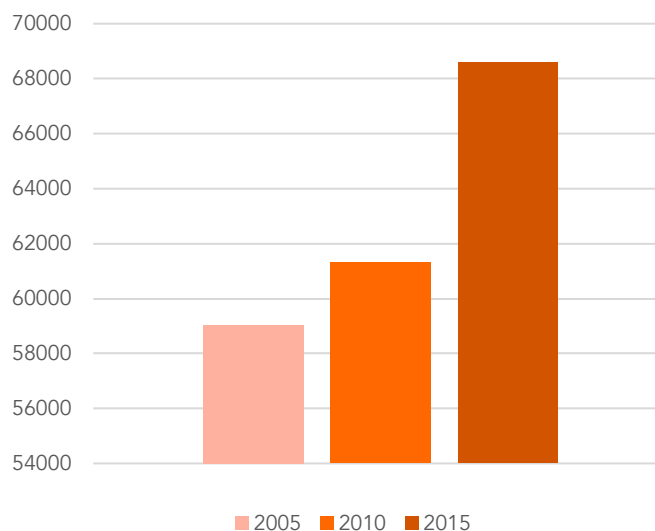
Le poids des activités productives et une majorité de TPE / PME mais de grandes entreprises fortement pourvoyeuses d'emplois

- Au 31 décembre 2015, Wissous accueille 905 établissements sur son territoire dont 51,6% relèvent de la sphère productive et 48,4% de la sphère présentielle. La commune se distingue de la situation départementale où 62,1% des établissements actifs appartiennent à la sphère présentielle.
- Parmi les établissements actifs à Wissous, une large majorité exerce dans le commerce, les transports et les services divers (648 établissements). Le poids des établissements industriels est également important : ils représentent 8,1% des établissements de Wissous contre 4% à l'échelle départementale.
- La majorité des établissements présents à Wissous ne compte aucun salarié. Par comparaison avec l'Essonne, la commune est marquée par la présence de grands établissements (50 salariés et plus). Cependant, plus de la moitié des postes salariés recensés à Wissous au 31 décembre 2015 sont des postes dans des établissements de plus de 200 salariés. L'unique territoire de comparaison dont l'emploi dépend davantage d'entreprises de grande taille est Paray-Vieille-Poste, qui comptabilise un important nombre d'emplois salariés liés à Aéroports de Paris. Dans le cas de Wissous, cette proportion s'explique par la présence d'un riche tissu de grandes à très grandes entreprises dans des secteurs variés (logistique, restauration, technologie...).

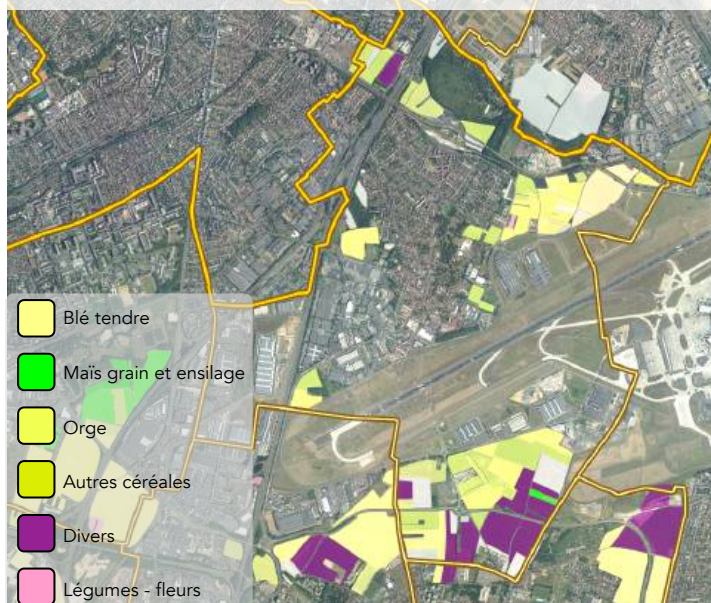
Répartition des postes salariés en fonction de la taille des établissements en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



Parc de bureaux exploité à Wissous, en m² (IAUIDF, atopia)



Recensement Parcellaire Graphique 2016
(Géoportail, atopia)



Champs au Nord de la commune
(atopia)

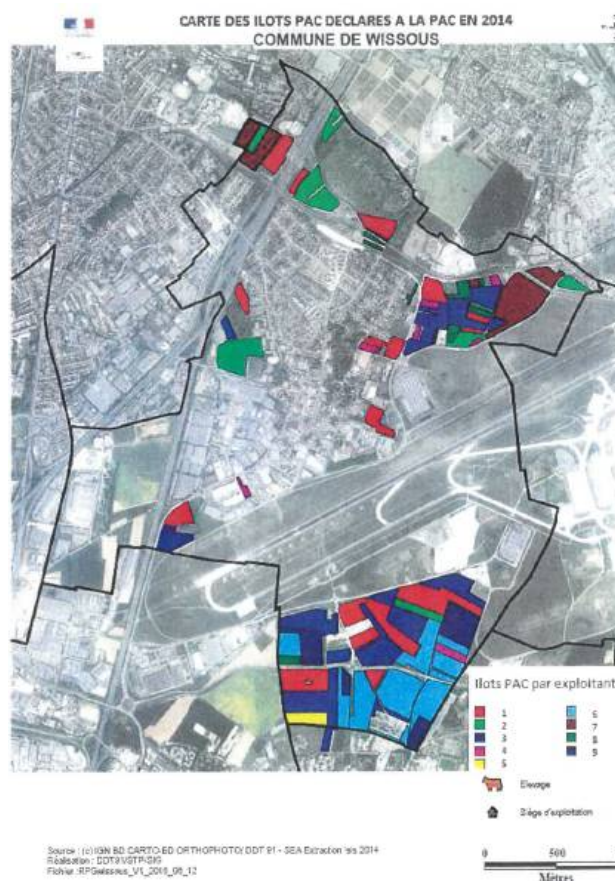


Évolution de l'agriculture entre 1988 et 2015
(Recensement général agricole -RGA- 2010, atopia)

	1988	2000	2010
Nombre de sièges d'exploitation	9	5	3
Nombre d'unités de travail annuelles	18	9	3

Évolution de l'emploi et de actifs
(INSEE, atopia)

	2010	2015
Nombre d'emplois dans l'agriculture	-	6
Nombre d'agriculteurs exploitants résidant dans la commune	0	0



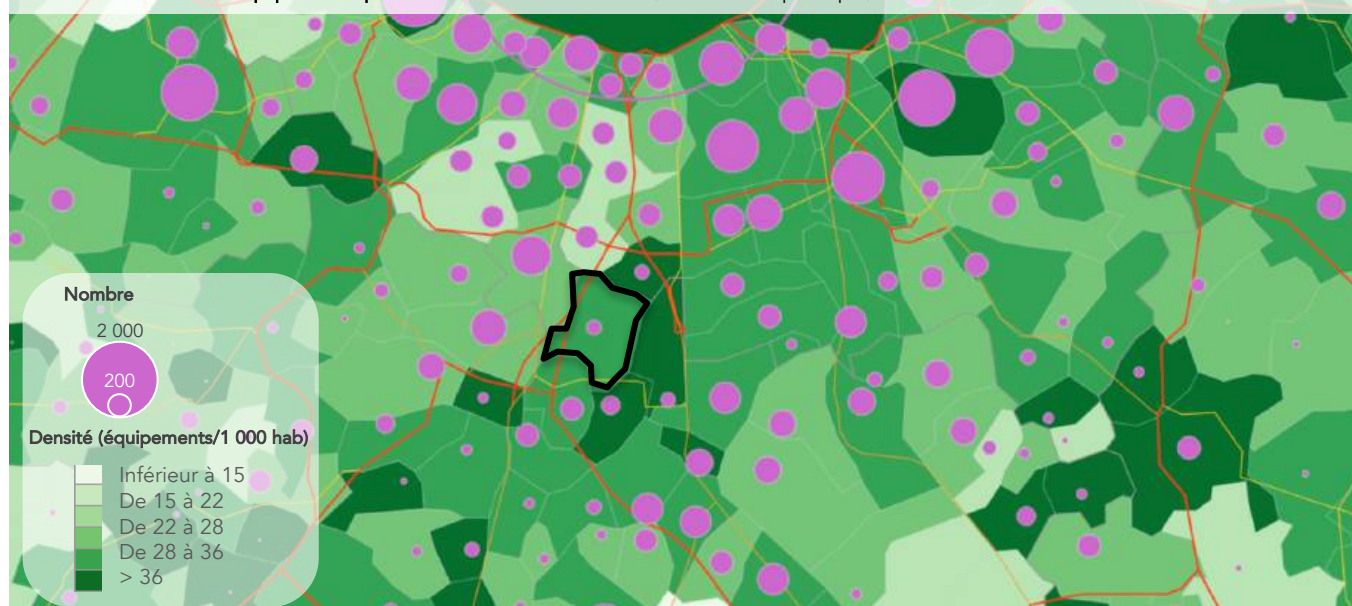
Une légère présence de l'agriculture

- En 2016, la superficie dédiée à l'agriculture sur la commune de Wissous s'établissait à environ 1,8 km², soit 180 ha (source : RPG). En 2017, le Mode d'occupation des sols (MOS) de l'Institut Paris Région identifiait 196 hectares d'espaces agricoles, soit 21% du territoire communal. Cette surface constitue un espace rare au sein du tissu fortement urbanisé qui caractérise les alentours.
- Selon le Recensement général agricole de 2010, Wissous comptait 3 exploitations agricoles, soit 0,9% des établissements actifs de la commune, dédiées à la culture de céréales et d'oléoprotéagineux. Le nombre de sièges d'exploitation s'est fortement réduit : de 1988 à 2010, il est passé de 9 à 3 sièges présents sur la commune. En revanche, la SAU a augmenté, ce qui signifie une augmentation de la taille des exploitations et leur développement en-dehors de la commune.
- L'emploi agricole représente une part très faible de l'emploi total, avec seulement 6 emplois (0,1%) en 2015 (source : INSEE).
- L'agriculture urbaine est présente sur la commune, par le biais des jardins familiaux de Montjean situés au nord de la voie ferrée.
- La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a mis en place un Programme Alimentaire Territorial visant à développer les circuits courts sur le territoire et accompagner les agriculteurs dans la démarche. Le territoire compte : 7 structures proposant la vente directe à la ferme dont 1 à Wissous, 10 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), 4 magasins en circuit court, 2 structures de proposant la vente directe chez l'apiculteur et une brasserie artisanale. La Communauté d'Agglomération Paris Saclay regroupe au total 24 établissements participant au programme mangeons local. 9 établissements agricoles proposent une agriculture biologique.



ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCE

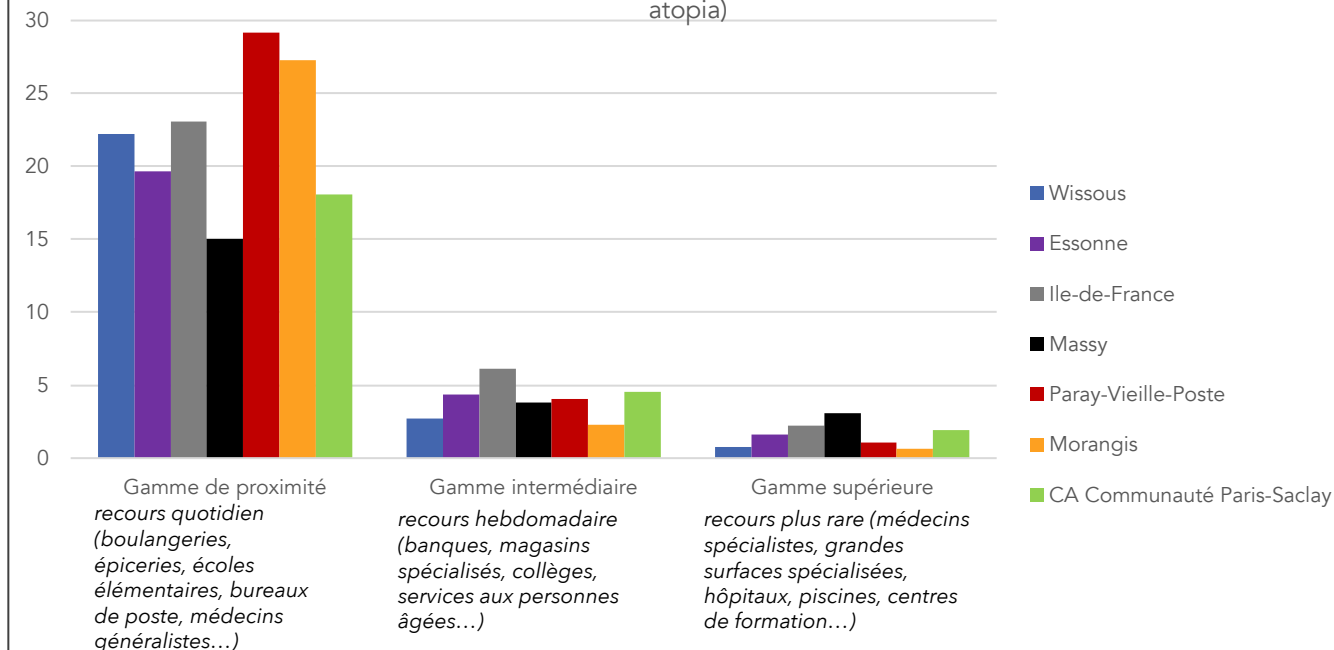
Nombre et densité d'équipements pour 1 000 habitants en 2015 (Insee, Géoclip, atopia)



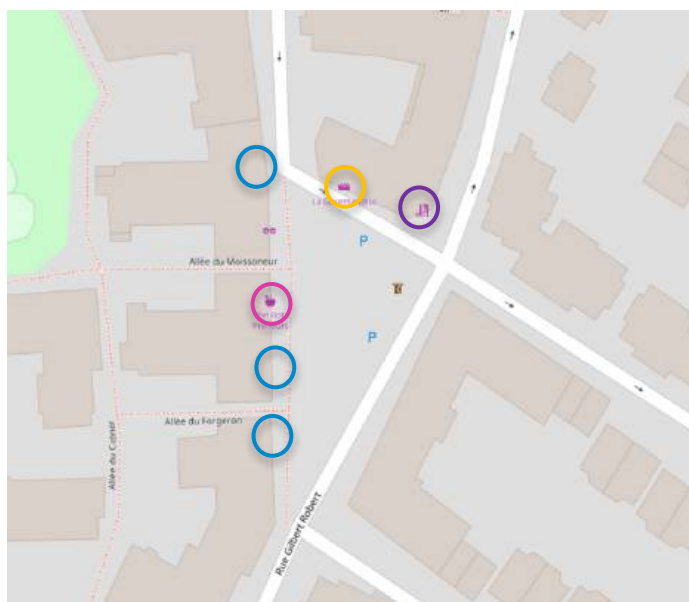
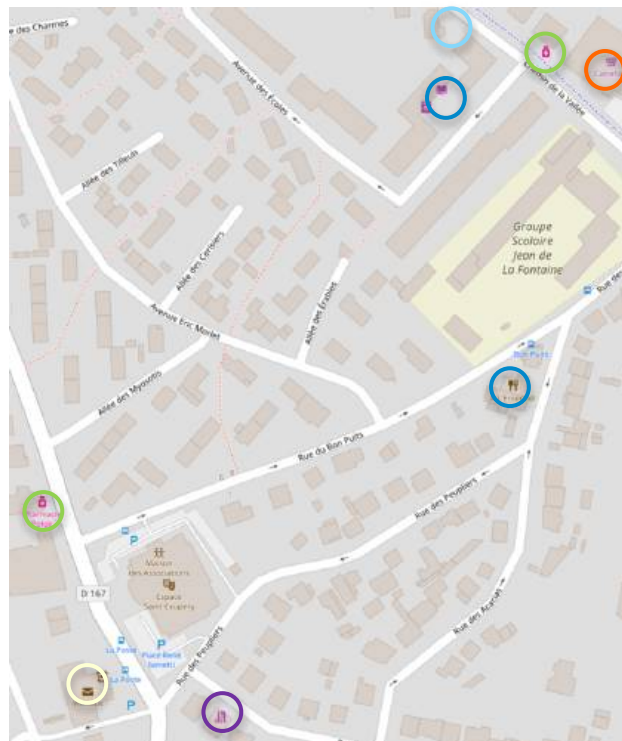
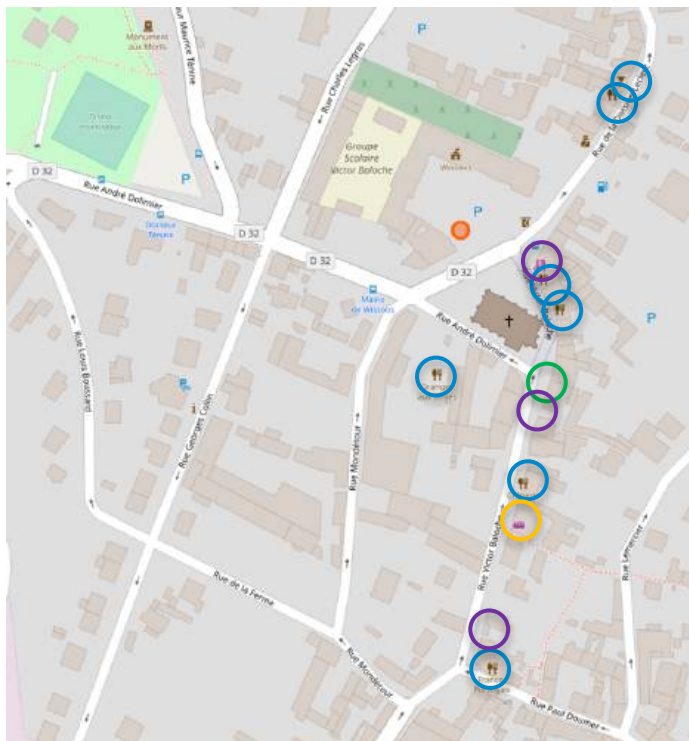
Une commune de proximité

- En 2015, Wissous regroupe 219 équipements pour une densité valant 28,9 équipements (tous types confondus) pour 1 000 habitants. Par comparaison aux communes limitrophes, Wissous occupe une position médiane. Rungis et Morangis bénéficient d'un très bon niveau d'équipements tandis qu'Antony et Massy sont moins bien dotées que Wissous.
- Dans le détail :
 - Avec un taux d'équipements de proximité atteignant 22,3 pour 1 000 habitants en 2016, Wissous se classe au-dessus de la moyenne de l'Essonne et dépasse Massy ainsi que la CA Paris-Saclay. Elle reste en revanche moins pourvue que ses voisines Morangis et Paray-Vieille-Poste. Il s'agit pour autant d'une donnée relative au nombre d'habitants : Massy étant bien plus peuplée, la proportion d'équipements et services de proximité est de facto plus faible malgré un important nombre d'équipements.
 - Concernant les gammes d'équipements intermédiaires et supérieures, Wissous est relativement moins bien équipée : son taux d'équipement pour ces deux gammes est inférieur à ceux de tous les territoires de comparaison, excepté Morangis. Les équipements intermédiaires et supérieurs sont regroupés dans des villes au poids démographique plus significatif telle que Massy. A noter : la CA Paris-Saclay dispose d'un grand nombre d'équipements intermédiaires et supérieurs en lien avec le développement du pôle universitaire et technologique du même nom.
- Wissous apparaît donc comme une commune bien dotée en équipements de proximité et bénéficiant de l'offre diversifiée des communes voisines.
- Les médecins de Wissous sont relativement nombreux mais tous de la même tranche d'âge (55-60 ans). La commune est donc confrontée à un enjeu de remplacement de ceux-ci dans les prochaines années.

Densité des équipements et des services pour 1 000 habitants en 2016 (INSEE BPE 2016, atopia)



Commerces de proximité en 2018 À Wissous (base permanence des équipements – INSEE 2016 et openstreetmap.com, Atopia)



Epicerie - primeurs	Boulangerie	Supermarché	Fleuriste
1	3	1	2
Banques, caisses d'épargne	Bureau de poste	Coiffeur / Salon de beauté	Café / Bar / Restaurant
1	1	5	19
Pharmacie	Laverie		
2	1		

Commerces de proximité en 2018 À Wissous (base permanence des équipements – INSEE 2016 et openstreetmap.com, Atopia)

Une offre en commerce de proximité relativement riche

Les commerces de proximité de Wissous sont principalement distribués selon trois polarités :

- Le centre-ville, autour d'un axe Nord-Sud comprenant les rues du Colonel Flatters, Victor Balloche et de la Division Leclerc.
- Le chemin de la Vallée, autour du Carrefour Contact,
- La place située à l'intersection des rues Gilbert Robert et Fernand Léger, dans le quartier Saint-Eloi.

Ces commerces couvrent une gamme relativement large et répondent aux besoins de base. On remarquera une offre en restauration particulièrement importante et variée avec 19 bars et restaurants recensés (y compris ceux des zones d'activités).

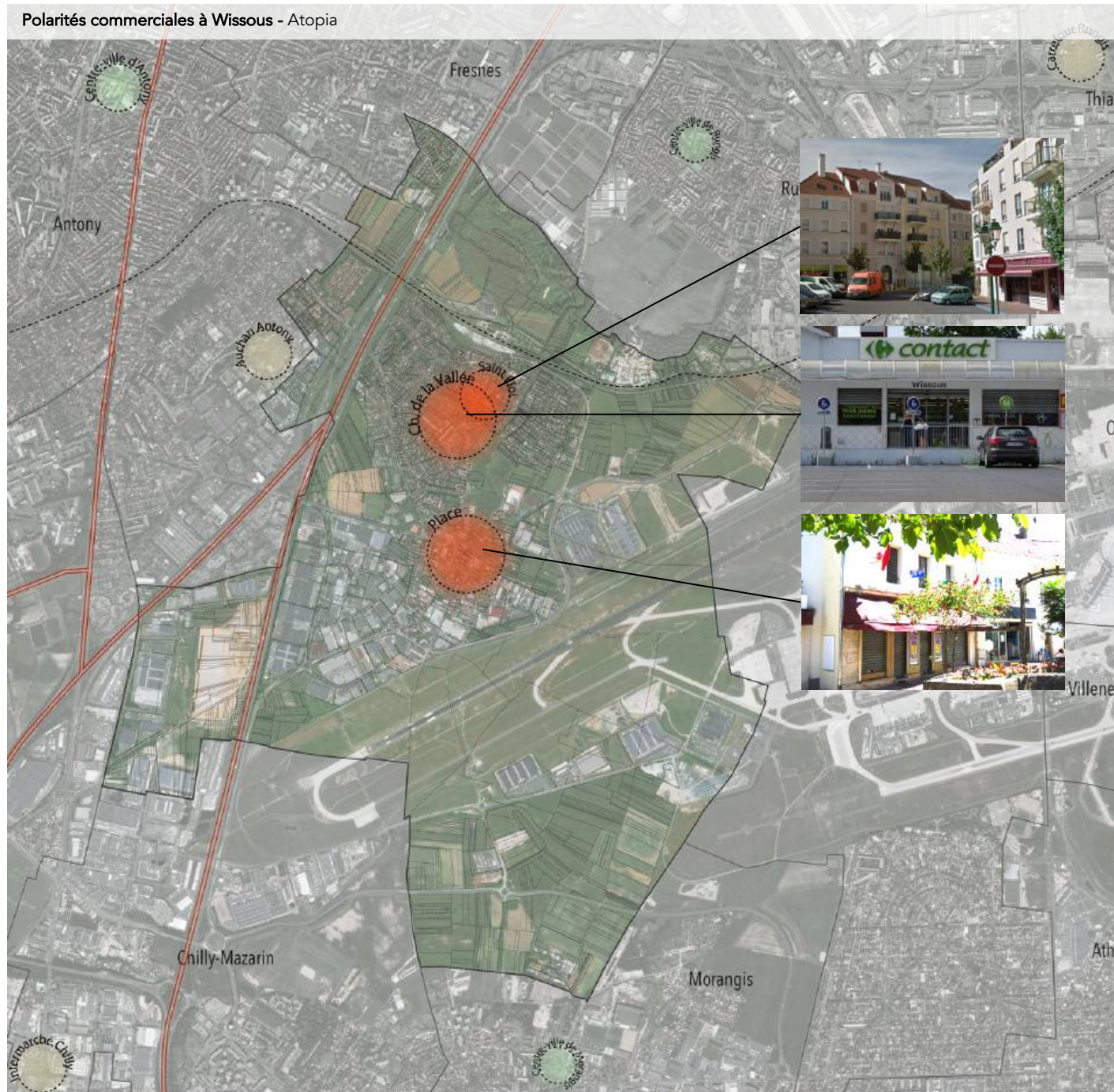
Une vacance commerciale sensible mais limitée

- Dans le cœur historique, quelques commerces vacants ont été identifiés tandis que certains anciens rez-de-chaussée commerciaux ont été reconvertis en logements.

Commerce vacant en cours de réhabilitation - place Flatters (atopia)



Polarités commerciales à Wissous - Atopia



Des commerces de proximité organisés selon trois polarités complémentaires



En cœur de ville, un pôle qui s'inscrit dans la centralité historique de la commune.

Une forte dimension piétonnière autour de l'église qui constitue le milieu d'un linéaire commercial relativement diffus mais lisible.



Un pôle moins structuré et au traitement urbain moins travaillé, qui s'organise autour du supermarché.

D'autres commerces sont implantés, sans pour autant constituer un linéaire continu. L'espace public est essentiellement organisé pour l'automobile.



Un pôle au rayonnement plus local que les deux précédents, qui représente un centre de vie pour le récent quartier Saint Eloi. Les commerces s'organisent autour d'une place, au traitement de l'espace public soigné et à l'offre de stationnement développée.

Des communes environnantes à l'offre commerciale abondante

Les habitants de Wissous bénéficient d'une offre commerciale importante dans les communes alentours :

- Supermarchés de Chilly-Mazarin et d'Antony
- Centres commerciaux Carrefour à Rungis, Cora à Massy,
- Centres-villes commerçants de Morangis, Rungis et surtout Antony, ce dernier disposant d'une offre commerciale supérieure (équipement de la personne, loisirs etc..).

École élémentaire La Fontaine (wikimedia commons)



Aménagement devant l'école Victor Baloché (atopia)



Des équipements principalement dédiés aux jeunes enfants

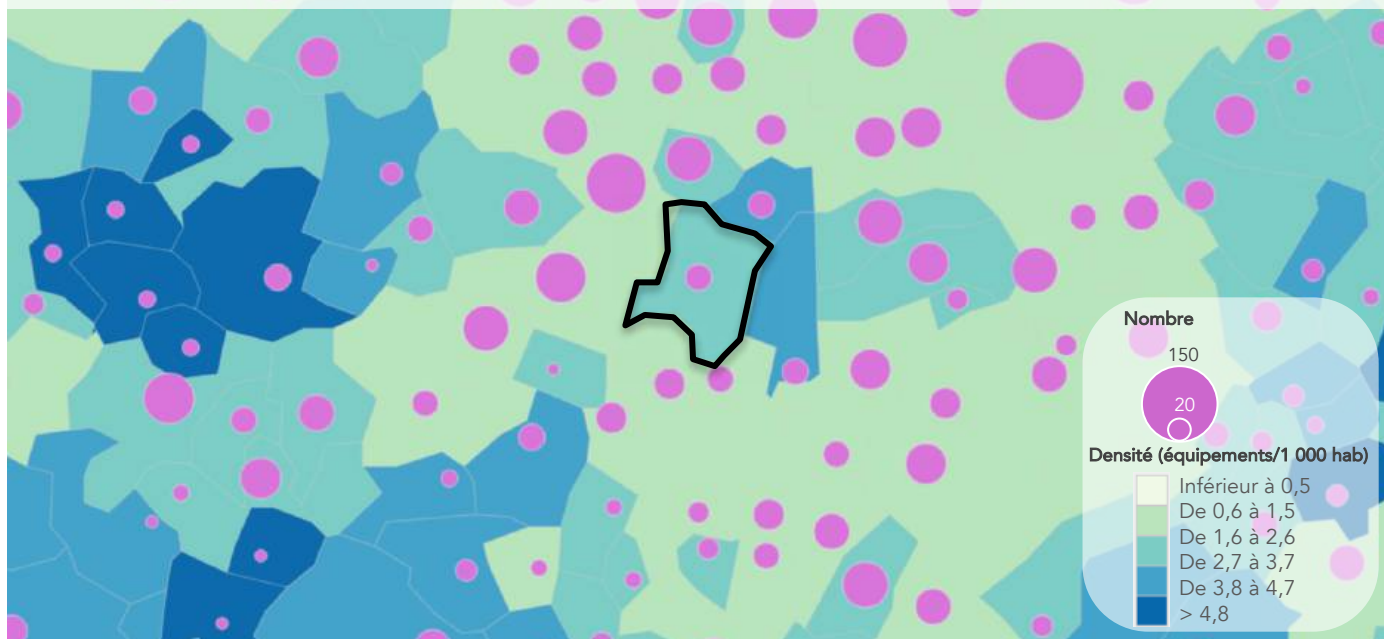
- Wissous est équipée d'un multi-accueil communal ainsi que de trois crèches privées (dont une dans la zone économique du Vaulorin, rue Pascal) totalisant 102 places disponibles pour les familles de la commune.
- Deux écoles primaires et deux écoles maternelle sont situées sur le territoire de la commune.
- La commune n'abrite pas de collège mais la Municipalité souhaiterait en accueillir un sur son territoire, pour répondre, notamment, aux besoins des nouveaux habitants du quartier Saint-Eloi. La grande majorité des collégiens de Wissous se rend aujourd'hui à l'établissement Henri-Georges Adam ou à l'établissement Descartes, tous deux situés à Antony.
- La commune ne compte pas de lycée ni d'établissements d'enseignement général, technologique et professionnel supérieur. Les lycées et étudiants se rendent dans les communes limitrophes et au-delà.
- Wissous s'affirme ainsi comme pôle de proximité concernant les équipements scolaires : elle ne dispose pas d'équipements (collège, lycée) rayonnant au niveau intercommunal. Cependant, un projet de collège est porté par la commune. Pour information, en 2020, la commune comptait 410 collégiens (source : Conseil départemental).

École	année 2015-2016	année 2016-2017	année 2017-2018	Année 2018-2019
Maternelle Victor Baloché	114	124	127	129
Primaire Victor Baloché	173	177	189	185
Maternelle La Fontaine	258	222	222	198
Primaire La Fontaine	321	319	321	342

Localisation des collèges et lycées à proximité de Wissous (openstreetmap.org, ville-data.org)



Nombre et taux d'équipements sportifs par commune en 2016 (France Découvertes, INSEE, atopia)



Des équipements sportifs qui répondent aux besoins des habitants de communes alentours

Wissous est une commune qui accueille un nombre d'équipements sportifs médian par comparaison à ses communes voisines. La densité d'équipements sportifs est de 2,1 équipements pour 1 000 habitants, ce qui est inférieur aux communes limitrophes de Rungis (3 eq/1000 hab) et Paray-Vieille-Poste (2,6 eq/1000 hab), mais supérieur à la majorité des communes de petite couronne du sud de Paris.

Sont notamment présents sur le territoire communal :

- Le centre omnisports du Cucheron, accueillant la majorité des sports de salle,
- Les terrains de football du Cucheron, de l'Europe,
- Le stade du Parc de Château Gaillard, et les tennis municipaux extérieurs et couverts situés à proximité.

Une trentaine d'associations sportives présentes sur la commune bénéficient de ces équipements sportifs.

Ces équipements, bien que classiques, rayonnent sur un territoire assez large : ils sont en effet utilisés par des habitants de la commune et d'autres villes des alentours.

Wissous envisage de réaliser plusieurs projets de développement des équipements sportifs :

- la démolition de la bulle de tennis du Cucheron et la construction d'un nouvel équipement sportif,
- le développement du stade de football avec la création d'une tribune,
- la construction d'équipements supplémentaires en cas d'implantation du collège sur le territoire municipal.

Tennis (atopia)



Stade de football (atopia)



Le Conservatoire Intercommunal (atopia)



Nombre d'associations sur la commune (Données communales, atopia)

Catégorie d'association	Nombre
Éducation	7
Art, culture et loisirs	13
Sport	28
Solidarité	7
Mémoire	3
Patrimoine et environnement	2
Autres	8

Des équipements culturels au rayonnement intercommunal

Wissous possède un espace culturel municipal : la salle Antoine de Saint-Exupéry. Celle-ci peut accueillir 400 spectateurs. Chaque saison, une quinzaine de représentations diverses ont lieu : théâtre, concerts, humour etc.. Bien que le nombre de représentations soit limité, cet équipement possède une portée intercommunale.

C'est sur le territoire de la commune qu'est implanté l'un des sept conservatoires intercommunaux de la CA Paris-Saclay. Accueillant 340 élèves de l'agglomération, il assure des formations dans le domaine musical, ainsi que des cours de théâtre et d'arts plastiques, et se situe dans des locaux neufs possédant un auditorium utilisé régulièrement pour des concerts.

La commune est également équipée d'une bibliothèque municipale.

Le département de l'Essonne soutient activement les politiques culturelles locales, notamment à travers :

- le Plan de Lecture publique qui finance les bibliothèques et vise à améliorer leur qualité (formation des personnels, développement du numérique etc..),
- Des aides financières à destination des communes et intercommunalités : les Contrats Culturels de Territoire qui permettent de développer une politique culturelle sur le temps long, et l'Aide à l'Investissement Culturel pour le financement d'investissements ponctuels.

La commune compte 68 associations, dans divers domaines : éducation, sport, culture et loisirs, solidarité, etc.. Elles peuvent bénéficier de subventions municipales et d'un accès aux équipements communaux.

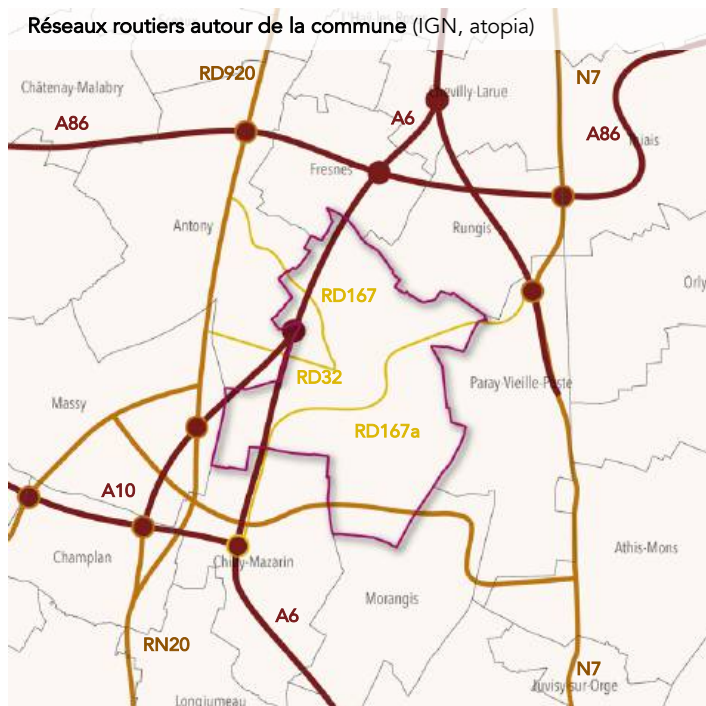
L'espace culturel Saint-Exupéry (wikimedia commons)



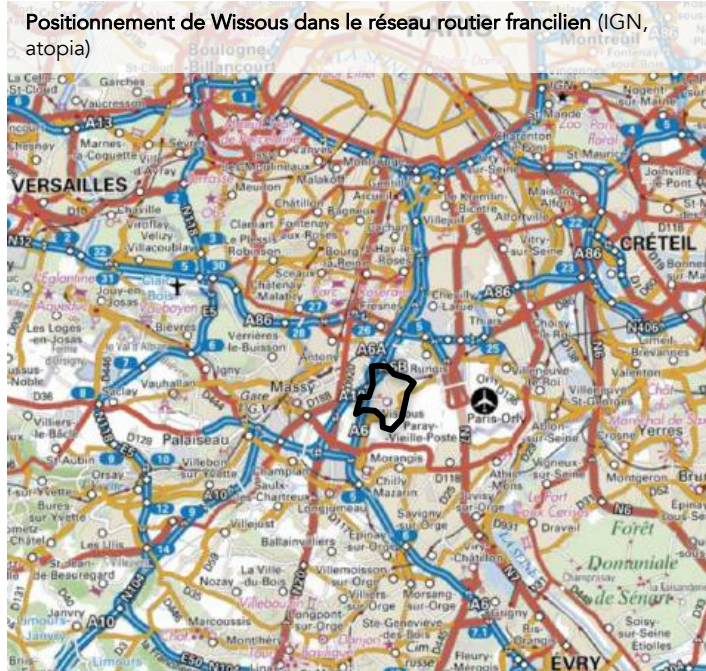


TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Réseaux routiers autour de la commune (IGN, atopia)



Positionnement de Wissous dans le réseau routier francilien (IGN, atopia)



A6 et A10 vues depuis la RD167 - Route d'Antony (atopia)



Passage sous l'A6 du Chemin de Fresnes (atopia)



Entrée de Wissous par la RD32 – Rue Dolimier (atopia)



Une commune à l'interface de carrefours routiers majeurs...

La commune de Wissous se situe à l'intersection de grands axes autoroutiers du Sud de l'Ile-de-France :

- L'A6, «autoroute du Soleil», reliant Paris au Sud de la France,
- L'A10, «l'Aquitaine», qui relie Paris à Bordeaux et dont la jonction avec l'A6 est en partie située sur le territoire communal,
- L'A86, rocade de la petite couronne parisienne, dont l'intersection avec l'A6 se situe entre Rungis et Fresnes, à 2 km du centre de Wissous.

Wissous est également tangeantée par la RN7 qui traverse la commune de Paray-Vieille-Poste en desservant l'aéroport d'Orly, ainsi que par l'axe RD920-RN20 traversant les communes d'Antony et de Massy. Ces deux axes Nord-Sud sont les voies de communication historiques reliant Paris au Sud de la France avant la création des autoroutes.

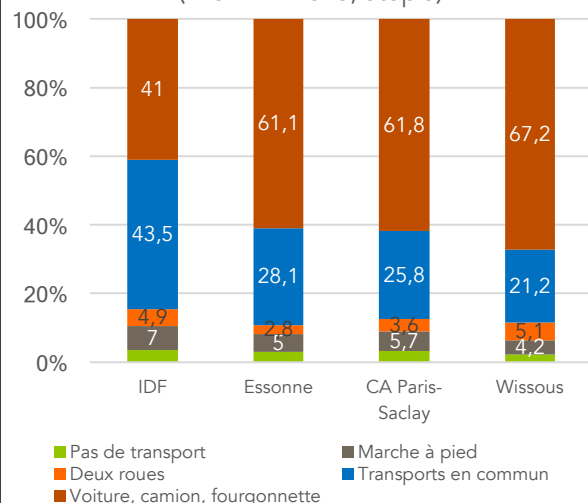
Le Conseil départemental réfléchit à la possible création d'un échangeur autoroutier (A6) à hauteur de Wissous.

... mais une situation d'enclavement par les grandes infrastructures

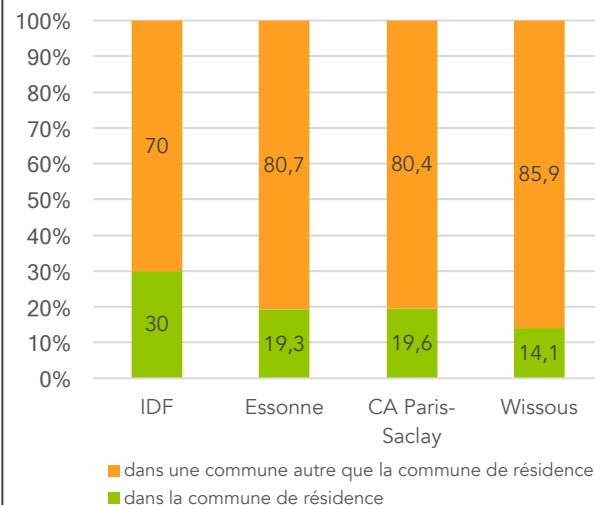
Malgré cette proximité des grands axes, l'accès à Wissous est peu facile et la commune se retrouve «encerclée» par ces infrastructures de transport imposantes :

- L'entrée dans le centre-ville se fait par les RD 32 et 167, qui enjambent les autoroutes sans bénéficier de sortie : depuis ou vers Paris, il faut ainsi emprunter la RD920 pour y accéder.
- L'A6 et l'A10 sont d'importantes coupures urbaines.
- À l'Est et au Sud, l'aéroport d'Orly sépare Wissous de Morangis et Paray-Vieille-Poste. La RD167a joue le rôle de rocade et relie les zones économiques implantées le long des autoroutes à celles de Rungis en longeant l'aéroport.

Moyen de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail en 2015
(INSEE RP2015, atopia)



Lieu de travail des actifs occupés en 2015
(INSEE RP2015, atopia)



Une utilisation assez importante de la voiture pour les déplacements domicile-travail

Wissous se caractérise par une utilisation du véhicule personnel pour les déplacements domicile-travail plus importante qu'aux échelles intercommunale, départementale (+6pts) et régionale (+25pts). Même pour les courts trajets, la voiture est fortement utilisée : 62% des personnes travaillant dans la commune utilisent leur véhicule personnel. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs :

- Une plus forte proportion de personnes travaillant en-dehors de leur commune de résidence que pour l'ensemble des territoires d'étude,
- Une desserte en transports collectifs relativement plus faible et plus complexe que dans d'autres villes du secteur (pas de gare RER sur la commune), et à contrario une facilité de se déplacer en voiture par rapport à d'autres communes,
- Des catégories socio-professionnelles (artisans, commerçants, ouvriers) en proportions plus nombreuses qui ont tendance à utiliser leur véhicule personnel plus fréquemment, pour des raisons d'amplitude horaire ou le besoin de véhicule professionnel pour les artisans par exemple,
- Les coupures urbaines (autoroutes, aéroport) qui rendent plus difficiles les circulations cyclables et piétonnes.

De potentiels besoins pour répondre aux enjeux des nouvelles utilisations de la voiture

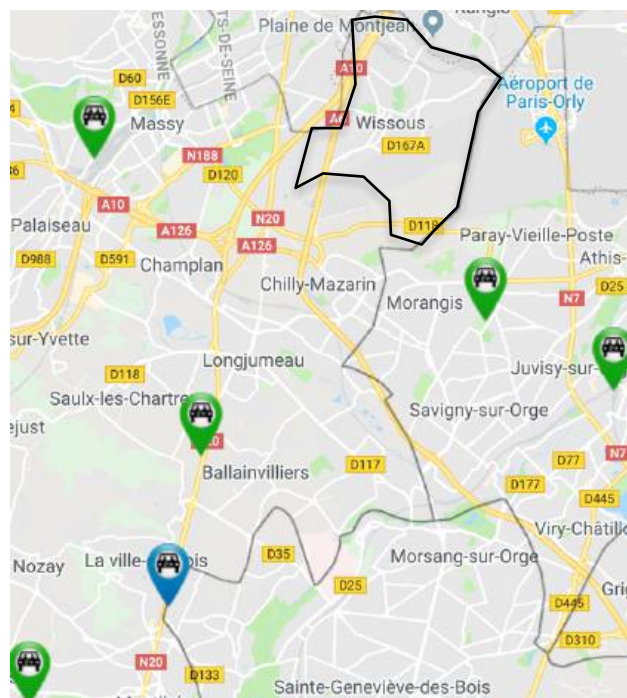
Conscients des enjeux environnementaux et de santé publique, ainsi que de l'impact du coût de la mobilité motorisée sur les ménages, diverses initiatives sont mises en place par les collectivités, et Wissous dispose d'un potentiel de développement à travers :

- Le covoiturage, dont la promotion est assurée par les collectivités (Ile-de-France, CA Paris-Saclay etc..) qui relayent les nombreuses plateformes collaboratives de partage de trajets, dont OuiHop qui permet l'autostop organisé. Un maillage d'aires de covoiturage est en projet à l'échelle de la CA Paris-Saclay.
- La mobilité en voiture électrique par le déploiement de bornes de recharge sur l'espace public : pour l'instant, aucune ne se trouve sur la commune de Wissous, contrairement à d'autres communes voisines (Rungis et Morangis notamment).

Équipement automobile des ménages en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



Aires de co-voiturage autour de Wissous (Essonne.fr, atopia)



Linéaire de stationnement en centre-ville (atopia)



Parking devant la mairie (atopia)



Stationnement informel (atopia)



Parking de Saint-Eloi (Street View)



Une grande quantité de places de stationnement disponibles en voirie

La commune de Wissous dispose d'une offre en stationnement public aménagé de 905 places, uniquement composée de places non couvertes, qui se répartissent de la manière suivante :

- 550 sont situées en long des rues,
- 154 sont situées en épi ou bataille, au niveau de petites placettes ou d'espaces publics «résiduels»,
- 201 sont situées dans des nappes de stationnement organisé, dont 100 dans le parking au nord du nouveau quartier Saint-Éloi.
- Certaines places du centre-ville sont en «zone bleue», dont la durée limitée permet une meilleure rotation des véhicules.

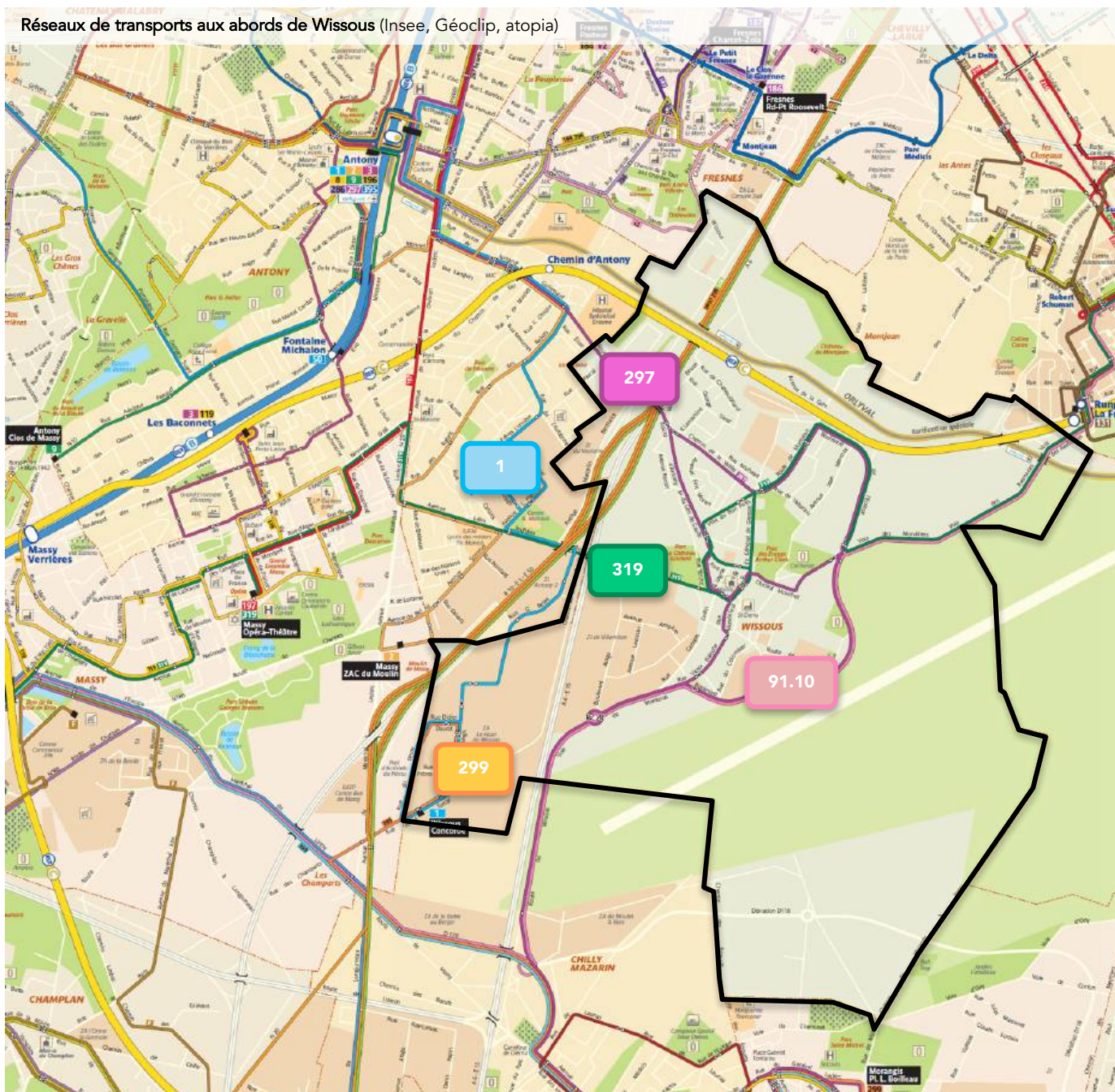
Note : ont été comptées uniquement les places de stationnement «officielles», matérialisées par du marquage au sol ou situées en retrait par rapport à l'axe de la rue.

Une problématique de stationnement anarchique

Quelques points d'attention sont relevés vis-à-vis du stationnement dans la commune :

- Un certain nombre de rues ne disposant pas de places matérialisées, et des linéaires de stationnement «informel» se sont développés, principalement dans les rues en sens unique.
- Certains trottoirs larges du centre-ville sont utilisés comme stationnement sauvage, occasionnant un danger pour les piétons, en particulier les PMR, et les poussettes, etc..
- Selon la municipalité, une problématique concerne particulièrement le quartier Saint-Éloi. En effet, un certain nombre des propriétaires de ce nouveau quartier n'ont pas acheté les places de stationnement en garage, vendues séparément des logements, ce qui occasionne une saturation des places de stationnement public du quartier et génère du stationnement sauvage.

Réseaux de transports aux abords de Wissous (Insee, Géoclip, atopia)



Des lignes de bus connectées aux gares RER et TGV

La commune de Wissous est desservie par le réseau de bus de la RATP :

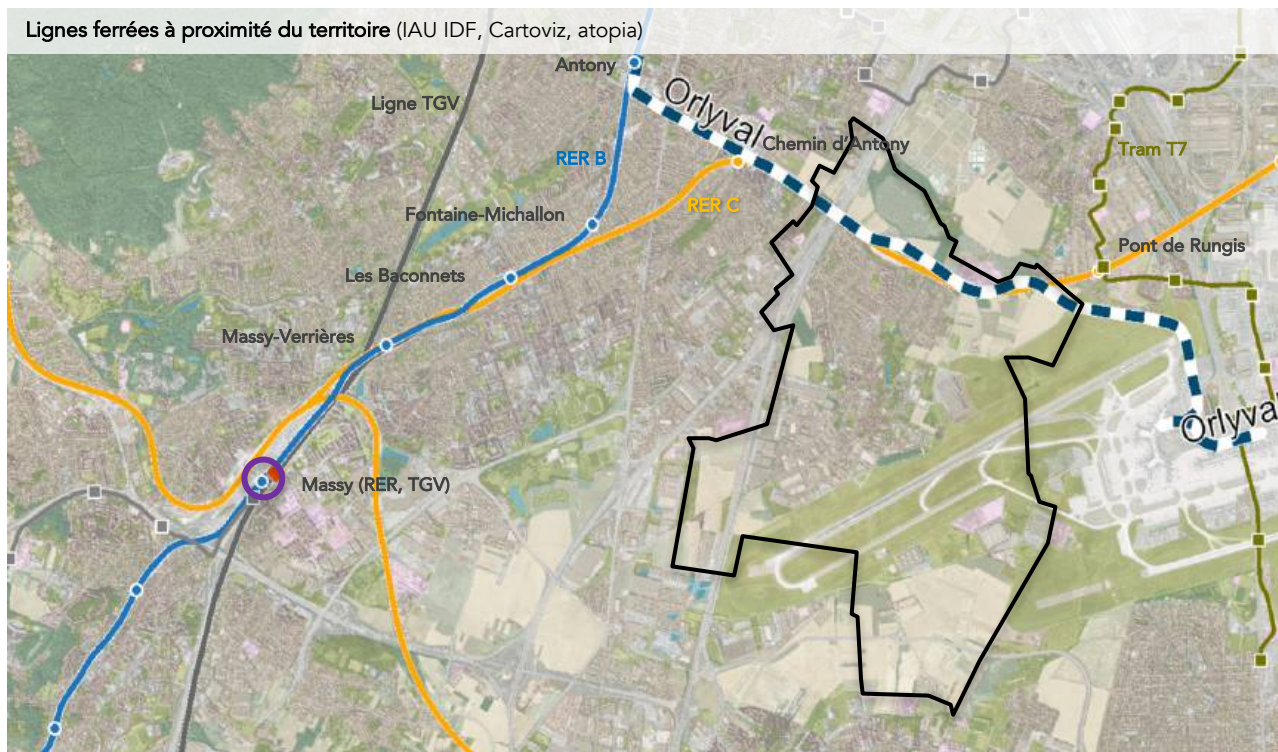
- La ligne 297 qui relie la porte d'Orléans (Paris) à Longjumeau (Essonne), traverse le centre-ville de Wissous et permet de rejoindre le RER B à Antony ainsi que le RER C à Chilly-Mazarin.
- La ligne 299 relie la porte d'Orléans via l'autoroute à la mairie de Morangis (Essonne). Il ne dessert pas le centre-ville mais seulement la ZA du Haut de Wissous.
- La ligne 319 relie la gare TGV de Massy-Palaiseau au MIN de Rungis, en traversant le centre-ville de Wissous.

De plus, la commune est également desservie par :

- La ligne 1 du réseau de la CA Paris-Saclay, qui relie la gare d'Antony au Sud de la ZA du Haut de Wissous. Elle dessert les quartiers Ouest de la ville ou le centre-ville selon les horaires.
- La ligne 91.10 gérée par Ile de France Mobilité, qui tangente le centre-ville en reliant la gare de Massy à l'aéroport d'Orly. L'exploitation de cette ligne a été confiée à la société Albatrans.

À l'instar des lignes de bus franciliennes, elles disposent d'une fréquence assez élevée, avec un bus toutes les 9 à 15 minutes en période de pointe pour les lignes 1, 297 et 299, et des horaires s'étalant jusqu'à 22h30 en soirée. Grâce à leurs correspondances avec les gares RER, elles permettent de réaliser un trajet Paris (Saint-Michel)-Wissous en 1h00 environ, selon le site vianavigo.com.

Lignes ferrées à proximité du territoire (IAU IDF, Cartoviz, atopia)



Un accès indirect aux gares RER

La commune de Wissous est traversée par la ligne C du RER, mais sa gare communale est fermée depuis 1939 et n'a pas été rouverte lors de la création du RER C Grande Ceinture en 1977, en raison de sa trop grande proximité avec les autres stations de la ligne et un éloignement important au centre-ville. Ainsi, la gare du RER C la plus proche est celle de Rungis-La Fraternelle. Cette dernière sera desservie, à terme, par la ligne 14 du Grand Paris Express.

Le RER B est accessible depuis la gare d'Antony ou de Fontaine-Michallon, situées respectivement à 3 km du centre-ville.

À la station Pont de Rungis, le tramway T7 permet de relier Villejuif puis le métro 7.

De plus, la navette Orlyval traverse la commune en longeant le RER C mais sans marquer d'arrêt.

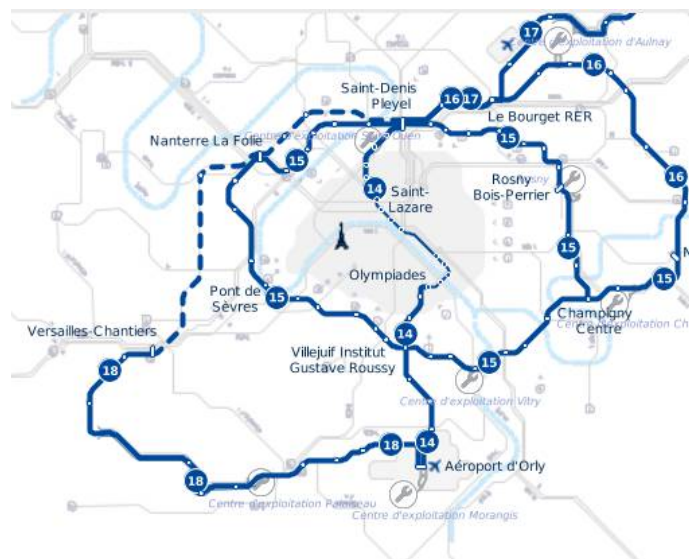
La commune souhaiterait la réouverture de la gare de Wissous et sa valorisation via un arrêt Orlyval voire un arrêt TGV.

En outre, la gare RER C Chemin d'Antony dessert la partie Ouest de Wissous.

Gare désaffectée de Wissous (atopia)



Tracé de la ligne 18 du Grand Paris Express (Société du Grand Paris)

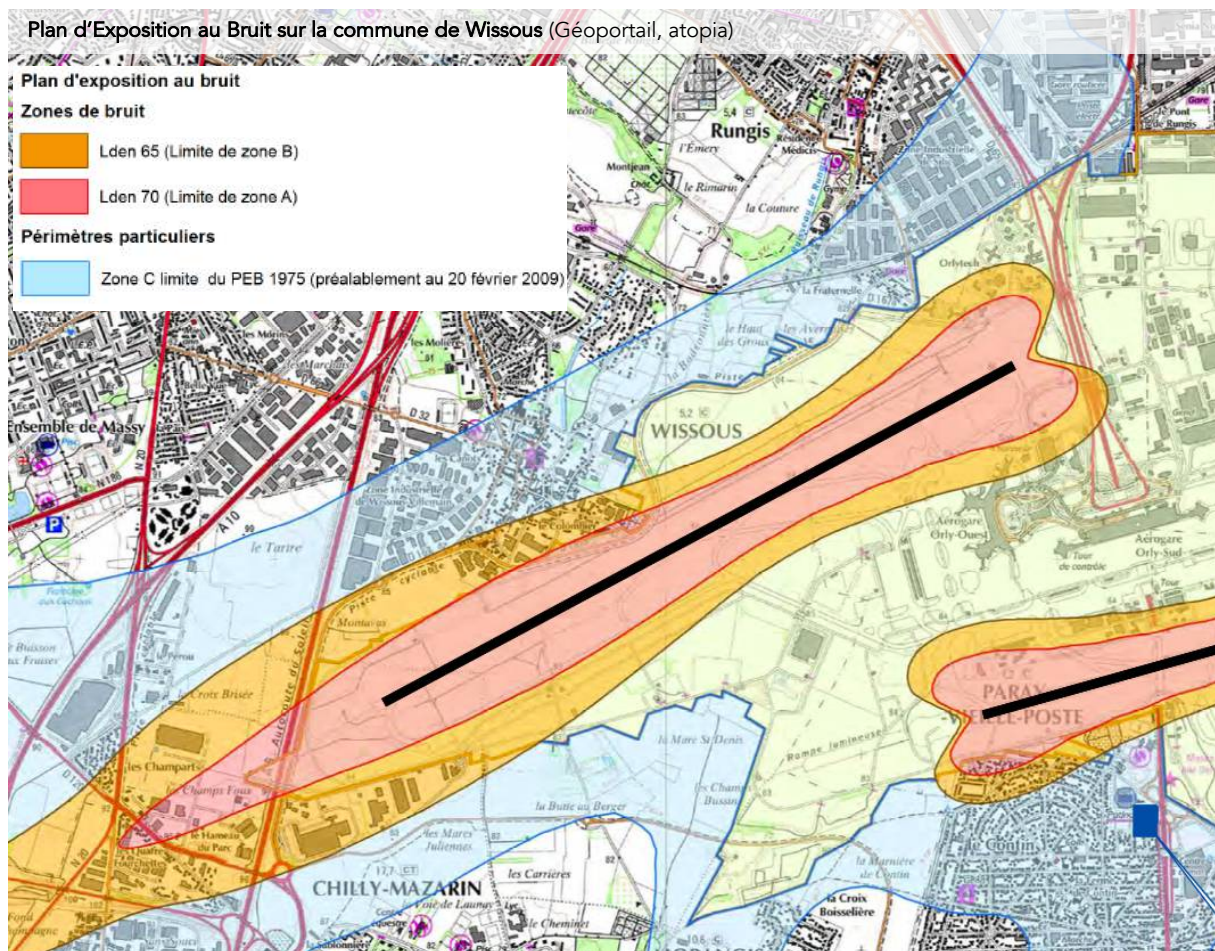


La gare Antony Pôle, future station de la ligne 18 du GPE sera mise en service à horizon 2027. Bien reliée au centre de Wissous par les bus et les aménagements cyclables, elle permettra un accès au futur réseau de métro du GPE pour les Wissoussiens ainsi qu'une meilleure desserte des zones d'activités de la commune.

Une proximité avec la gare TGV de Massy

Wissous est située à 5 km de la gare TGV de Massy-Palaiseau. Cette gare voit passer des TGV dits «intersecteurs» (traversant la France sans passer par Paris) ainsi que des trains à bas coût Ouigo. En 2016, sa fréquentation est de 2 millions de voyageurs environ.

Cette gare TGV offre de multiples destinations : Marseille, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Bordeaux etc.. Il s'agit d'un atout indéniable pour les habitants de Wissous, qui n'ont pas besoin de passer dans une des gares terminus de Paris pour prendre le TGV.



L'aéroport d'Orly, une infrastructure aérienne majeure qui impacte la commune

L'aéroport d'Orly est implanté en partie sur le territoire communal. Il a accueilli, en 2016, 31 millions de passagers et est à ce titre le deuxième aéroport français.

De nombreuses zones d'activités économiques se sont développées autour de l'aéroport et accueillent des entreprises de logistique comme la plate-forme de courrier Paris Sud Wissous de La Poste (plus grande d'Europe), TNT, etc.. Ces implantations ont des retombées économiques importantes pour la commune et contribuent à l'emploi local.

Cependant, l'aéroport est également source de nombreuses nuisances sonores. Afin de limiter l'impact de celles-ci, plusieurs outils ont été mis en place :

- L'interdiction de décollage et d'atterrissage entre 23h00 et 6h00, par arrêté préfectoral depuis 1968,
- La réalisation d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) dont la révision a eu lieu en 2012, et qui contraint fortement le développement de logements sur la commune. Le centre-ville de Wissous est situé dans la zone C du PEB.
- La réalisation d'un Plan de Gêne Sonore (PGS) en 2004, dont la principale action est la réalisation de l'insonorisation des logements.

Zone économique des Avenaises (atopia)



Décollage d'un avion (atopia)



Distance accessible en moins de 10 minutes à pied depuis le centre de Wissous (Géoportail, atopia)



Nord de la Rue Baloché derrière l'église : un bel espace piéton (atopia)



Un centre-ville favorable à la marche

Wissous a conservé son aspect de village en son centre et divers aménagement amènent un climat favorable à la marche :

- Une morphologie urbaine favorable par un maillage fin de petites rues, permettant à l'ensemble du centre-ville d'être accessible à pied en moins de 10 minutes,
- Des rues étroites peu propices à une vitesse excessive des motorisés, rendant le cadre plus agréable,
- Des cheminements piétons relativement clairs et agréables (trottoirs, espaces piétons, espaces verts).

Des aménagements cyclables existants dont l'interconnexion est à assurer

La commune est traversée une piste cyclable longeant le Boulevard de l'Europe en reliant la ZA des Avernaises à Chilly-Mazarin. Cette piste est reliée à d'autres portions continues dans les communes environnantes, et permet ainsi de relier Wissous à Massy en toute sécurité.

Dans le reste de la ville, quelques portions de pistes ou bandes cyclables sont existantes, dont celle récente du Chemin de la Vallée. Leur interconnexion, ainsi que le franchissement sécurisé des coupures urbaines (A6 notamment), permettrait de renforcer la sécurité des cyclistes, par exemple pour rejoindre Antony et Fresnes.

De plus, il existe actuellement quelques espaces de stationnement vélos sur l'espace public, principalement à proximité des équipements.

Des projets d'apaisement du boulevard de l'Europe et de la route de Montjean sont actuellement à l'étude par la municipalité. Ils devraient permettre un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes actifs.

Le développement d'un service de location de vélos électriques est en cours d'étude par la CA Paris-Saclay.

Enfin, le Conseil départemental de l'Essonne a adopté un Plan Vélo le 28 mai 2018, définissant les orientations de sa politique en faveur du vélo. Dans le cadre de ce plan, le Conseil départemental porte un projet de franchissement de l'autoroute A6 (modes actifs) à l'horizon 2026 afin d'aménager et de sécuriser l'accès à la gare Antony Pôle.

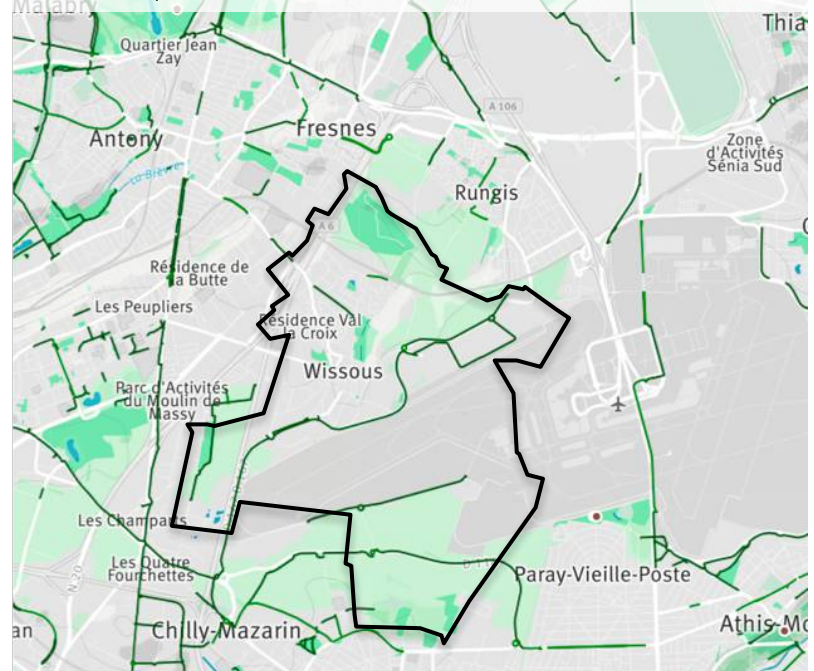
Rupture brutale de la piste cyclable (atopia)



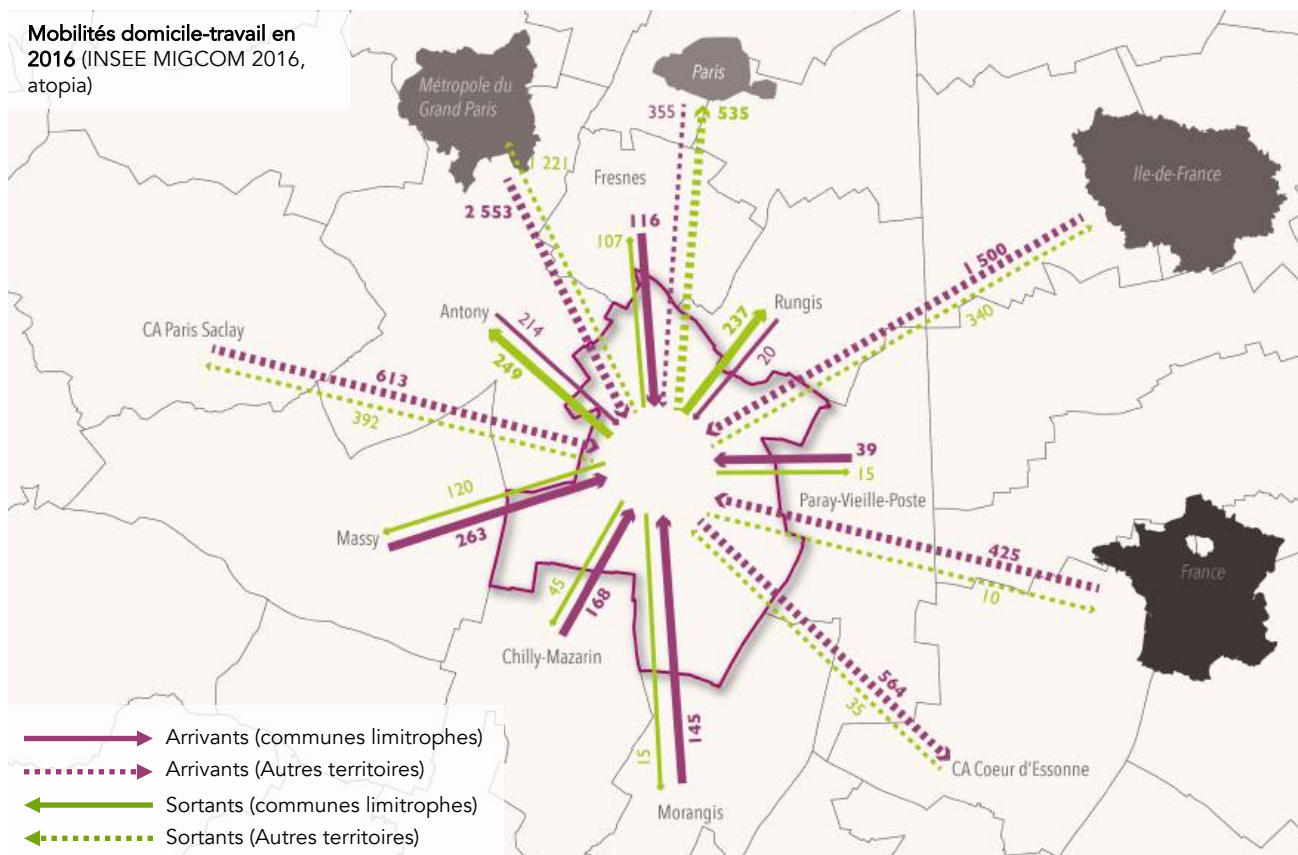
Piste bidirectionnelle le long du boulevard de l'Europe (atopia)



Pistes et bandes cyclables aménagées dans le secteur de Wissous en 2018 (Géovélo, atopia)



Mobilités domicile-travail en 2016 (INSEE MIGCOM 2016, atopia)



Un pôle d'emplois de rayonnement régional, mais une dépendance aux actifs extérieurs

Wissous présente une forte attraction sur les actifs extérieurs : 7 761 personnes extérieures viennent y travailler, mais seulement 3 180 actifs de Wissous travaillent dans une autre commune, et 570 habitants travaillent dans la commune.

Cette attraction se ressent en particulier :

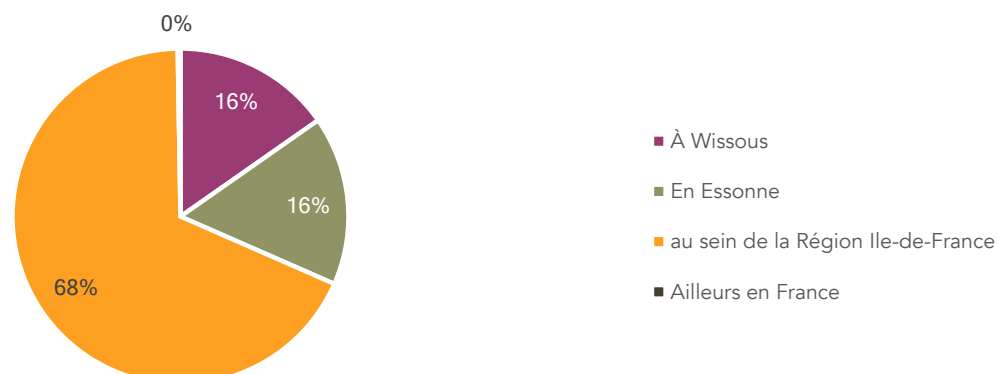
- Auprès des communes limitrophes, y compris les plus importantes comme Massy (263 entrants contre 120 sortants), à l'exception notable de Rungis (237 sortants contre seulement 20 entrants, à mettre en parallèle avec l'importance du MIN et des activités liées) ;
- Sur les autres communes de la CA Paris Saclay (610 entrants pour 390 sortants) ;
- De manière générale à l'exception de la Capitale, sur l'ensemble de l'Ile-de-France : Métropole du Grand Paris (2 550 entrants contre 1 220 sortants), reste de la région (1 500 entrants contre 340 sortants) ;
- Et même au niveau national, avec un rapport entrants/sortants particulièrement positif pour Wissous (425 entrants pour 10 sortants).

Si 535 actifs de Wissous vont travailler à Paris, les 355 actifs réalisant le trajet inverse permettent à Wissous de disposer d'un ratio de 66 entrants pour 100 sortants, une proportion remarquable au vu de la puissance économique que représente la Capitale.

Bénéficiant d'un accès routier aisé et d'infrastructures économiques majeures, Wissous se positionne ainsi comme un pôle d'emplois d'envergure régionale, au cœur d'un espace d'activités économiques parmi les plus importants d'Ile-de-France.

Cependant, seuls 16% des actifs de Wissous y travaillent, ce qui peut s'expliquer par la dissociation entre emplois présents sur la commune (logistique, construction, industrie) et les actifs occupés y résidant (cadres, commerçants et artisans). Cette situation engendre une augmentation des déplacements, réalisés en voiture pour la plupart d'entre eux.

Lieu de travail des actifs de Wissous en 2016 (INSEE MOBPRO 2016, atopia)





ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

INDICATEURS CLÉS

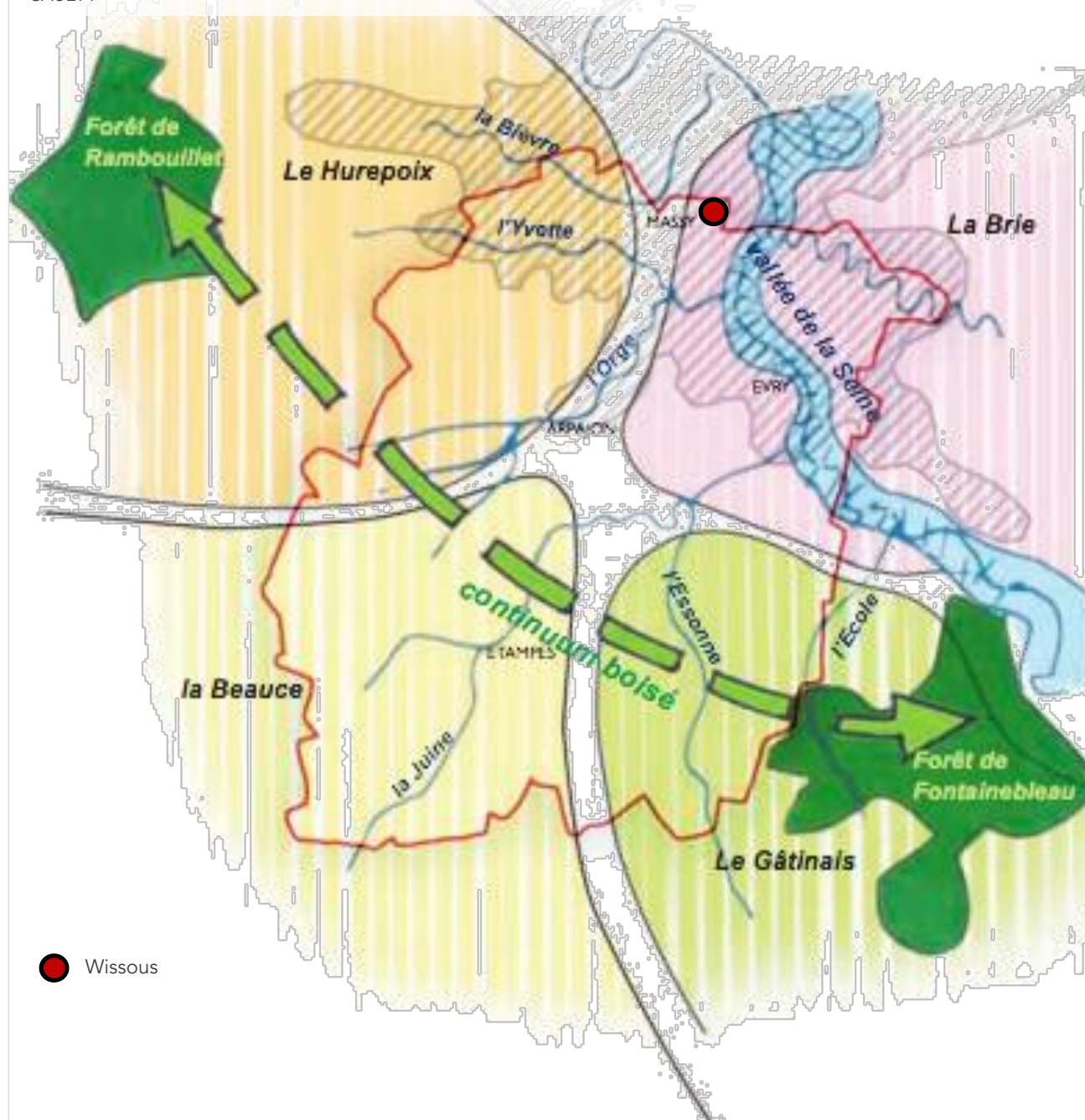
- Nombre de monuments historiques : 1
- Superficie des espaces agricoles en 2017 : 195.92 ha (*source : mos2017 – Institut paris région*)
- Superficie des espaces forestiers en 2017 : 19.84 ha (*source : mos2017 – Institut paris région*)
- Nombre d'Espaces Naturels Sensibles : 1
- Nombre d'ICPE : 108



COMPOSANTES PAYSAGÈRES

PAYSAGE D'INSCRIPTION

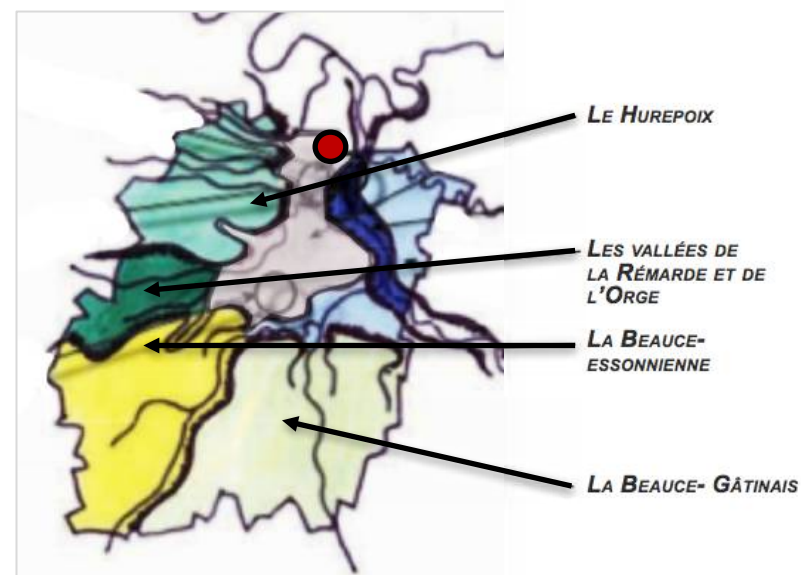
Un paysage d'inscription à la rencontre du Hurepoix et de la Brie - Source : Guide des Paysages Urbains et Naturels de l'Essonne CAUE91



Un paysage d'inscription entre les plateaux du Hurepoix et le plateau de Brie.

- Une première lecture élargie du paysage d'inscription de Wissous fait apparaître la rencontre de deux grands plateaux : le Hurepoix à l'ouest et la Brie à l'est.
- Sur le territoire de la Brie, les coteaux de la Seine délimitent clairement les paysages de la vallée, avec ses plaines alluviales. Sur le reste du plateau, l'importance de l'occupation urbaine permet de mettre en évidence deux ensembles de paysage : un grand ensemble central presque entièrement urbanisé et un plateau encore agricole.
- Wissous se situe sur « le centre-Essonne » du plateau de la Brie, C'est une zone en dehors du coteau de la Seine malgré sa proximité avec celle-ci. La commune est donc située sur la zone la plus fortement urbanisée du plateau.

Un paysage de plateaux et de coteaux - Source : Guide des Paysages Urbains et Naturels de l'Essonne CAUE91



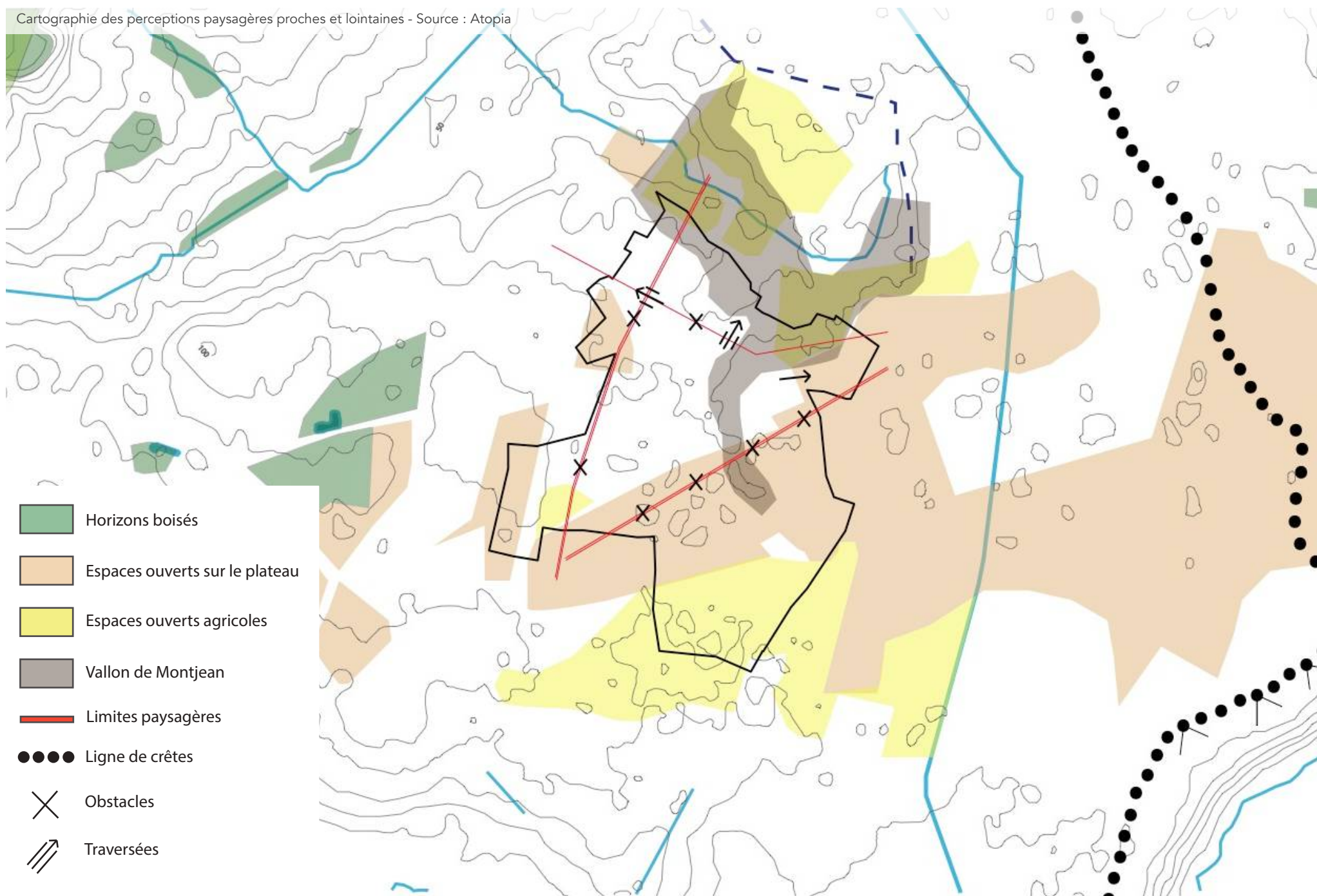
Cartographie de la topographie et des cours d'eau - Source : Atopia



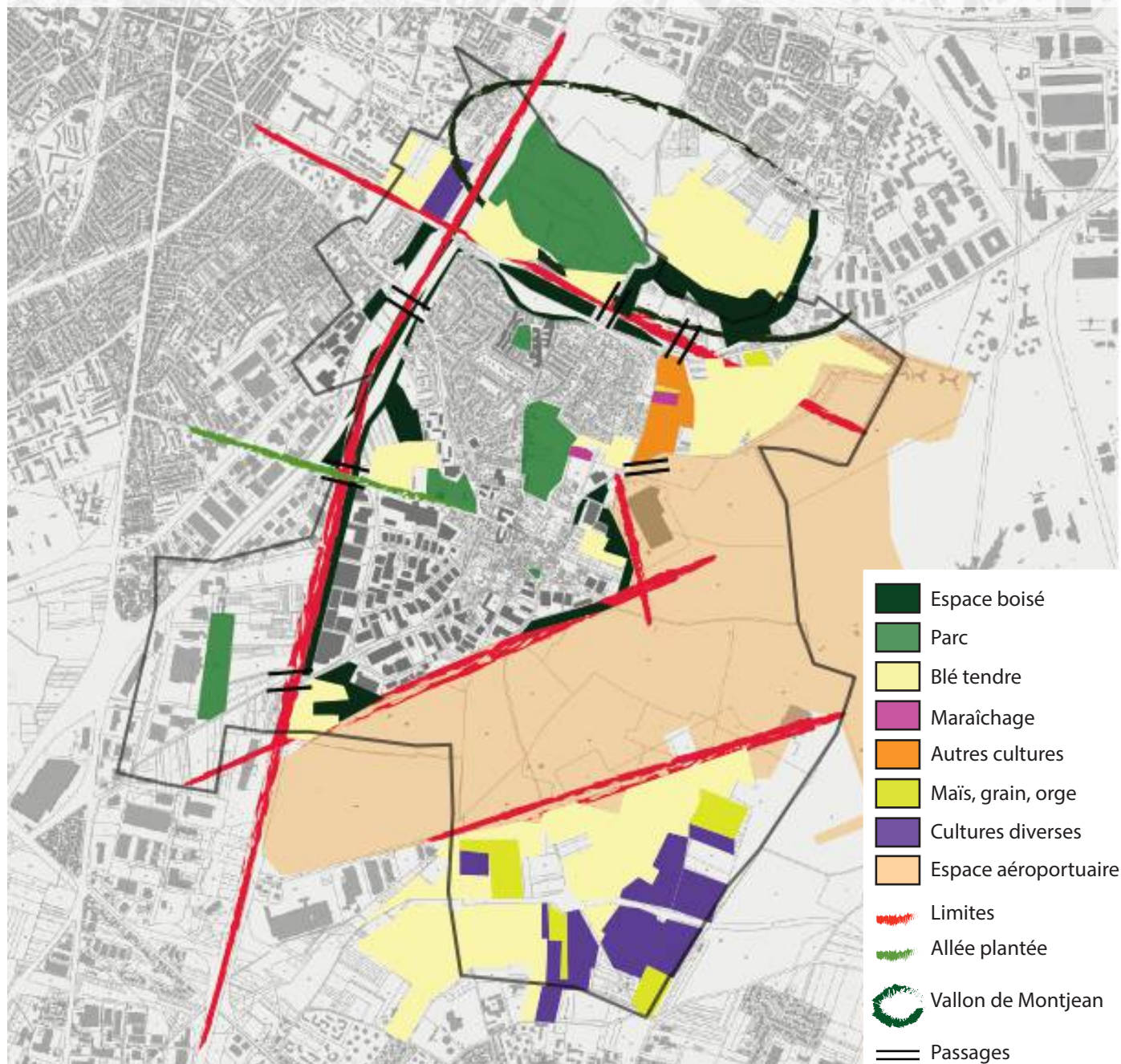
Une commune en hauteur, entourée par des vallons

- Située sur le plateau de Brie, Wissous est à proximité de la vallée de la Seine, sur un vaste espace plat et ouvert. On distingue plusieurs ensembles géographiques aux alentours de Wissous : vallons en rives de commune, espaces ouverts de plateau et coteaux boisés.
- La commune de Wissous est située sur un point sensible du territoire où se juxtaposent des séquences d'ouvertures et de ruptures du relief. De plus, les lignes de crête offrent des visibilitées lointaines ainsi que des points de vue sur la vallée, notamment au niveau du vallon de Montjean.
- Le lieu-dit Montjean au nord de la commune est le point « haut » du relief de la commune. Cet espace non bâti mais occupé par des cultures et des prairies, possède un relief à peine perceptible. En fond de vallon et en pied de plateau, deux rus y convergent, celui de Rungis et celui des Glaises, pour rejoindre la vallée de la Bièvre en aval.

Cartographie des perceptions paysagères proches et lointaines - Source : Atopia



Cartographie des entités paysagères fortes - Source : Atopia



Un paysage marqué par l'urbanisation

- La commune de Wissous est située dans une zone urbaine morcelée, séquencée et hétérogène (formant un « patchwork urbain » caractéristique des communes de l'agglomération parisienne) où il est possible de distinguer une multitude d'entités paysagères.
- On distingue de nombreuses zones d'ouvertures sur le plateau, dont fait partie l'aéroport d'Orly. Cet espace de respiration paysagère et visuelle, en raison de sa vaste ouverture liée aux pistes et aux espaces non bâtis de l'aéroport, forme cependant une barrière nord-sud infranchissable dans la ville. De plus, les infrastructures linéaires telles que l'A6 ou le RER forment des interruptions paysagères, visuelles et physiques. Elles sont aussi à l'origine de nuisances sonores et sources de pollution.
- Témoin d'un riche passé agricole, les terres labourées dans la commune de Wissous sont très enclavées, cernées par l'urbanisation. Bien que leur superficie soit limitée et leur accès contraint, ces terres agricoles constituent un paysage très important de la commune : agréable pour les habitants, avec un enjeu environnemental et pédagogique de premier plan (zones agricoles ponctuelles et support de biodiversité). La préservation des terres agricoles est soumise à la pression urbaine et aux enjeux de développement notamment aux abords de la plateforme aéroportuaire.
- La préservation des terres agricoles et des espaces naturels et la création de liaisons douces sont des enjeux paysagés d'importance dans un environnement aggloméré et dense.

Limite Sud/Orly – Source : Atopia



Limite Est/Zone agricole ouverte – Source : Atopia



Limite Sud/Orly – Source : Atopia



Limite Est/Zone agricole ouverte – Source : Atopia



Limite Ouest/Autoroute A6 – Source : Atopia



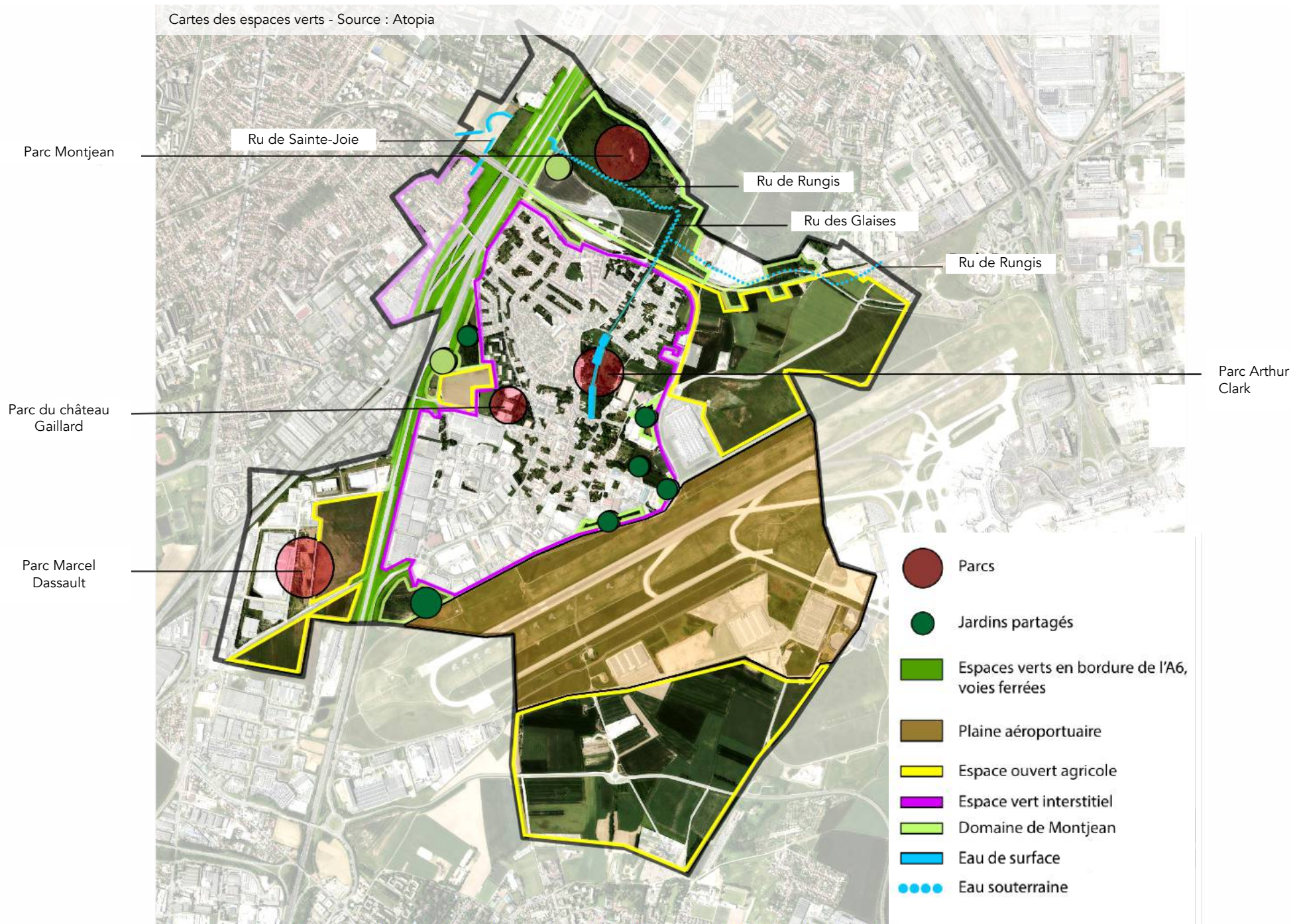
Limite Nord/Voie ferrée et passage – Source : Atopia



D'importantes limites visuelles et physiques

- Wissous est une commune marquée par la présence de coupures liées aux infrastructures que sont l'A6, la plateforme aéroportuaire d'Orly, l'emprise ferroviaire – le RER - Orlyval.
- Du fait de sa proximité avec Paris et du développement territorial convergeant vers la capitale (infrastructures routières et de transport lourd), le plateau sur lequel se situe Wissous a été le support d'un développement d'infrastructures et de développement urbain structurant à l'échelle de l'agglomération parisienne, transformant le paysage agricole d'origine en un paysage aggloméré dense.
- La voie ferrée ainsi que l'autoroute A6 représentent des limites linéaires qui coupent le paysage de la commune en deux. Elles composent des limites paysagères et visuelles tangibles.

Cartes des espaces verts - Source : Atopia



Arbre remarquable/Parc Arthur Clark – Source : Atopia



Terrain de foot, parc du château Gaillard – Source : Wikipédia



Parc Arthur Clark/Entrée – Source : Atopia



Domaine de Montjean – Source : Mairie de Wissous



Parc Arthur Clark – Etang – Source : Atopia



Domaine de Montjean – Source : Agence Laverne Paysage



Des parcs et jardins de qualité

La commune de Wissous est inscrite à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et possède plusieurs parcs :

- **Le parc Arthur Clark** : composé de plusieurs étangs reliés entre eux, le parc sert de support aux loisirs familiaux, avec la présence de jeux pour enfants et d'un skate-park notamment. On peut y voir de nombreuses perruches à collier, des canards et des poules d'eau. Un de ses marronniers est classé arbre remarquable selon l'association A.R.B.R.E.S (Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde).
- **Le parc Château Gaillard** : ce parc possède une vocation sportive et récréative, de loisirs avec la présence notamment de terrains de tennis, de stade de football et une piste d'athlétisme.
- **Le domaine du château de Montjean** : sa superficie de 17 ha fait de ce parc boisé le plus important de la commune. Il est le résultat d'un projet de valorisation des espaces verts avec la suppression de l'usage d'insecticides (gestion différenciée), permettant entre autre l'installation de ruches pour favoriser la pollinisation. Le ru de Rungis y passe et la méridienne verte se situe à l'est du parc.
- **Espace Marcel Dassault** : situé dans la zone d'activités du Haut-de-Wissous, à l'ouest de la commune, c'est un lieu de détente très prisé des actifs de la zone d'activité.
- **La méridienne verte** : projet artistique qui tend à retracer le Méridien de Paris, elle passe par la commune, à l'est du domaine Montjean.

L'allée menant à l'église - Avant - Source : Atopia



L'allée menant à l'église - Après - Source : Atopia



Espace vert/Quartier Saint Eloi - Source : Atopia



Jardin partagé - Source : Atopia



Espace ouvert dans la ville - Source : Atopia



Passage menant à la départementale D167A - Source : Atopia



Un maillage d'espaces ouverts plantés

- En plus des parcs, la commune recense une multitude d'espaces ouverts plantés, tel que le cœur d'îlot vert du quartier St-Eloi. Ces espaces ouverts représentent une potentialité de parcours vert dans la ville et de circuler à l'écart des automobiles (sécurisation-pacification des mobilités douces).
- Hormis la trame des rues du tissu urbain existant, la commune présente quelques petits passages, exclusivement pour les piétons, bordés de murets et de façades bâties, et laissant révéler des jardins et des potagers à l'arrière des constructions de part et d'autre des chemins.
- Les jardins privés ou partagés abritent notamment des essences fruitières (Figuier, Mirabellier, Pommier, Poirier, Cerisier, Prunus, Noisetier).
- Un maillage d'allées et rues sont également plantées. Alignements de marronniers, de tilleuls et érables isolés représentent un patrimoine arboré remarquable au sein de la ville (allée historique de l'église par exemple). Les alignements plantés offrent un cadre urbain agréable et composent des points d'horizon dans le paysage de la ville.
- Les alignements d'arbres assurent une continuité et un liaisonnement entre les différents quartiers de Wissous et leur extension présente un potentiel intéressant (nature en ville, lien végétal entre les quartiers).

ESPACE BÂTI

Carte de Cassini XVIII^e siècle – Source : Géoportail



Carte de l'état major (1820-1866) – Source : Géoportail



Un paysage qui a radicalement changé depuis la seconde moitié du XX^e Siècle

- Au XVIII^e siècle, le vallon de Montjean est représenté puisqu'il s'agissait du principal relief de la commune traversé par le cours d'eau (ru de Rungis). Le noyau ancien de Wissous est une organisation linéaire et compact caractéristique des plateaux cultivés du bassin parisien.
- La toponymie de certains quartiers est en lien avec les lieux-dits anciens : le bois Charlet était un petit boisement...
- Les Rus des Glaises et de Rungis ainsi que l'aqueduc étaient également représentés, preuve de leur importance dans ce vaste ensemble de plateaux cultivés.
- Si les développements contemporains sont marqués par des infrastructures majeures, ils s'inscrivent dans des tracés anciens. L'axe de l'autoroute A6, aménagée en 1950, reprend le tracé historique de la « route d'Orléans ».
- En 1960, la construction de l'aéroport modifie en profondeur le paysage d'inscription de Wissous. La ceinture des espaces cultivés laisse place à un imposant ensemble aéroportuaire. De commune rurale, Wissous devient commune urbaine.

Carte historique de 1950 – Source : Géoportail

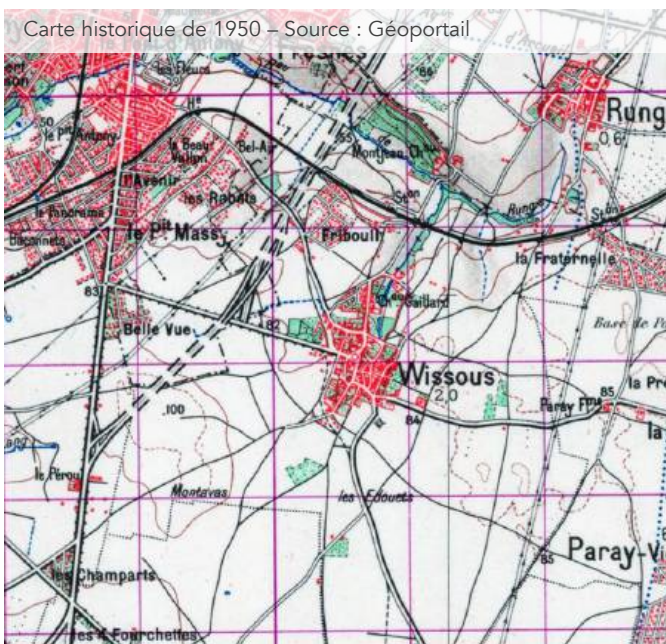
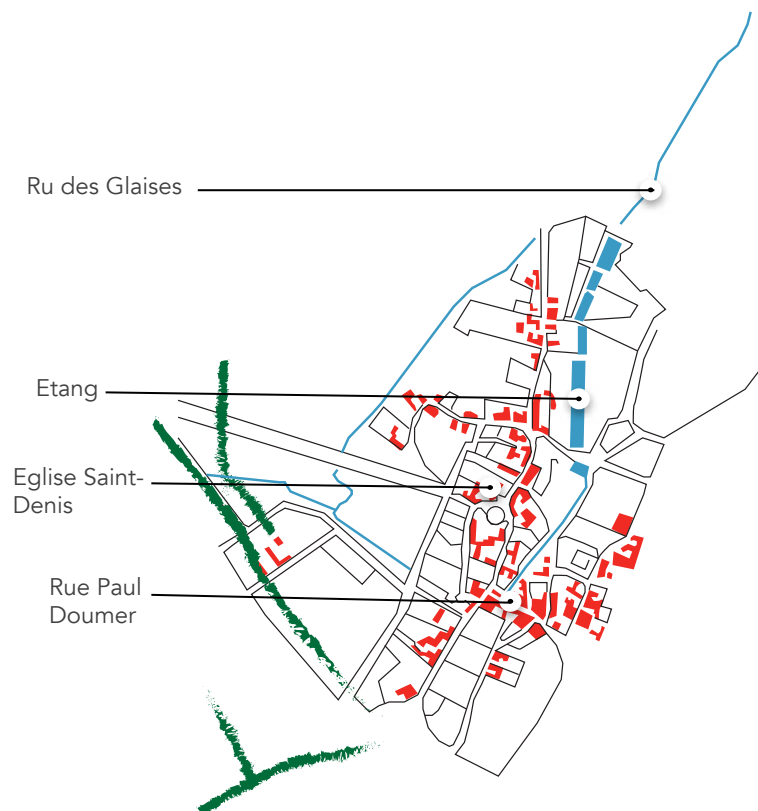


Photo aérienne de 2016 – Source : Géoportail





Emprise urbaine d'après la carte d'état-major (1820-1866)

Le noyau urbain initial s'articule autour de la place de l'église en suivant les axes de circulation. La présence de l'eau est très marquée, la trame bleue ici correspond aux étangs encore présents aujourd'hui dans le parc Arthur Clark. On remarque les cours d'eau qui étaient alors apparents dans la ville et témoignent de la présence des lavoirs, encore en activité à l'époque.



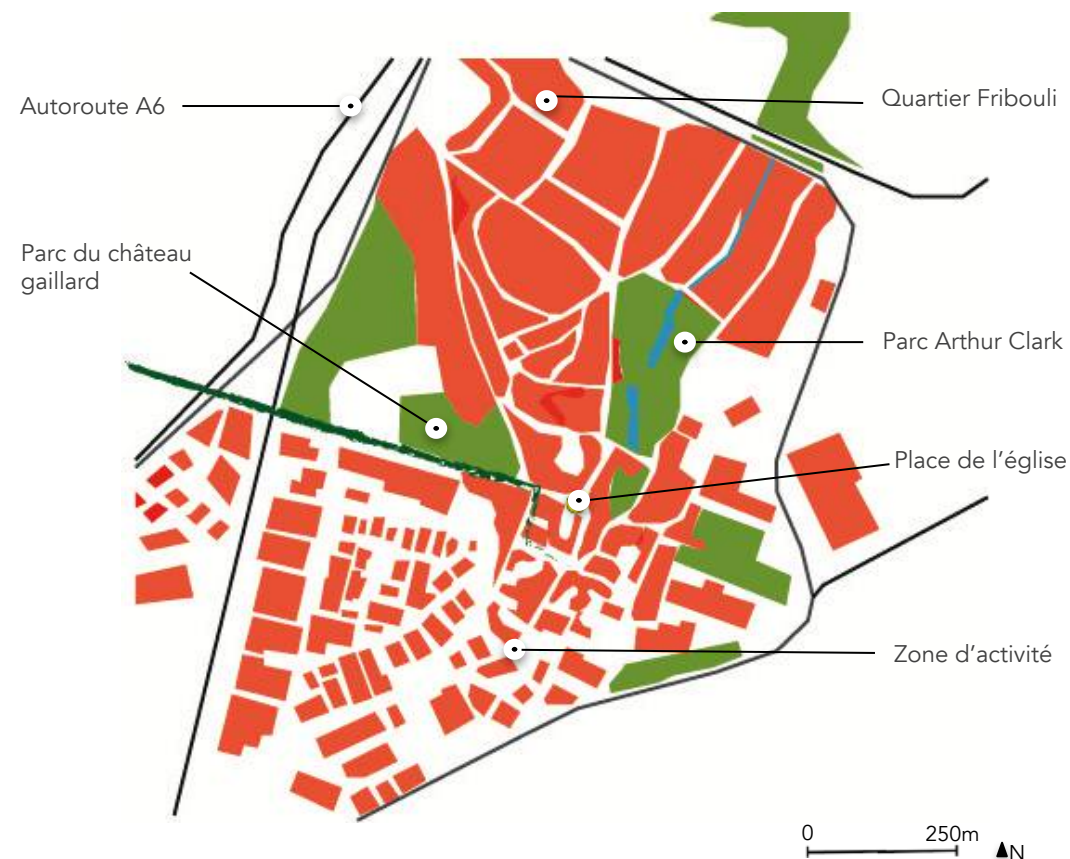
Emprise urbaine d'après une cartographie de 1950

On constate qu'en presque cent ans, le développement urbain de Wissous est resté relativement modéré, à l'image des communes rurales de la première ceinture parisienne. La trame s'est accrue autour du noyau urbain initial en respectant les tracés des axes principaux de la commune. Néanmoins, le tissu ne s'est pas étendu de façon totalement régulière. Le quartier Fribouli témoigne d'une urbanisation qui s'est mise en place en dehors du schéma de la trame urbaine initiale et à l'écart du noyau bâti historique.



Emprise urbaine d'après photo aérienne de 1960

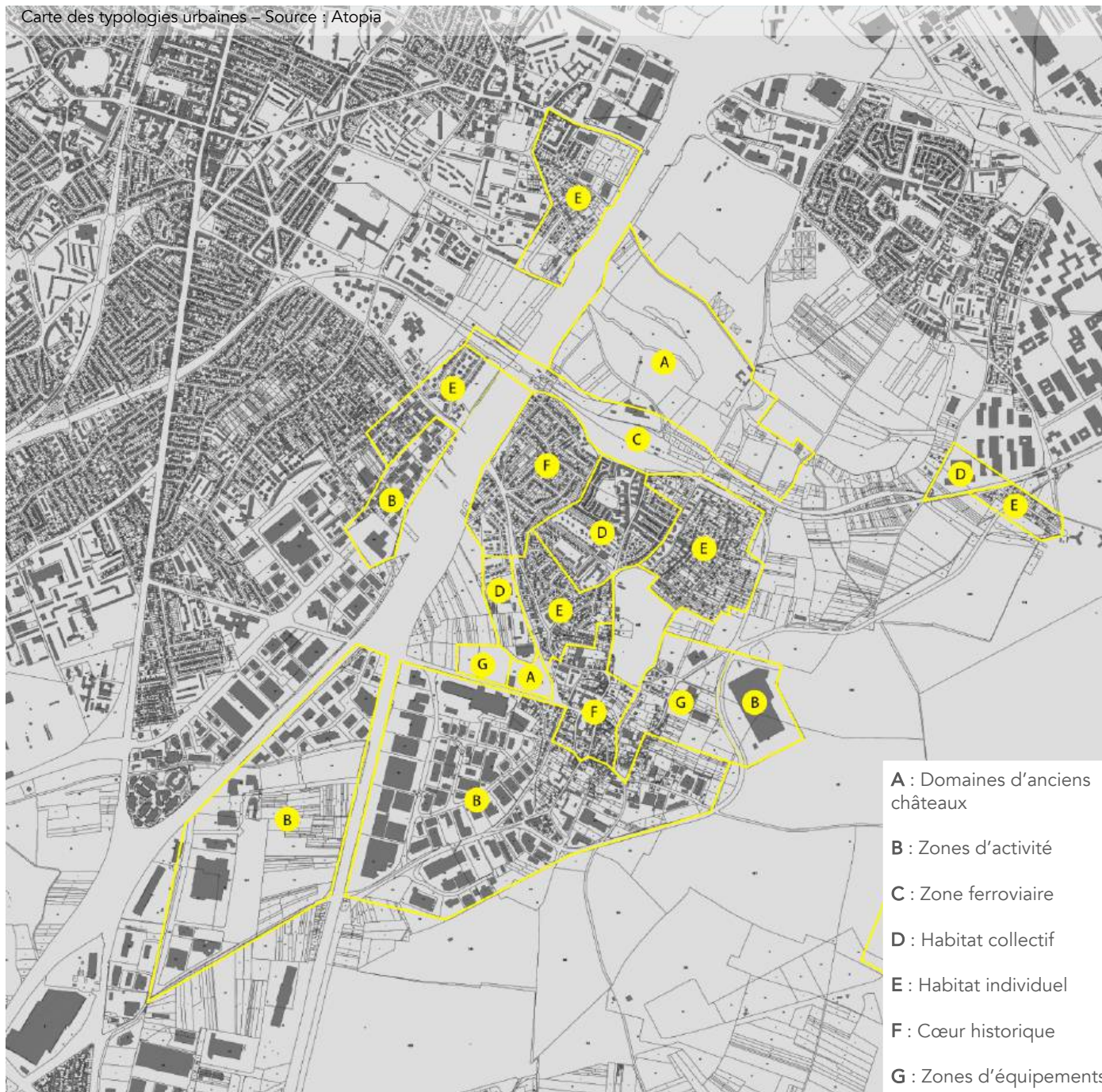
À ce stade du développement urbain, on constate que la trame verte de la commune se compose d'une ceinture agricole qui englobe le tissu urbain. Le morcellement des terres cultivées n'est pas encore très important malgré le développement progressif du quartier Fribouli. Autour de la commune, le paysage est à dominante rurale.



Emprise urbaine d'après photo aérienne de 2016

En une cinquantaine d'années, la trame urbaine a considérablement évolué pour créer un ensemble de quartiers de logements mixtes au nord et des secteurs d'activités au Sud, à l'Est et à l'Ouest. L'étalement urbain ne respecte plus le schéma de la trame initiale. Des frontières visuelles et physiques se sont peu à peu installées : au nord le chemin de fer, au sud l'aéroport Orly et l'A6 à l'ouest. L'aéroport sépare la commune en deux, isolant ainsi les terres agricoles du reste de la ville. Cette évolution urbaine laisse place à un patchwork urbain qui fait de Wissous une commune très diversifiée d'un point de vue urbanistique.

Carte des typologies urbaines – Source : Atopia



Une diversité de tissus urbanisés

- La morphologie urbaine de Wissous est caractéristique des tissus périphériques franciliens. Les entités urbaines de ce paysage bâti forment un patchwork où les zones d'activités et les grands équipements métropolitains côtoient les zones pavillonnaires et l'habitat collectif.
- La diversité urbaine de Wissous est significative de l'évolution qui a eu lieu ces 50 dernières années, laissant place à des constructions aux architectures diverses, aux volumes bâtis composites et à une absence de liaisons/transitions entre les différentes zones bâties. À ce manque de continuité entre les quartiers s'ajoutent les coupures engendrées par les réseaux de transports.
- Douze entités urbaines se révèlent comme des constantes et proposent une lecture fine des paysages bâtis de Wissous.

Château de Montjean/Vue aérienne – Source : Géoportail



Château Gaillard/ Vue aérienne – Source : Géoportail



Voie dans la zone d'activité – Source : Atopia



Espace privé dans la zone d'activité – Source : Atopia



Rue Georges Collin/ Zone d'activité – Source : Atopia



A : Domaines d'anciens châteaux

- Wissous abrite deux domaines d'anciens châteaux : le domaine de Montjean et celui du château Gaillard.
- Le domaine Montjean, en limite Nord de la commune, est ouvert au public. La qualité du site du château, la proximité et l'accès à la forêt, l'isolement par rapport au reste de la ville ont, par le passé, constitué des aménités de premier plan. Aujourd'hui, en revanche, le château est à l'abandon et le site souffre des nuisances sonores de l'autoroute. Le domaine de Montjean est identifié au SDRIF comme espace de loisirs d'intérêt régional ; son attractivité renouvelée constitue un enjeu pour la commune et le département, le domaine étant classé espace naturel sensible.
- Le domaine du château Gaillard est aujourd'hui occupé partiellement par des équipements sportifs divers. Ouvert au public, il donne l'impression d'être un parc privé depuis la rue du Dr Maurice Ténine d'où l'on devine une densité végétale derrière un mur de clôture en pierre remarquable.

B : Zones d'activités

- Les espaces d'activités enserrent le tissu résidentiel de Wissous : à l'Ouest, au Sud et à l'Est. Leur localisation s'explique par les contraintes du PEB.
- À vocations industrielle, logistique mais aussi tertiaire, les zones d'activités de la commune abritent des bâtiments allant du rez-de-chaussée au R+2, notamment conçus en tôle.
- Les espaces publics des espaces d'activités correspondent presque exclusivement au réseau viaire. Cependant, plusieurs alignements d'arbres, éléments paysagers structurants, ainsi que des espaces verts interstitiels, îlots de fraîcheur parmi la dominance minérale de cette séquence urbaine, peuvent être observés.

Habitat collectif – Source : Atopia



Habitat collectif – Source : Atopia



C : Zone ferroviaire

- La zone ferroviaire traverse la commune de Wissous au Nord et sépare le tissu résidentiel du domaine de Montjean.
- Elle abrite le centre technique d'Orlyval, l'ancienne gare de Wissous ainsi que des dépôts à l'air libre.

D : Habitat collectif

- Si la maison individuelle domine le paysage de Wissous, quelques collectifs sont présents sur des séquences éparses du territoire communal.
- On distingue des formes urbaines issues des années 1970 et celles, plus récentes, notamment visibles dans le quartier Saint-Eloi.
- La trame végétale en place est composée des espaces verts interstitiels des îlots : surface largement engazonnée et limites des terrains collectifs végétalisées par une haie, un alignement d'arbres, etc..

Vue aérienne du quartier St-Eloi – Source : Géoportail



Vue aérienne d'habitats collectifs – Source : Géoportail



Habitat individuel 1 - Source : Atopia



Habitat individuel 2 - Source : Atopia



Habitat individuel 3 - Source : Atopia



Habitat individuel 4 - Source : Atopia



Habitat individuel 5 - Source : Atopia



Habitat individuel 6 - Source : Atopia



E : Habitat individuel

- Les maisons individuelles dominent le paysage urbain de Wissous. De hauteur contenue (rez-de-chaussée à rez-de-chaussée avec combles aménagés), elles présentent les caractéristiques de la maison francilienne et de ses évolutions selon les époques de construction.
- La trame végétale en place est composée de motifs et d'un vocabulaire caractéristiques des jardins pavillonnaires : surface largement engazonnée et limites de propriété végétalisées par une haie. Les jardins situés dans les habitats individuels du centre historique ont une qualité environnementale très intéressante, de part leur densité et la diversité des essences que l'on y trouve. Les jardins des espaces habités périphériques en revanche ont une qualité végétale moindre mais jouent un rôle dans la trame verte urbaine.
- A l'Est de la commune, la lisière bâtie est au contact immédiat de la lisière cultivée. Cette séquence offre une vue ouverte et panoramique sur la plaine, une ambiance aérée et lumineuse.

Rue Guillaume Bigourdan - Source : Atopia



Rue Paul Doumer – Source : Atopia



F : Cœur historique

- Le paysage bâti du centre ancien de Wissous est un paysage qui alterne tissu villageois et éléments bâtis singuliers (villas, maisons bourgeoises et équipements anciens remarquables). Le noyau historique de la commune présente une forme et une organisation urbaine particulièrement bien conservées même si le paysage est ponctué par la présence de quelques bâtis dégradés qui nuisent à la qualité d'ensemble du tissu bâti ancien. La proximité brute avec les zones d'impact en lisière sud et Ouest impacte sur le paysage des bâtis anciens.
- La continuité bâtie et les hauteurs de constructions concourt à la tonalité minérale du centre ancien. Les constructions développent une homogénéité dans la structure urbaine : la hauteur oscille entre R+combles et R+1+combles.
- Si la vocation résidentielle domine, une partie des rez-de-chaussée sont commerçants et accueillent boutiques, services, équipements sans pour autant développer de véritable linéaire continu et animé.
- Quelques dilatations offrent des points de respiration au tissu ancien, avec des ouvertures requalifiées en parking, en place d'ornementation végétale (place de la mairie, place de l'église) ou d'autre encore en espace vert interstitiel (ouverture rue Guillaume Bigourdan).

Petit passage près de la boulangerie - Source : Atopia



Rue centre historique - Source : Atopia



Habitat individuel ancien - Source : Atopia



Habitat individuel ancien - Source : Atopia



Vue aérienne sur les équipements du parc du château Gaillard - Source : Géoportail



Vue aérienne sur les équipements en bordure de champs à l'est de Wissous - Source : Géoportail



Terrain de tennis/Parc du château Gaillard - Source : Atopia



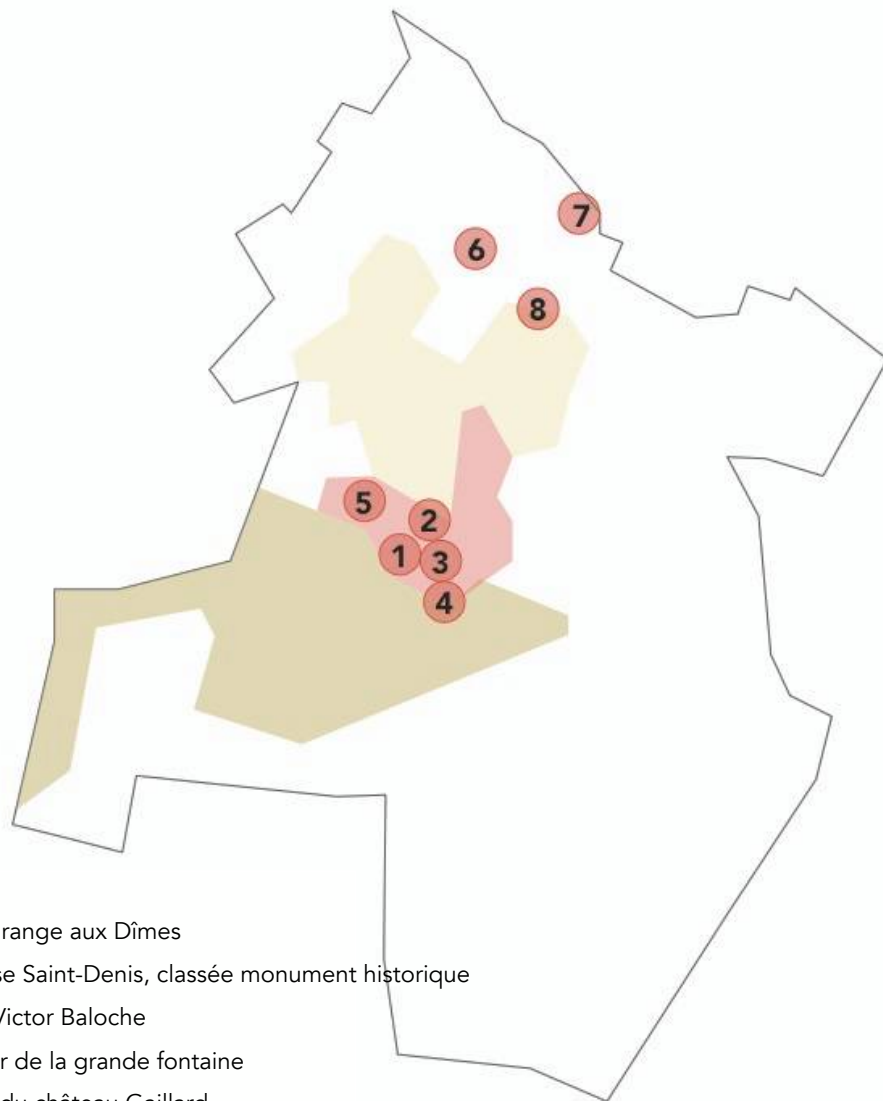
Skate-park/Parc Arthur Clark- Source : Atopia



G : Zones d'équipements

- Les secteurs d'équipements communaux et intercommunaux à l'Est de Wissous et près du château Gaillard forme une entité paysagère spécifique. Il présente une position d'interface avec le bâti et remplit une fonction de tampon et de respiration entre les séquences paysagères périphérique (bâti collectifs, individuels, espace agricole)
- Ces sites dédiés aux équipements se caractérisent par de vastes espaces en creux. Bien que ces espaces soit en partie artificialisés (piste d'athlétisme, tennis, parking...), ils assurent une respiration dans la ville. La trame végétale est ici pour partie à vocation sportive, principalement herbacée. Les espaces interstitiels entre les bâtis sont suffisamment dense pour favoriser un point de respiration.

Patrimoine architectural de Wissous – Source : Atopia



1. La Grange aux Dîmes
2. Eglise Saint-Denis, classée monument historique
3. Rue Victor Baloché
4. Lavoir de la grande fontaine
5. Tour du château Gaillard
6. Ancienne gare de Wissous
7. Château du domaine de Montjean
8. Route de Montjean, menant aux vestiges d'un ancien aqueduc

La Grange aux Dîmes (2018) - Source : Atopia



Eglise Saint-Denis(MH) - Source : Atopia



Rue Victor Baloché – Source : Communes.com



Lavoir de la grande fontaine- Source : Atopia



Tour du château Gaillard – Source - Atopia



La vieille gare – Source Atopia



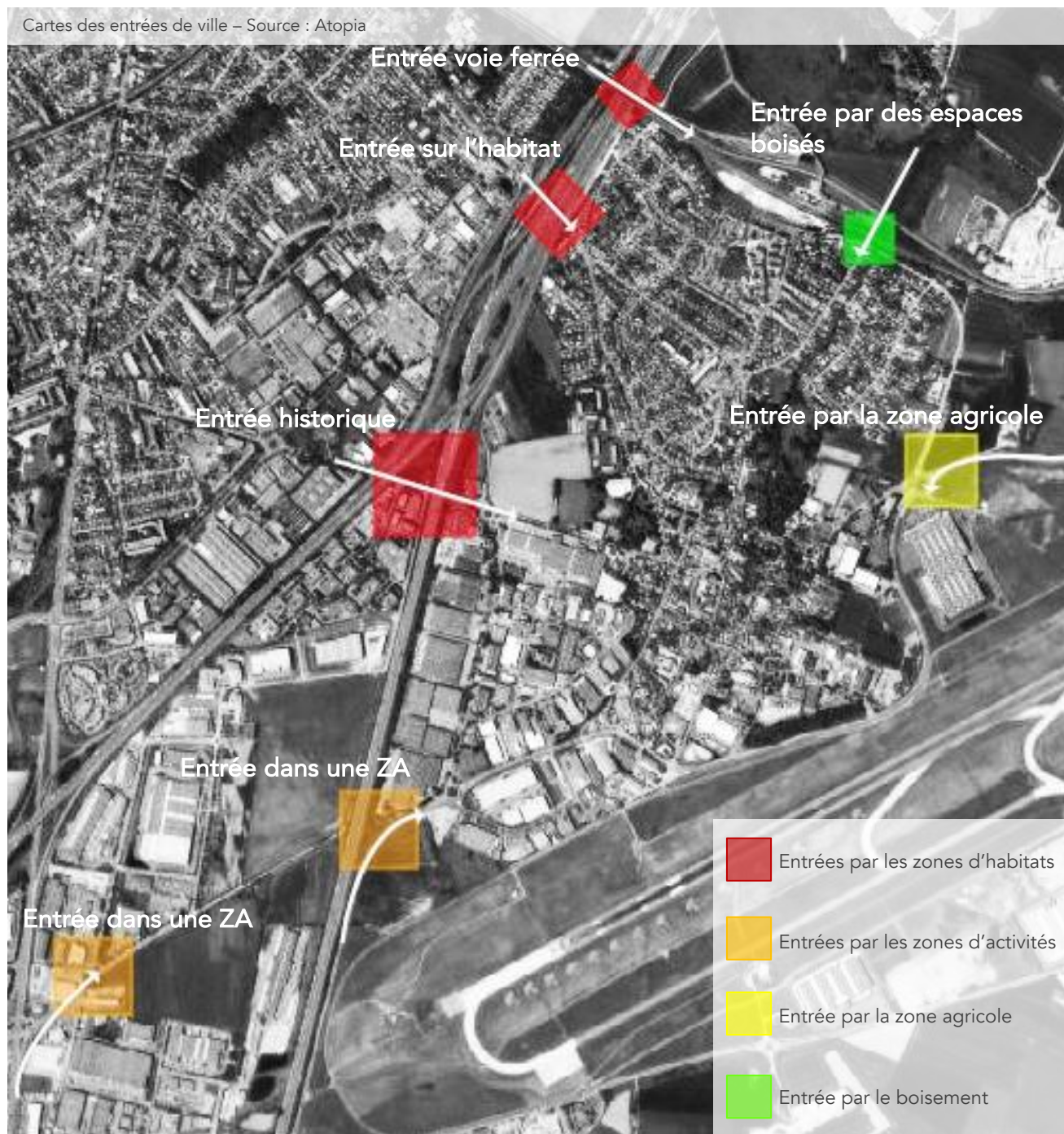
Château de Montjean – Source : CarteFrance



Route de Montjean – Source : Atopia



Cartes des entrées de ville – Source : Atopia



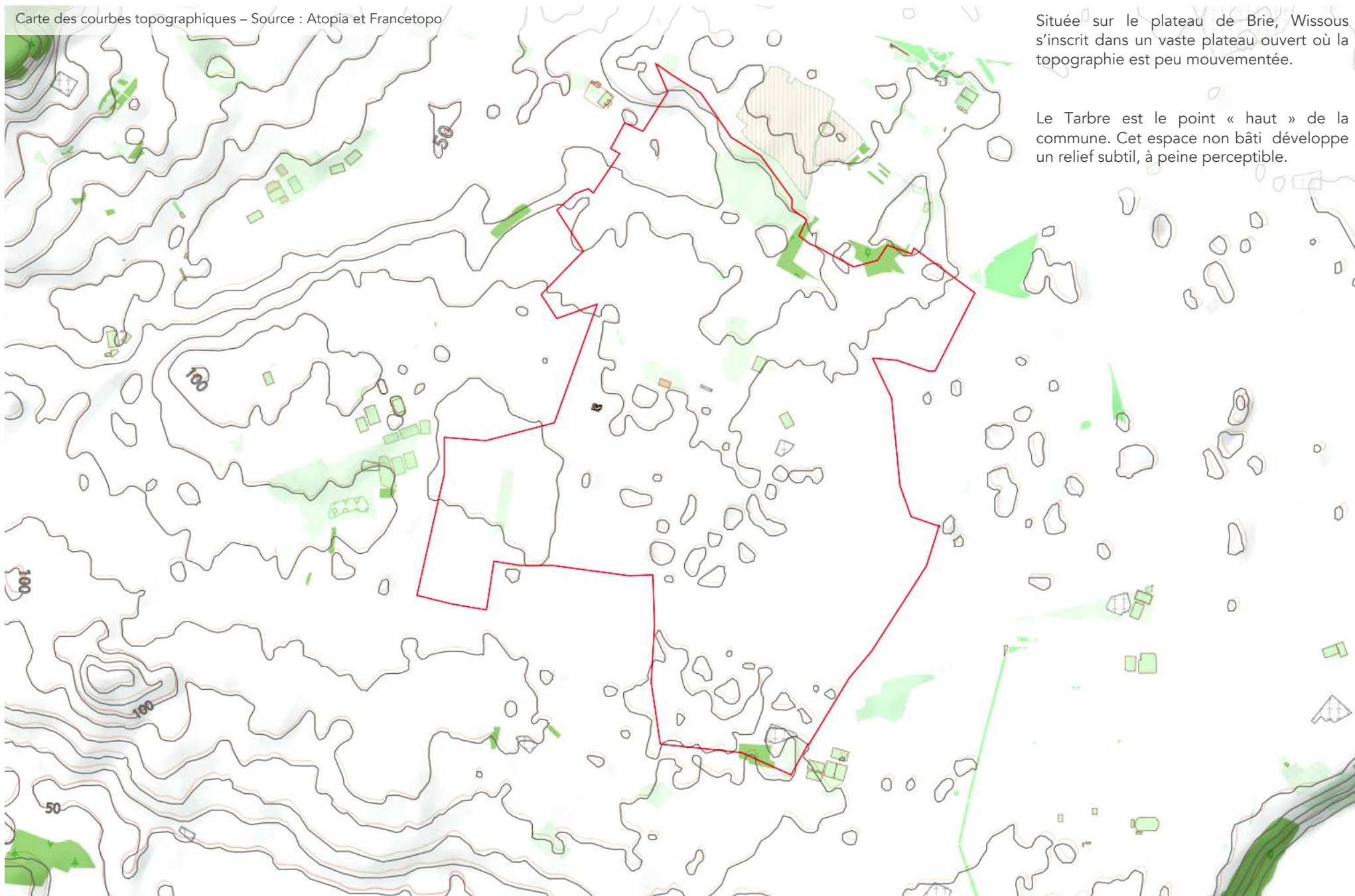
Entre seuil aggloméré urbain et seuil agricole

- Wissous s'inscrit dans un ensemble aggloméré très compact. Dans ce paysage urbain condensé, il est parfois difficile de saisir les passages, les effets de seuil qui annoncent l'entrée dans la commune.

- Plein Est, les limites de la commune entre Antony et Wissous se fondent dans un environnement urbain dominé par des tissus urbains majoritairement pavillonnaire au Nord-Est et par les secteurs d'activités au Sud-Est. La continuité des tissus bâtis effacent les effets de seuil. Les passages d'une commune à l'autre s'effectuent sans réelle annonce. Seuls les panneaux d'agglomération rappellent les limites administratives. Toutefois, l'infrastructure de l'A6 peut marquer indirectement la rupture urbaine entre les deux villes. L'entrée « historique » de la ville peut être un indicateur de pénétration dans la ville avec la perspective donnant sur l'église et les alignements d'arbres.
- A l'Ouest, l'entrée en zone agglomérée apparaît plus marquée et plus lisible par la transition entre l'espace agricole et le front urbain. L'arrivée s'effectue depuis la D167A. En quittant la 2x2 voies, au caractère très routier, l'entrée en milieu urbain se fait plus lisible.
- Au Nord, par la route du domaine de Montjean, l'entrée de ville se veut forestière. Les frondaisons boisées de part et d'autre de la rue et la descente de la butte, participent à la mise en scène de l'arrivée dans le centre historique de Wissous.

SOCLE NATUREL

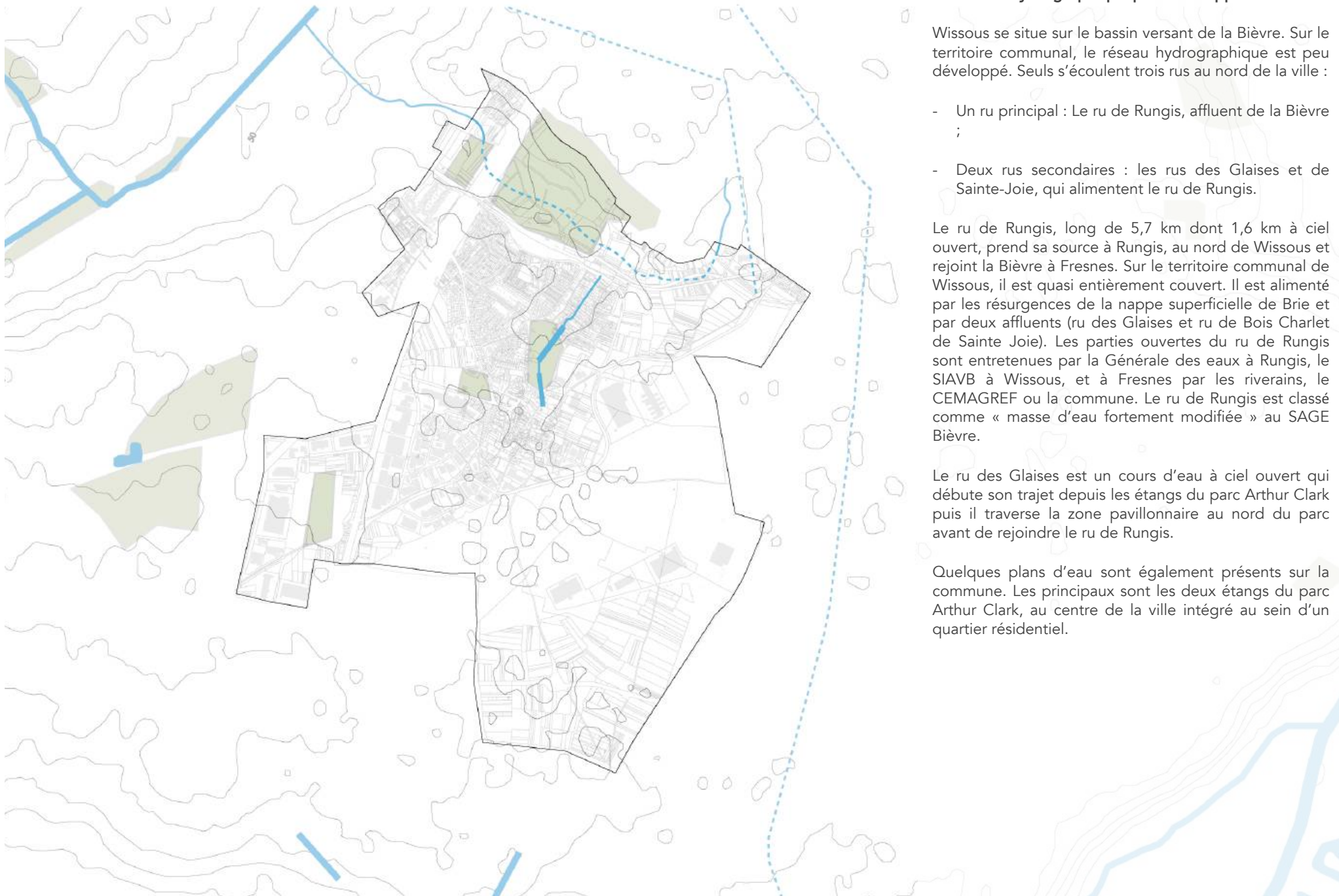
Carte des courbes topographiques – Source : Atopia et Francetopo



Située sur le plateau de Brie, Wissous s'inscrit dans un vaste plateau ouvert où la topographie est peu mouvementée.

Le Tarbre est le point « haut » de la commune. Cet espace non bâti développe un relief subtil, à peine perceptible.

Hydrographie – Source : Atopia et Géoportail



Un réseau hydrographique peu développé

Wissous se situe sur le bassin versant de la Bièvre. Sur le territoire communal, le réseau hydrographique est peu développé. Seuls s'écoulent trois rus au nord de la ville :

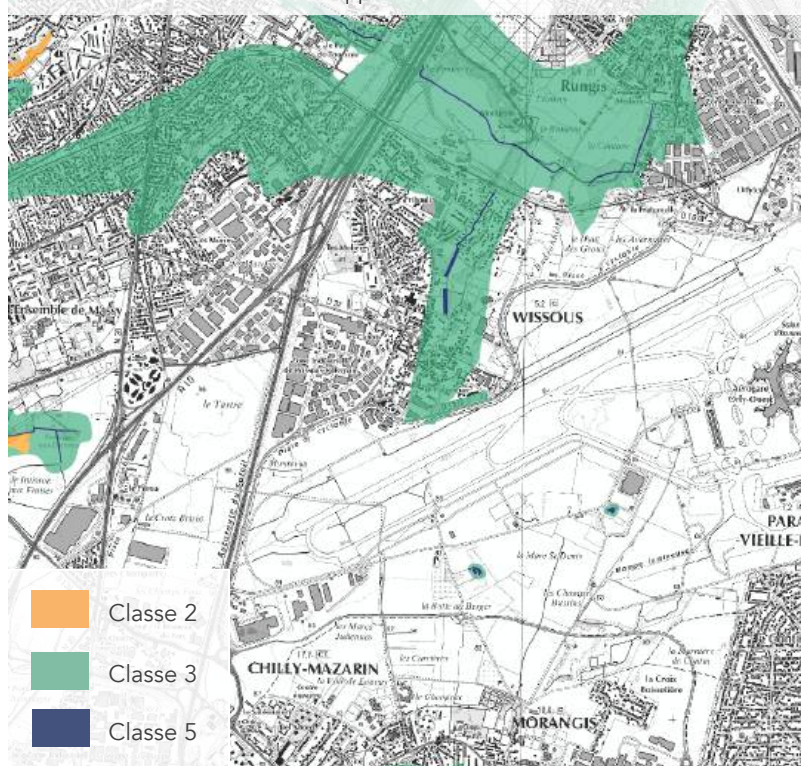
- Un ru principal : Le ru de Rungis, affluent de la Bièvre ;
- Deux rus secondaires : les rus des Glaises et de Sainte-Joie, qui alimentent le ru de Rungis.

Le ru de Rungis, long de 5,7 km dont 1,6 km à ciel ouvert, prend sa source à Rungis, au nord de Wissous et rejoint la Bièvre à Fresnes. Sur le territoire communal de Wissous, il est quasi entièrement couvert. Il est alimenté par les résurgences de la nappe superficielle de Brie et par deux affluents (ru des Glaises et ru de Bois Charlet de Sainte Joie). Les parties ouvertes du ru de Rungis sont entretenues par la Générale des eaux à Rungis, le SIAVB à Wissous, et à Fresnes par les riverains, le CEMAGREF ou la commune. Le ru de Rungis est classé comme « masse d'eau fortement modifiée » au SAGE Bièvre.

Le ru des Glaises est un cours d'eau à ciel ouvert qui débute son trajet depuis les étangs du parc Arthur Clark puis il traverse la zone pavillonnaire au nord du parc avant de rejoindre le ru de Rungis.

Quelques plans d'eau sont également présents sur la commune. Les principaux sont les deux étangs du parc Arthur Clark, au centre de la ville intégré au sein d'un quartier résidentiel.

Zones humides : carte des enveloppes d'alerte – Source : DRIEE / Carmen



Classe 1 : Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Classe 2 : Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté.

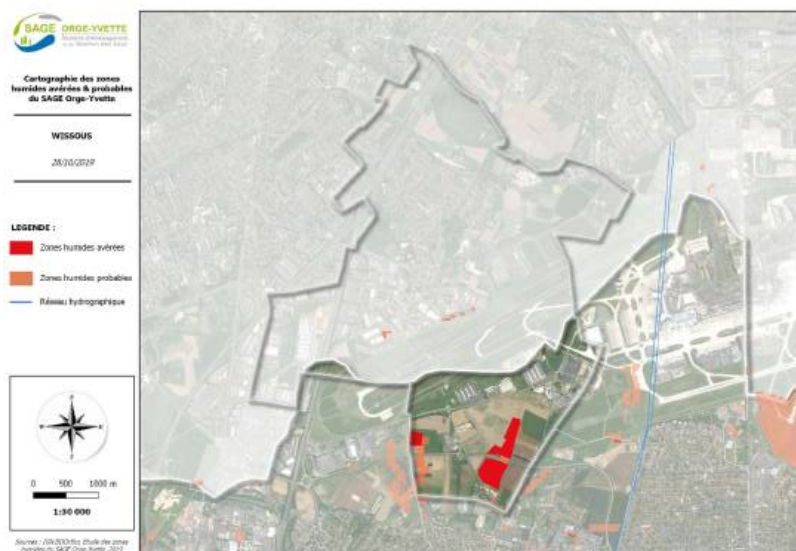
Classe 3 : Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Classe 4 : Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.

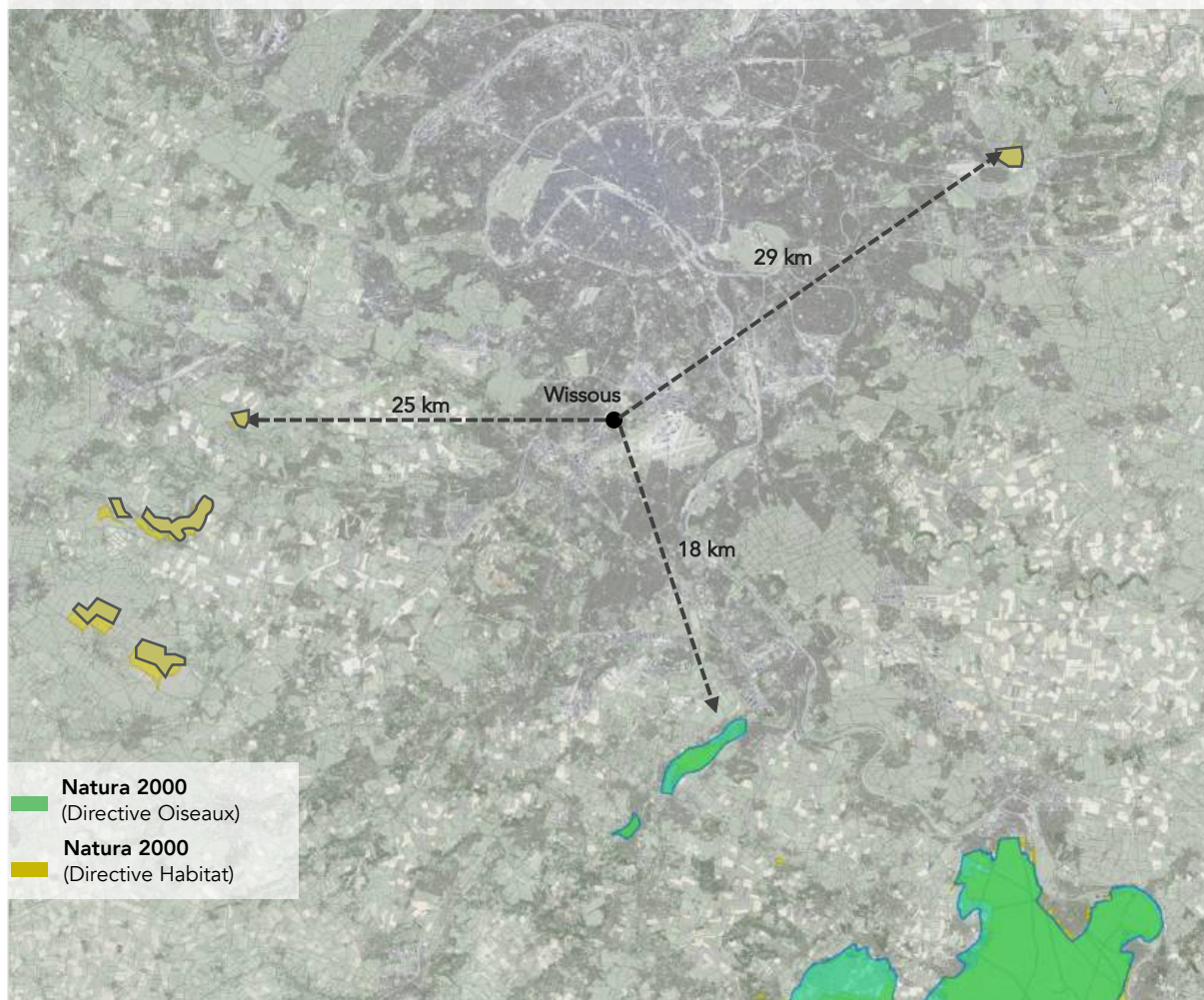
Classe 5 : Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

Des zones humides possibles, dont l'étendue est encore à préciser

- Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.
- A Wissous, les zones potentiellement humides identifiées par la DRIEE sont classées en type 3. Il s'agit de zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- Deux zones humides ont été recensées par le SAGE Orge-Yvette à Wissous au sud de la commune, sur des terres agricoles. Le SAGE Bièvre a également inventorié deux secteurs de zones humides sur la commune : l'un situé chemin de Fresnes, l'autre dans la zone du Tartre (photo aérienne ci-dessous).



Sites Natura 2000 – Source : Géoportail

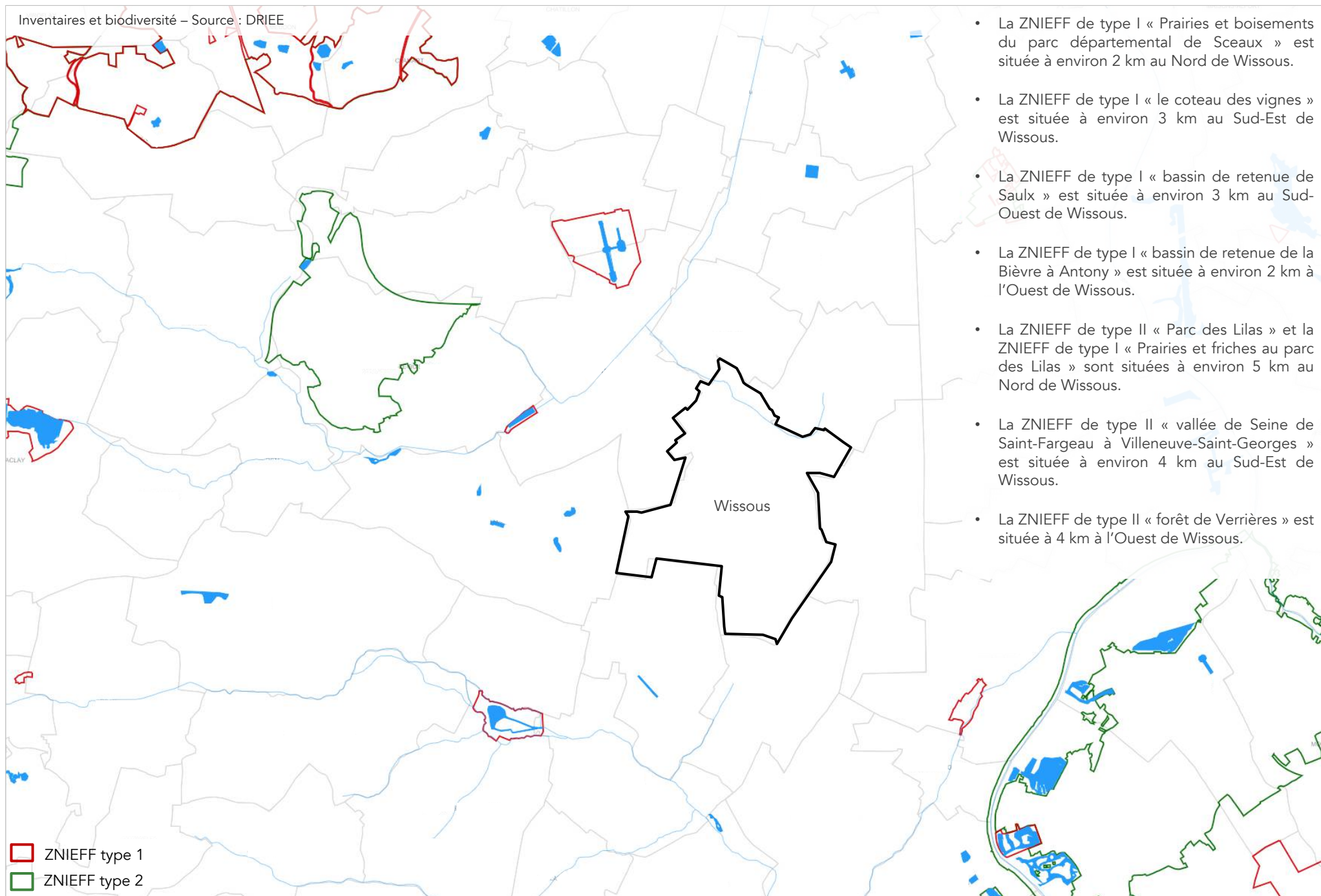


Définition et portée des ZNIEFF.

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares et menacées.
- Les ZNIEFF peuvent être de deux types :
 - Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique,
 - Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une commune non concernée par les espaces naturels protégés

- La commune de Wissous n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches se situent une distance de 18 à 28 kilomètres au sud, au nord et à l'ouest de la commune. L'éloignement important des sites NATURA 2000 par rapport à la commune de Wissous permet de conclure à l'absence d'incidences sur ces sites.
- La commune n'est pas couverte par une réserve naturelle ou un parc naturel régional. Une réserve naturelle régionale est présente en limite Sud-Ouest d'Antony (la réserve du Bassin de la Bièvre), soit à 2,2 kilomètres de Wissous.
- Aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n'est directement identifiée sur la commune de Wissous. Cependant, plusieurs ZNIEFF sont identifiés à proximité de la ville.
- La commune n'est pas concernée par un arrêté de biotope. Le périmètre d'arrêt de biotope le plus proche concerne « la Fosse aux Carpes » à Draveil. Il est situé à environ 5 km de Wissous.



Définition de la trame verte et bleue au sens du Grenelle de l'environnement

La Trame Verte et Bleue contribue, au titre de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui leur sont associées et veille également au bon état écologique des masses d'eau. « La trame verte et la trame bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels ».

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III du code de l'environnement (Conservatoire de l'espace littoral, Parcs nationaux, Réserves naturelles...) et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité ;
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la gestion du patrimoine naturel et face au constat de la fragmentation des territoires, il apparaît nécessaire de prendre en compte la biodiversité « ordinaire » afin de préserver les interactions entre espèces et les échanges entre espaces permettant le bon fonctionnement des écosystèmes.

La trame verte et bleue vise à conserver et/ou rétablir, entre les réservoirs de biodiversité, des espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des milieux. L'objectif étant de (re)constituer, à terme, un réseau d'échanges cohérent à l'échelle d'un territoire, favorable au maintien et au développement des espèces. En ce sens, elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

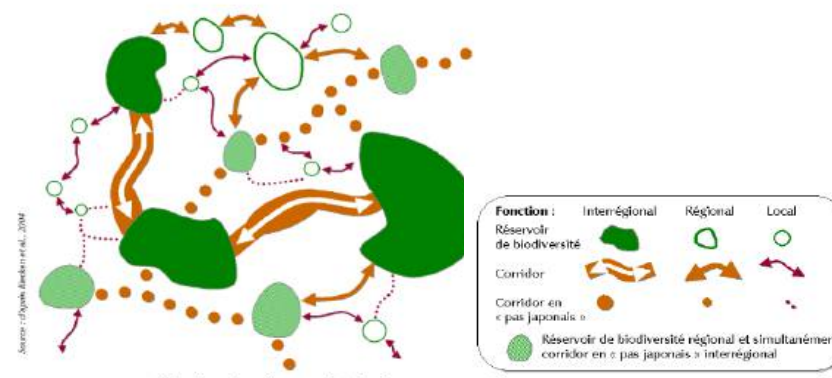
Principes de fonctionnement & Réseau écologique

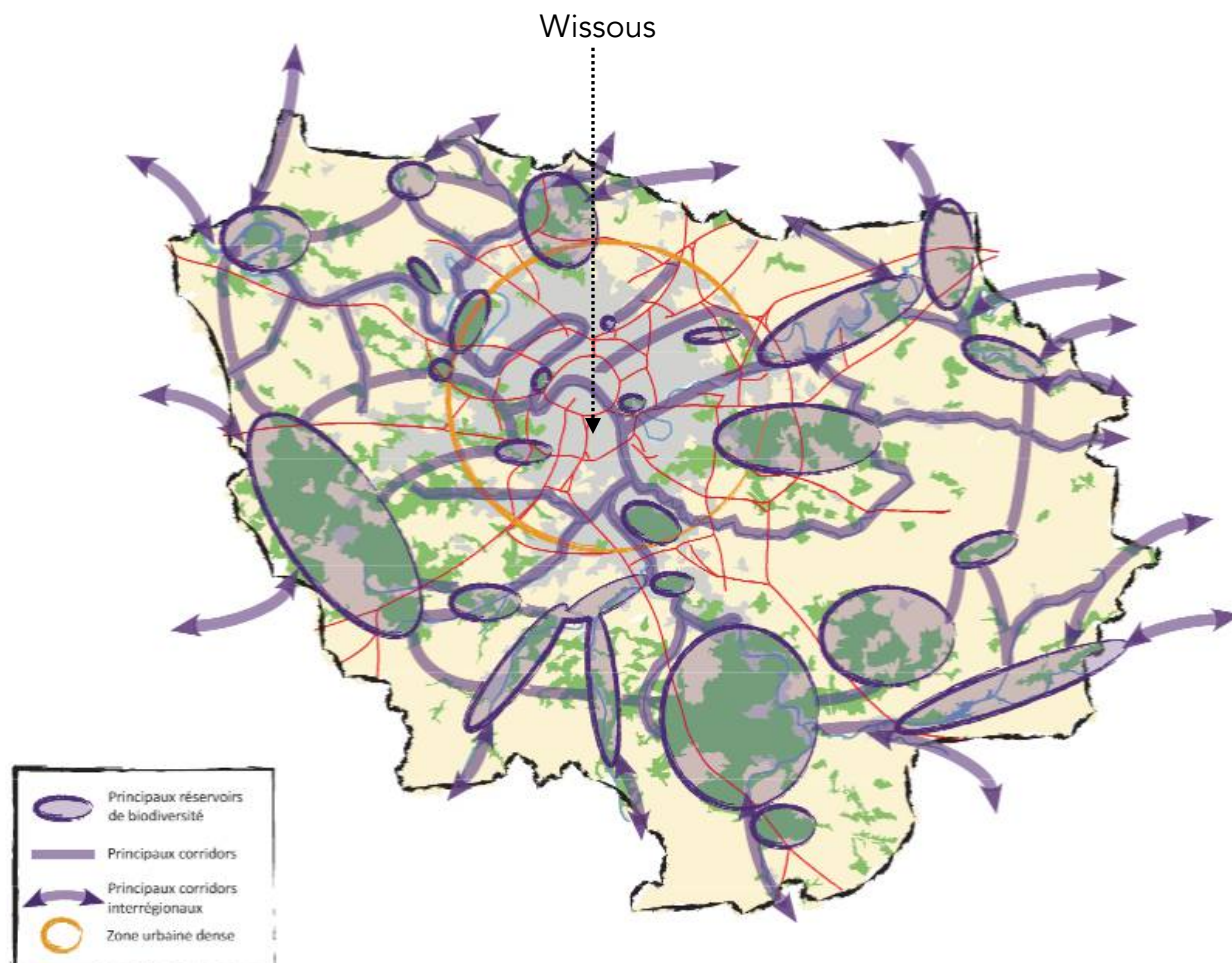
Le réseau formé de continuités écologiques comprend différentes entités constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. D'après les articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement, ces éléments répondent aux définitions suivantes :

Les réservoirs de biodiversité, sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent y assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Abrutant des noyaux de population d'espèces à partir desquels des dispersions d'individus s'opèrent et permettant l'accueil de nouvelles populations d'espèces, ces réservoirs constituent des pools de biodiversité.

Les corridors écologiques, assurent une certaine connectivité entre les différents réservoirs de biodiversité. Ces zones de connexion offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement.

Schéma des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques





Le SRCE d'Île-de-France

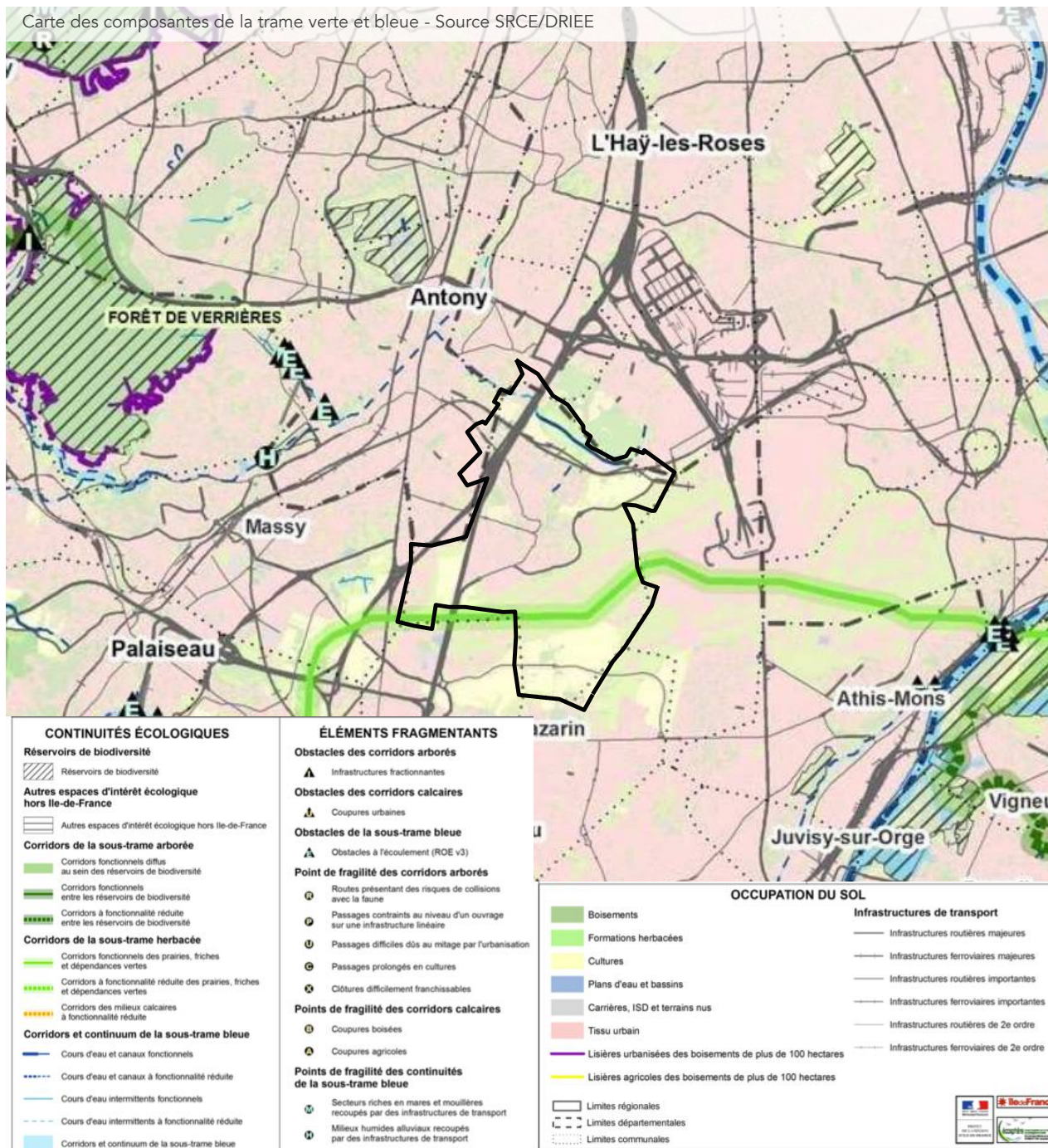
La Trame Verte et Bleue constitue un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiés et déclinés au niveau régional par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

La Trame Verte et Bleue repose en effet sur l'articulation des différents objectifs à des niveaux plus locaux, elle a ainsi été déclinée à un niveau régional par le SRCE. Cet outil d'aménagement du territoire a pour objectif d'informer et d'appuyer les territoires dans l'élaboration de leurs documents opérationnels, afin de favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans le développement des territoires et a mis plusieurs documents à la disposition des différents acteurs concernés.

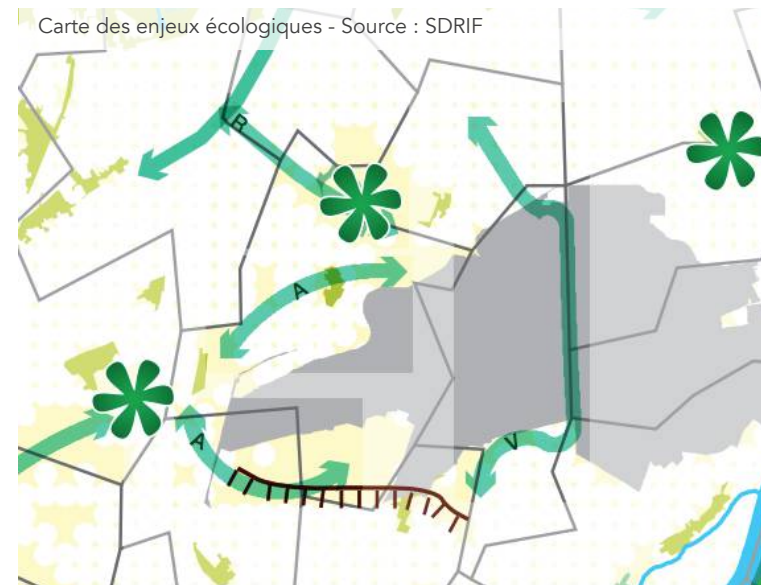
Le SRCE d'Île-de-France a été adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013, et identifie les enjeux et les objectifs stratégiques régionaux suivants :

- Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Carte des composantes de la trame verte et bleue - Source SRCE/DRIEE



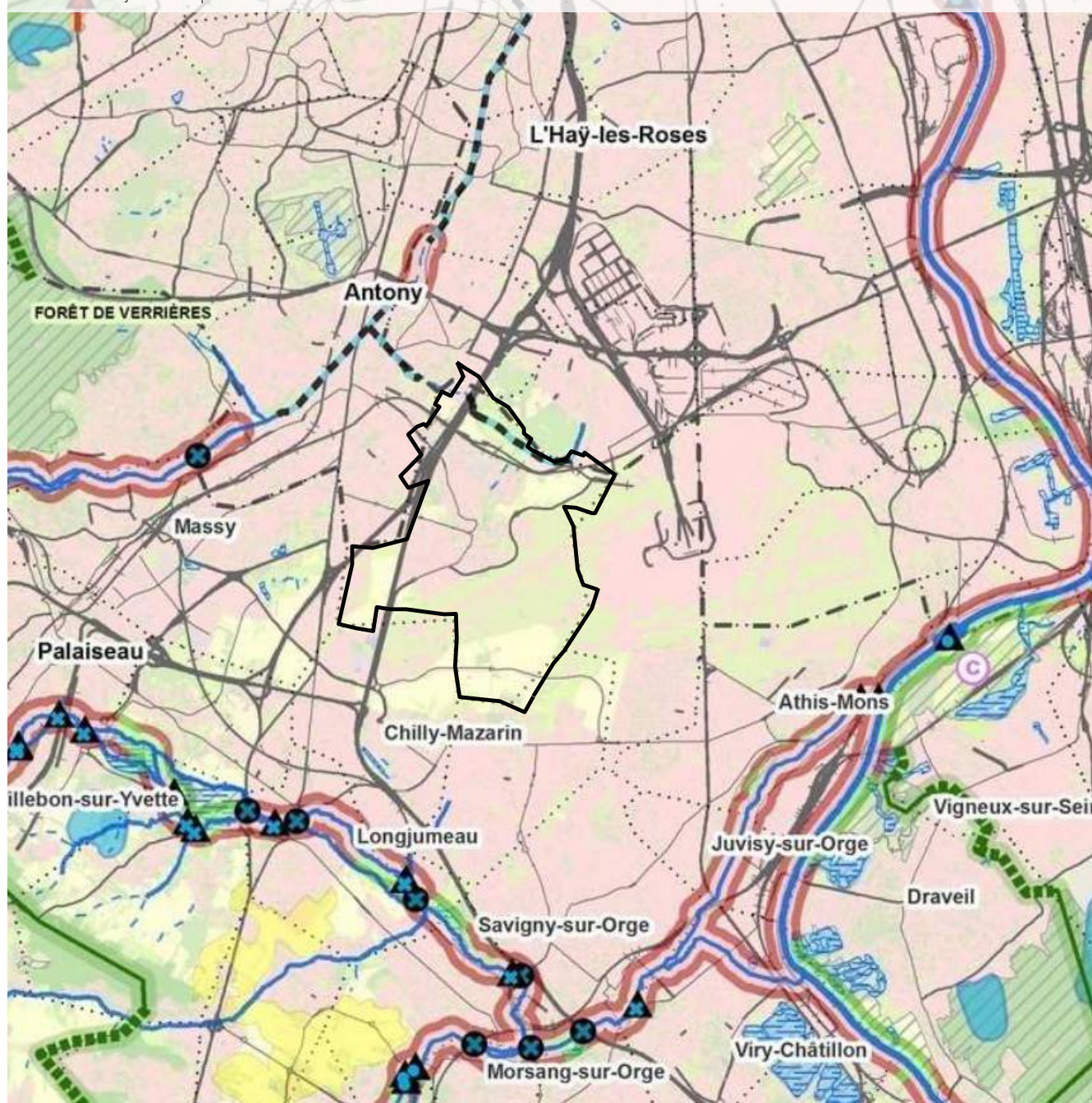
Carte des enjeux écologiques - Source : SDRIF



Aucun réservoir de biodiversité n'est identifié à Wissous par le SRCE. En revanche, la commune est concernée par trois corridors écologiques :

- un corridor fonctionnel de la sous-trame herbacée (« prairies, friches et dépendances vertes ») correspondant à la partie Sud des emprises aéroportuaires,
- deux corridors de la sous-trame bleue situés au Nord du territoire. Le premier, identifié comme corridor fonctionnel correspond au ru de Rungis, au Nord de la commune. Ce cours d'eau presque entièrement souterrain est susceptible de faire l'objet d'opérations de réouverture (selon la carte des objectifs du SRCE). Un deuxième corridor de la sous-trame bleue est identifié. Il correspond au ru des Glaives. Sa fonctionnalité est cependant définie comme réduite par le SRCE.

Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue - Source SRCE/DRIEE



OISEAUX

Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Merle / Grive indéterminé (<i>Turdus</i> sp.)
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	Merle noir (<i>Turdus merula</i>)
Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>)	Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Mésange noire (<i>Periparus ater</i>)
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)
Canard hybride (<i>Anatidae</i> sp. x <i>Anatidae</i> sp.)	Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	Perruche à collier (<i>Psittacula krameri</i>)
Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)	Perruche de Pennant (<i>Platycercus elegans</i>)
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Pic vert (<i>Picus viridis</i>)
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	Pigeon biset domestique (<i>Columba livia</i> f. domestica)
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)
Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>)	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	

Un territoire d'accueil pour la faune

Wissous n'est pas incluse dans un zonage de protection faunistique et floristique, néanmoins la commune constitue un lieu d'accueil de biodiversité, notamment animale. 74 espèces d'oiseaux y ont été repérées (source : Faune Île de France), ainsi qu'un certain nombre d'insectes et de mammifères (INPN, Faune Île de France, CETTIA Île de France).

Le recensement des espèces présentes à Wissous réalisé dans le tableau ci-contre et suivants a fait l'objet d'un croisement de plusieurs sources naturalistes. Elle ne saurait néanmoins se substituer à des relevés de terrain approfondis. La réalisation d'un atlas communal de la biodiversité permettrait d'établir un diagnostic précis des espèces patrimoniales présentes à Wissous.

INSECTES	MAMMIFERES
Lépidoptères Paon-du-jour (<i>Aglais io</i>) Demi-Deuil (<i>Melanargia galathea</i>) Vanesse des Chardons (<i>Vanessa cardui</i>) Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>) Machaon (<i>Papilio machaon</i>) Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>) Paon du jour (<i>Aglais io</i>) Piérade du chou (<i>Pieris brassicae</i>) Piérade du navet (<i>Pieris napi</i>) Pieris indéterminé (<i>Pieris sp.</i>) Robert-le-diable (C-blanc) (<i>Polygonia c-album</i>) Tircis (<i>Pararge aegeria</i>) Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	Chevreuil européen (<i>Capreolus capreolus</i>) Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) Fouine (<i>Martes foina</i>) Belette d'Europe (<i>Mustela nivalis</i>) Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>) Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>) Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) Taupe d'Europe (<i>Talpa europaea</i>) Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>) Rat surmulot / noir (<i>Rattus norvegicus / rattus</i>)

Un territoire d'accueil pour la faune

Espèces menacées	Taxon	Nom vernaculaire	Catégorie
Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	EN
	<i>lauda arvensis</i>	Alouette des champs	VU
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	VU
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	VU
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	VU
	<i>Pyrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	VU
Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	VU
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU
	<i>Pyrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	EN
Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU
Liste rouge Europe de l'UICN	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	VU
Liste rouge Monde de l'UICN	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	EN

Faune menacée présente à Wissous

Wissous accueille sur son territoire des espèces menacées, inscrites dans les listes rouges régionales, nationales mais également au niveau européen et mondial (UICN).

Ces espèces ainsi que leur niveau de vulnérabilité sont présentés dans le tableau ci-contre.

EN = en danger (risque très élevé d'extinction à l'état sauvage)

VU = vulnérable (risque élevé d'extinction à l'état sauvage).



**Vanneau huppé,
sérotine commune,
bouvreuil pivoine**
(© oiseaux.net, INPN)

Espèces protégées / réglementées	Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
Liste rouge de la flore vasculaire d'Île-de-France	<i>Sison segetum</i> L., 1753	Berle des blés	2012
Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	2017
	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	2017
	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	2017
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979)	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers, Petit Genêt	1997
Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire, modifié par les arrêtés ministériels du 5 octobre 1992 (JORF du 28 octobre 1992, p. 14960) et du 9 mars 2009 (JORF du 13 mai 2009, p. 7974)	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	2001
	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	2001
	<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2001
	<i>Viscum album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2001
Liste rouge Europe et Monde de l'UICN	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	2001

Patrimoine floristique

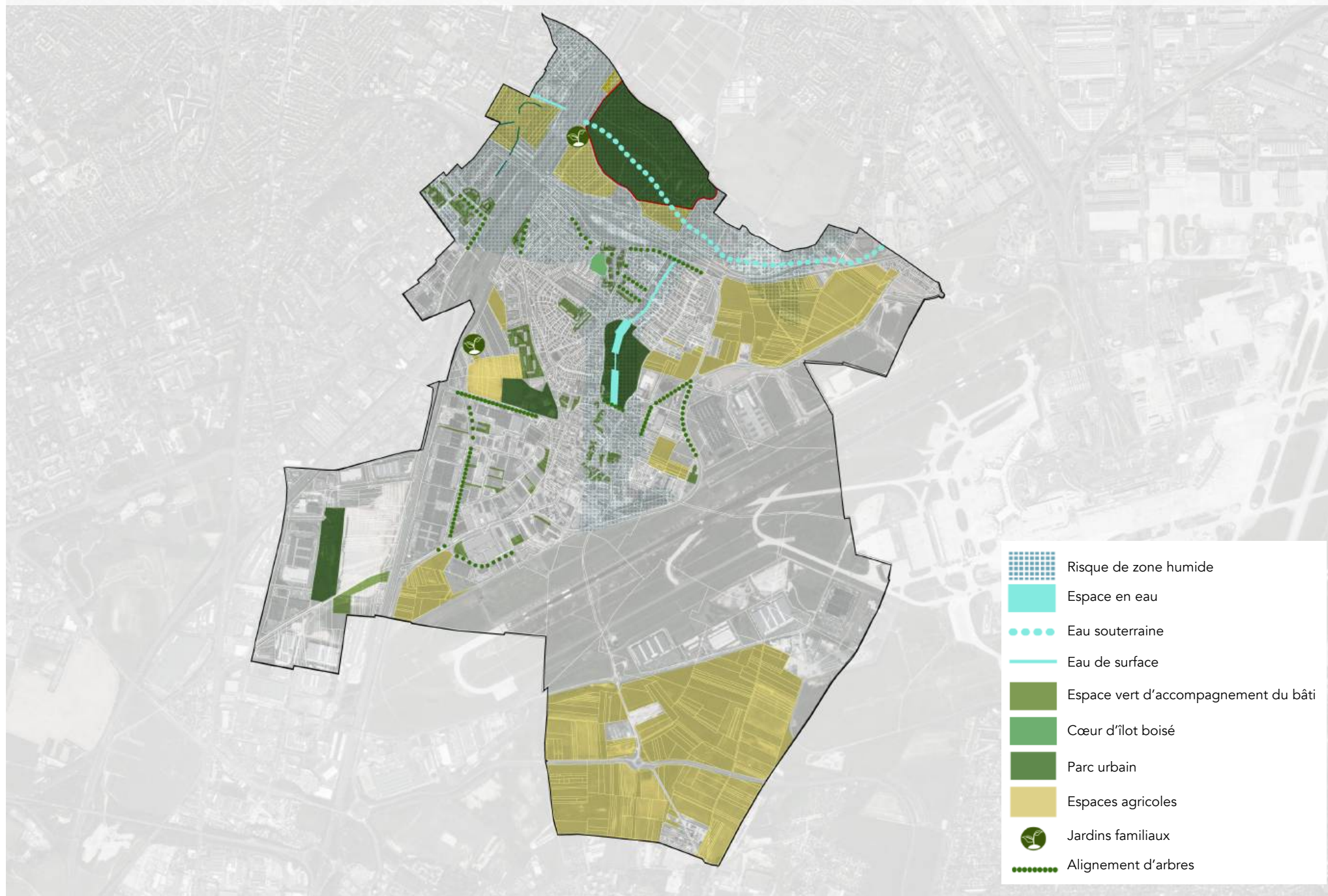
- La commune accueille de nombreuses espèces floristiques. Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien recense 341 taxons sur le territoire.
- Quelques espèces protégées et / ou réglementées sont présentes sur le territoire : elles sont présentées dans le tableau ci-contre (source : CBNBP).



Orchis bouc, berle des blés et genêt des teinturiers
(© INPN, Tela Botanica, Parc Naturel Normandie Maine)

LES COMPOSANTES NATURELLES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

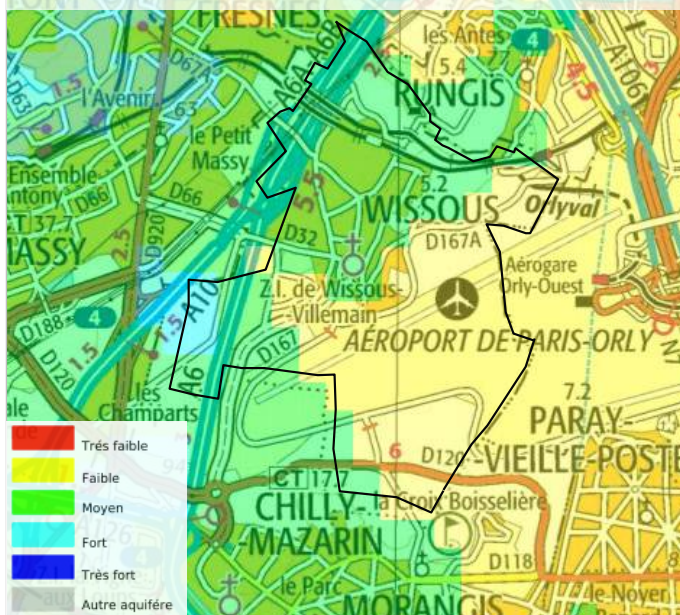
Carte du patrimoine naturel de Wissous - Source : atopia



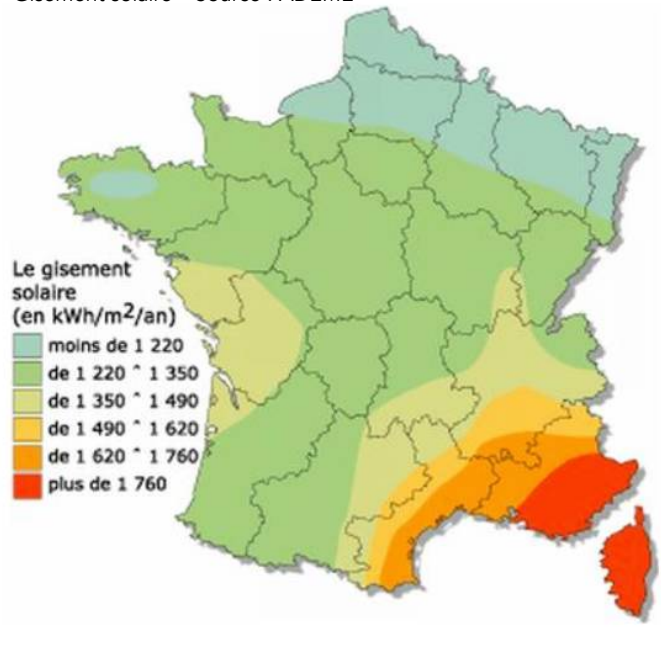


RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère – Source : BRGM



Gisement solaire – Source : ADEME



Géothermie : un potentiel moyen à faible

- Wissous présente un potentiel géothermique aquifère relativement faible sur une large partie Sud, sur l'emprise de la plateforme aéroportuaire et l'espace agricole. Une zone de potentiel moyen à fort est identifiée sur l'ensemble des zones urbanisées et de part et d'autre de l'A6.

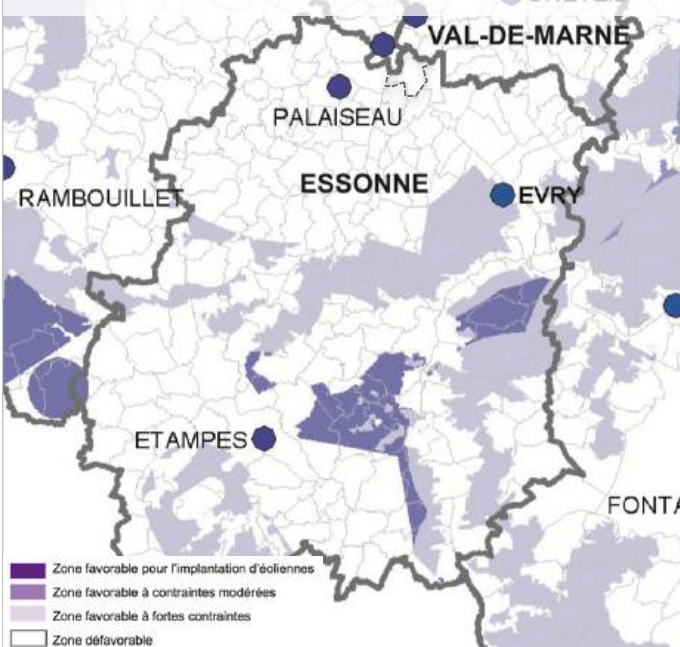
Potentiel solaire

- Le département de l'Essonne présente un potentiel de développement de la production d'énergie d'origine solaire moyenne.

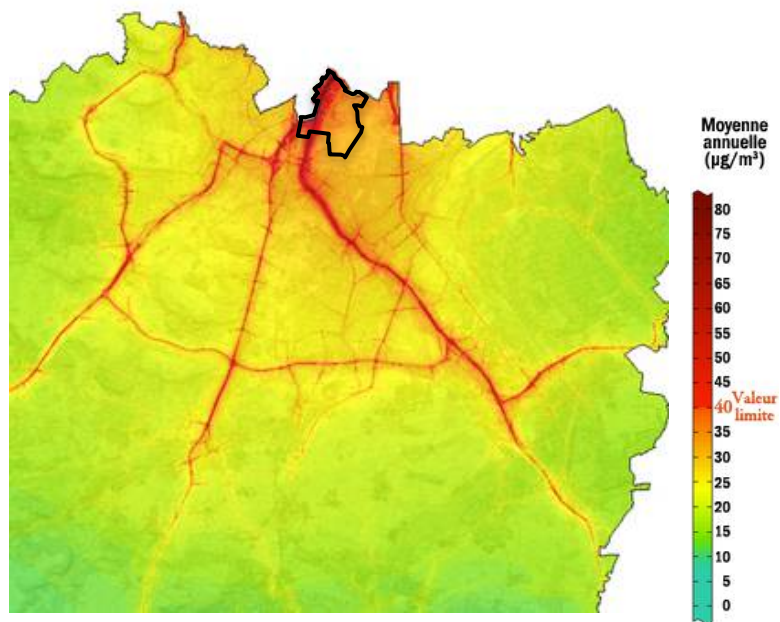
Potentiel éolien

- Le schéma régional éolien a été annulé, en première instance, par le tribunal administratif de Paris, le 13 novembre 2014. La Ministre en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer a interjeté appel de cette décision le 13 janvier 2015, auprès de la cour administrative d'appel de Paris. La procédure contentieuse administrative engagée suit toujours son cours.
- Wissous ne fait pas partie des communes de l'Essonne présentant un potentiel éolien. La proximité de l'aéroport d'Orly, les différentes servitudes aéronautiques de dégagement et les servitudes de radar protègent les trajectoires d'approche de l'aéroport et empêchent l'implantation d'éoliennes.

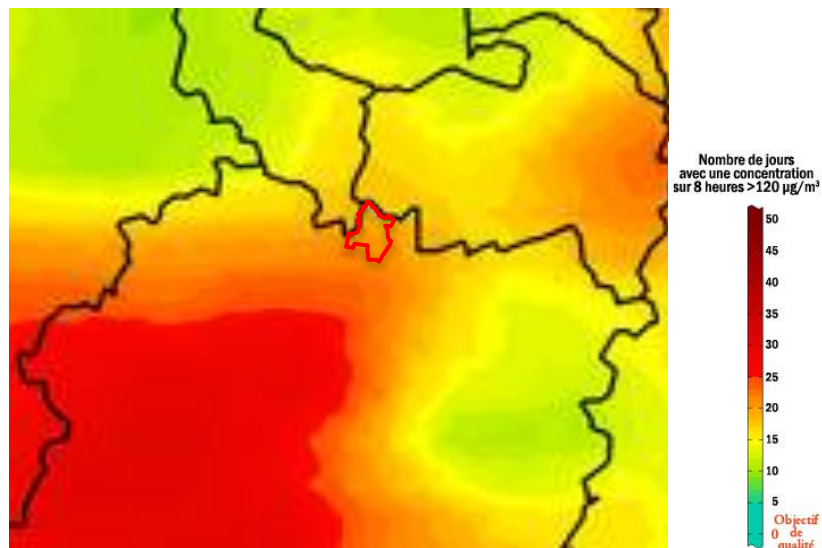
Zones favorables à l'éolien – Source : SDESM



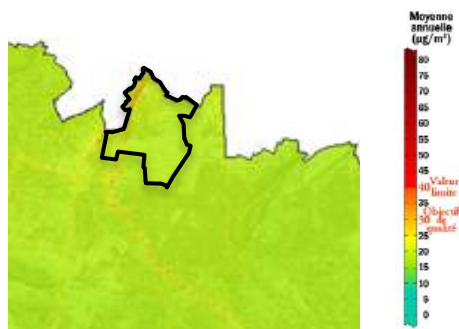
Carte de pollution au dioxyde d'azote (NO₂) (Airparif)



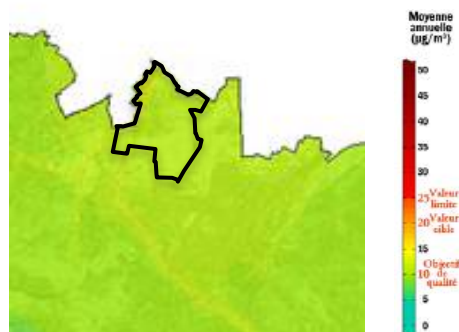
Carte de pollution à l'ozone (O₃) (Airparif)



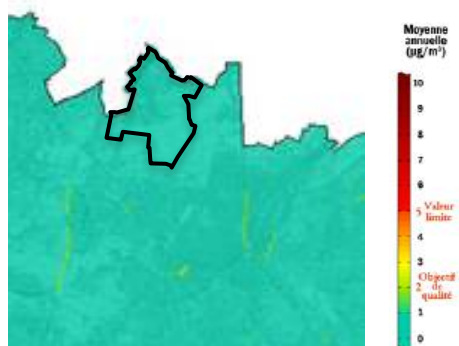
Carte de pollution aux poussières < 10µm (Airparif)



Carte de pollution aux poussières < 2,5µm (Airparif)



Carte de pollution au benzène (Airparif)



Qualité de l'air

- La carte de pollution au dioxyde d'azote (NO₂) en 2019, produite par Airparif, montre une forte concentration de ce polluant dans la commune. La partie nord, la plus proche de la région parisienne, avoisine voire dépasse la valeur de seuil « critique » de pollution.
- Cette pollution est d'autant plus marquée à proximité des grandes infrastructures routières de Wissous.
- La commune est également touchée par une pollution importante à l'ozone, avec un dépassement du nombre de 20 jours avec une concentration > 120 µg/m³.
- Wissous est néanmoins relativement préservée au regard de la pollution aux poussières et au benzène, à l'exception des secteurs proches des infrastructures autoroutières où les moyennes de concentration observées sont supérieures au reste du territoire (pour les poussières).
- La dernière version du Plan de Prévention de l'atmosphère (PPA), approuvé le 31 janvier 2018, définit Wissous comme zone sensible dans ce cadre.

n°	Action	Statut	Démarrage
Améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activités			
1	Améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activité en lien avec le schéma directeur de l'offre économique	En réflexion	Court terme (< 2 ans)
Réduire la consommation d'énergie grise et favoriser la séquestration carbone dans le bâtiment			
2	Mener une expérimentation du label E+C- sur le CRI de Palaiseau	En réflexion	Moyen terme (2 à 6 ans)
3	Développer les filières locales de matériaux bio-sourcés (bois, chanvre, ...)	Nouvelle action	Moyen terme (2 à 6 ans)
Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements			
4	Accompagner les pétitionnaires dans l'application des exigences thermiques et environnementales (en particulier rénovation embarquée)	En réflexion	Court terme (< 2 ans)
5	Former les agents CPS et communes du service instruction des permis aux nouvelles réglementations thermiques	En réflexion	Très court terme (< 1an)
6	Mailler le territoire avec des bâtiments modèles et inspirants sur le plan environnemental (rénovation et neuf)	Nouvelle action	Court terme (< 2 ans)
7	Créer un "géoportail" de l'énergie pour, entre autres, informer les gens des possibilités d'installer des énergies renouvelables pour leur logement (solaire, géothermie,...)	En réflexion	Moyen terme (2 à 6 ans)
8	Développer la culture de la rénovation en s'appuyant sur la rénovation des bâtiments scolaires	Nouvelle action	Moyen terme (2 à 6 ans)
9	Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner	En réflexion	Très court terme (< 1an)
10	Accompagner les ménages du parc social au suivi et à la baisse de leur facture énergétique en s'appuyant sur le déploiement des compteurs intelligents	En réflexion	Très court terme (< 1an)
11	Récupérer l'eau de pluie dans les copropriétés	Nouvelle action	Moyen terme (2 à 6 ans)
Encourager la rénovation des logements			
12	Sécuriser et simplifier le "parcours de la rénovation" avec des dispositifs adaptés et incitatifs	Nouvelle action	Moyen terme (2 à 6 ans)
13	Mobiliser et proposer un accompagnement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation	Existante à renforcer	Court terme (< 2 ans)
14	Développer le conseil énergétique auprès des habitants aux moments et dans les espaces opportuns	Existante à renforcer	Très court terme (< 1an)
15	Inciter, via la taxe foncière, à améliorer la performance énergétique des logements	Nouvelle action	Court terme (< 2 ans)
16	Poursuivre le soutien financier à la rénovation énergétique des logements des ménages modestes (OPAH)	Existante à valoriser	Moyen terme (2 à 6 ans)
17	Inciter à une auto-rénovation qualitative en s'appuyant sur les professionnels du secteur et par des actions d'animation et de formation	Nouvelle action	Moyen terme (2 à 6 ans)
Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment			
18	Accompagner le développement et la structuration de l'offre locale et qualifiée de rénovation des bâtiments	En réflexion	Court terme (< 2 ans)
19	Créer et animer un réseau des démonstrateurs et ambassadeur de la rénovation énergétique	En réflexion	Court terme (< 2 ans)

Le PCAET à l'échelle de l'agglomération Paris-Saclay

- La commune de Wissous est incluse dans le territoire du PCAET (Le Plan Climat Air Énergie Territorial) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
- Il s'agit d'un projet territorial de développement durable qui constitue un plan d'actions, à l'échelle de l'agglomération, pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Il intègre notamment la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - l'adaptation au changement climatique ;
 - la sobriété énergétique ;
 - la qualité de l'air ;
 - le développement des énergies renouvelables.
- Le Plan Climat est coordonné et mis en place par la Communauté d'agglomération. Son application est également encadré par des partenaires forts tels que l'ALECOE et l'ADEME ainsi que par des acteurs locaux (associations, habitants, entreprises, etc..).
- Les objectifs nationaux inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'horizon 2030 :
 - Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
 - Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
 - 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Schéma de fonctionnement de l'usine de Choisy-le-Roi (SEDIF)

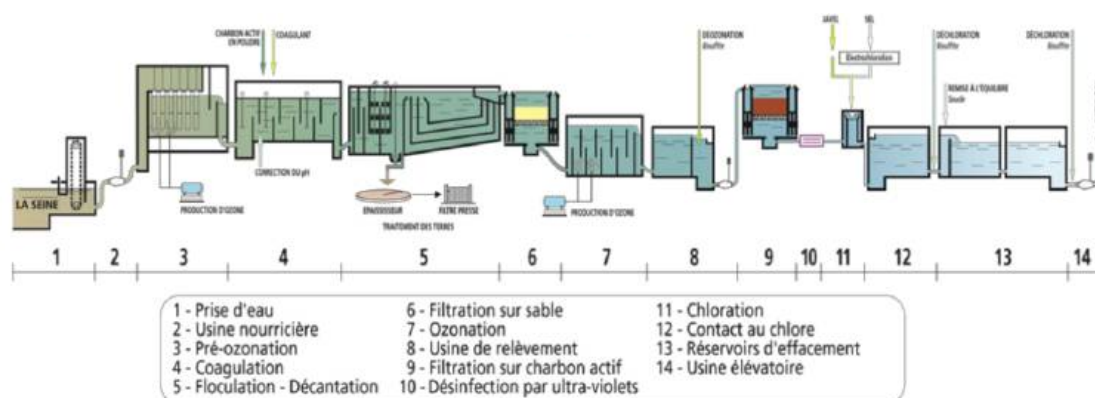
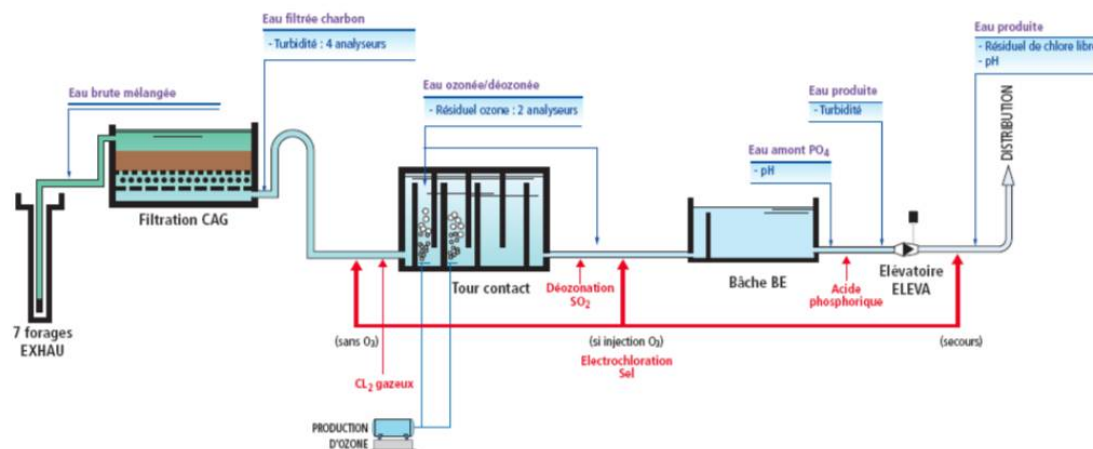


Schéma de fonctionnement de l'usine d'Arvigny (SEDIF)



Alimentation en eau potable

- Le territoire de Wissous est desservi par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui alimente 151 communes d'Ile-de-France en eau potable (4,6 millions d'usagers). Au 1er janvier 2011, le SEDIF a confié la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à la société Veolia Eau d'Ile-de-France en vertu d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans.

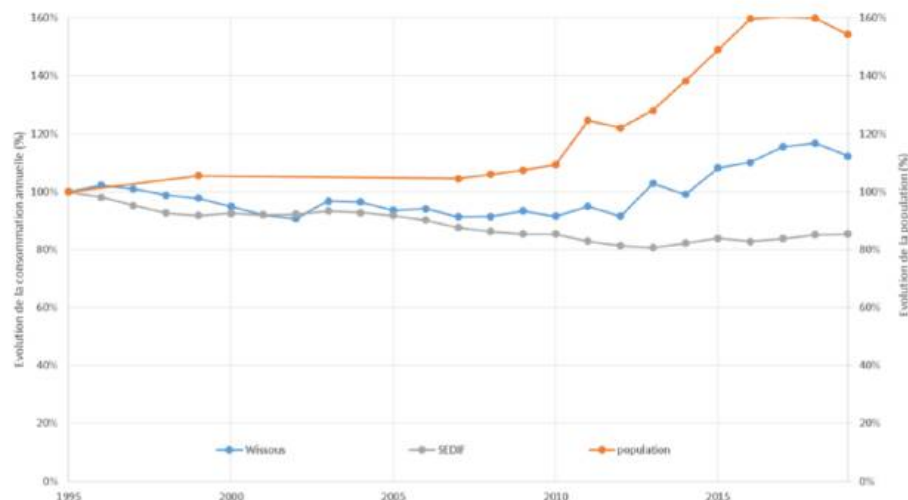
Production et traitement de l'eau potable

- La commune de Wissous est en grande partie alimentée (84% du territoire) par le réseau de première élévation « CHOISI22 » directement depuis l'usine de production de Choisy-le-Roi. La pression et l'autonomie du réseau sont assurées par les réserves de première élévation de Villejuif (76 000 m³) et de Châtillon (134 000 m³). L'usine de Choisy-le-Roi est équipée d'une filière biologique comprenant notamment une filtration sur sable et sur charbon actif en grains, une ozonation et un traitement aux ultra-violet. Ces barrières multiples assurent un traitement efficace contre les bactéries, les parasites et les virus. Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issus du milieu naturel.
- Dans sa partie Ouest, Wissous est alimentée par le réseau de seconde élévation « MASGE136 » (14% du territoire) via la station de surpression de Massy-Antony qui pompe l'eau depuis le réseau « CHOISI22 ».
- La commune est également alimentée par l'usine de production d'Arvigny et le réseau de seconde élévation « CHAPY125 », dans sa partie Nord-Est (les 2% restants). L'usine d'Arvigny est équipée d'une filtration sur charbon actifs en grains et d'une chloration pour assurer un traitement efficace contre les pesticides et maintenir un résidu de chlore dans le réseau.
- Afin d'améliorer encore mieux la qualité de l'eau produite pour une eau pure (sans micropolluants), sans calcaire et sans chlore et satisfaire les attentes des consommateurs, l'ajout d'un traitement par osmose inverse basse pression est actuellement en cours d'étude de conception avec un objectif de mise en service en 2023. Les usines du SEDIF, en particulier celle de Choisy-le-Roi, bénéficieront de la même étape de traitement d'ici 2028.

Captage

Il n'existe pas de périmètre de protection ni de captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine à Wissous.

Evolution de la consommation globale d'eau potable et de la population de la commune de Wissous entre 1995 et 2019 (SEDIF)



Taux de fuite sur le réseau (SEDIF)

	2017	2018	2019
Wissous	0,07	0,10	0,10
SEDIF	0,18	0,15	0,15

Opérations en 2020 (SEDIF)

Opérations	Linéaire prévu (en ml)
Conduites de distribution/maitrise d'ouvrage SEDIF	
Rond-point des Peupliers	105
Rue de l'Amiral Mouchez	270
Avenue des Ecoles	359
Voie Bon Puits et rue des Peupliers	429

Distribution et consommation

- En 2019, un volume de 510 007 m³ d'eau potable a été distribué à 7 544 habitants grâce à un réseau de 40 kilomètres de canalisations. Au 1er janvier 2019, l'âge moyen du réseau de distribution était de 39 ans.
- La consommation globale sur la commune de Wissous a diminué entre 1995 et 2012, suivant ainsi la tendance du SEDIF, puis augmente en raison d'un accroissement de la population.

Rendement du réseau d'eau potable

- Le rendement du réseau du SEDIF est de 90,18 % en 2019. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF a notamment intensifié l'effort de renouvellement des conduites dans son XVème Plan d'investissement pour la période 2016-2020.
- Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) sur les trois dernières années sont indiqués dans le tableau ci-contre. Les canalisations sur la commune de Wissous présentent moins de fuites par km sur les trois dernières années que les canalisations de l'ensemble des communes adhérentes au SEDIF. Les opérations prévues en 2020 par le SEDIF dans la commune sont présentées dans le tableau ci-contre

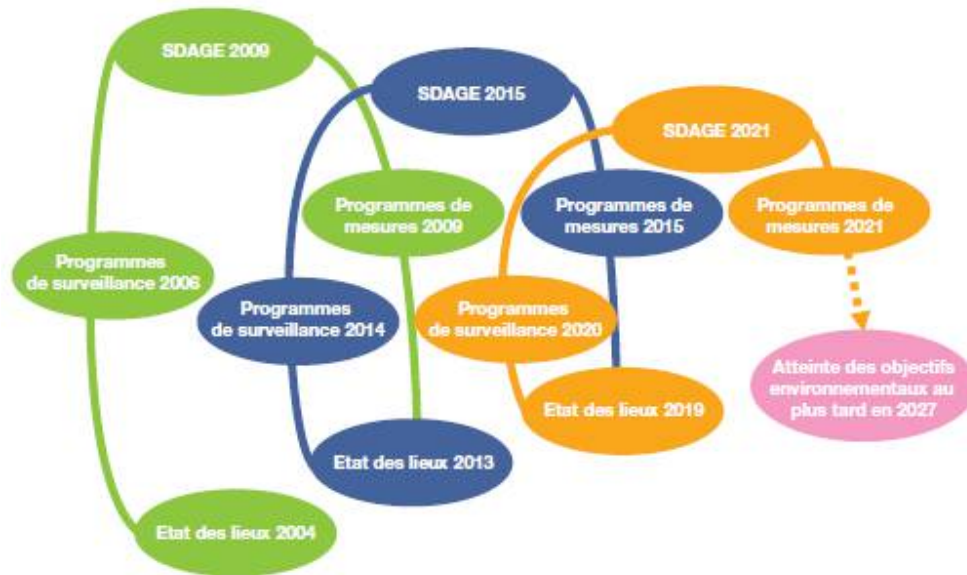
La qualité de l'eau

- L'eau potable distribuée en 2018 à Wissous a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analyses (nitrates, fluor, pesticides...), compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.
- Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par CARSO laboratoire santé environnement hygiène de Lyon (laboratoire agréé par le Ministère de la Santé), sur l'eau distribuée à Wissous, sont consultables sur le site internet de l'ARS.

Le prix de l'eau

- A Wissous, le prix de l'eau s'élève à 3,2657 euros TTC du m³ au 1er trimestre 2020 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³) et à 3,5860 euros TTC du m³ pour la partie adhérente au Syndicat d'assainissement de la Vallée de la Bièvre.
- Pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau par an, le prix du m³ relevant de la responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances), le même pour toutes les communes desservies, ressort à 1,30 € H.T. Au 1er janvier 2020, le prix de l'eau a diminué de 10 centimes.

Les grandes étapes de la DCE – Source : Eaufrance)



Nota bene : chaque couleur correspond à un cycle de gestion. Les dates mentionnées sont les dates d'adoption des documents par les autorités compétentes.

Découpage géographique des SDAGE français - Source : Eau France)



La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit un cadre pour une politique communautaire de gestion et de préservation des ressources en eaux des bassins hydrographiques. Cadre de référence commun, elle fixe des objectifs à atteindre pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux superficielles (eaux douces, saumâtres, côtières) et des eaux souterraines par bassin hydrographique.

L'objectif général de la DCE est d'atteindre d'ici à 2015 le « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau (eaux superficielles et souterraines) sur l'ensemble du territoire européen. Le « bon état » est déterminé par des paramètres qualitatifs et quantitatifs, écologiques et chimiques.

Les grands principes posés par la DCE sont :

- La formulation d'objectifs et la gestion par bassin versant,
- La mise en place d'outils de planification (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) assortis d'une méthode de travail, d'échéances précises,
- L'appréciation des coûts environnementaux, le principe « pollueur-payeur » et les modalités de tarification de l'eau,
- La participation accrue des acteurs du domaine de l'eau à la gestion.

Un programme de mesures, adopté par le préfet coordonnateur de Bassin, est garant de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des acteurs (organismes, services publics...) dans chaque bassin. Il précise les dispositions réglementaires, l'échéancier prévisionnel et les outils mobilisables

SDAGE Seine-Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin. Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Ainsi ce document présente une valeur juridique particulière en lien avec les décisions administratives et avec les documents d'aménagement du territoire.

Le projet de SDAGE pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin le 5 novembre 2015. Toutefois, il a été annulé le 1^{er} décembre 2015 suite à une irrégularité. C'est donc le SDAGE 2010-2015, arrêté le 20 novembre 2009, qui est actuellement en vigueur.

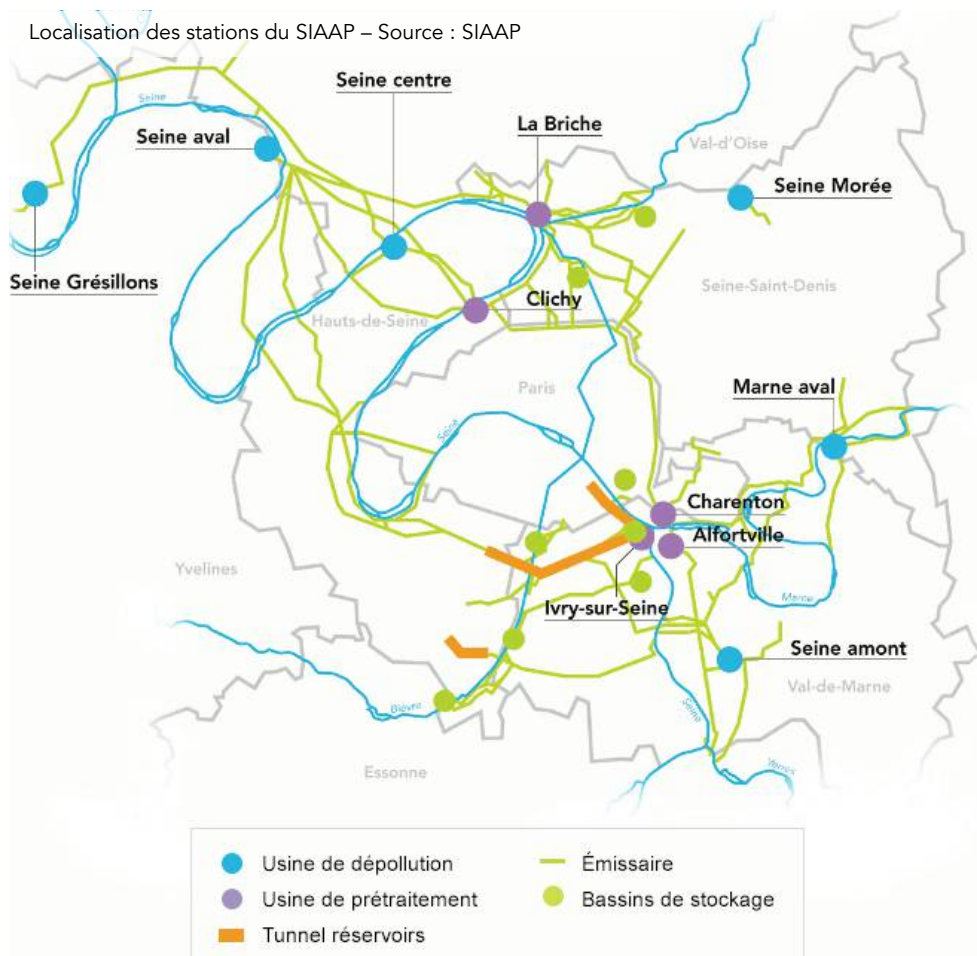
Le SDAGE 2010-2015 porte les objectifs suivants :

- La reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, symbolisée par l'objectif de bon état écologique en 2015 pour environ les deux tiers des masses d'eau de surface ;
- Le bon état en 2015 pour plus d'un tiers des masses d'eau souterraines ;
- La réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses ;
- Des actions fortes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés ;
- L'achèvement de la mise en conformité des stations d'épuration urbaines ;
- Le développement de pratiques culturales agricoles respectueuses des milieux aquatiques ;
- La restauration de la continuité écologique des cours d'eau, dans le cadre de la trame bleue ;
- Le développement des politiques de gestion locales autour des SAGE.

SAGE de la Bièvre et Orge-Yvette

Cf. partie sur les documents supra-communaux.

Localisation des stations du SIAAP – Source : SIAAP



Gestion du service de collecte et traitement des eaux usées

- L'assainissement de Wissous est assuré par le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB).

Caractéristiques du réseau

- Le réseau est collectif sur la totalité du territoire communal.

Traitement des effluents

- Le traitement des eaux usées est effectué par la station d'épuration Paris Seine-Amont, située à Valenton (94). La STEP traite les eaux usées du Val-de-Marne, de la vallée de l'Yerres aval, de l'Orge, de l'Ablette, de la Bièvre ainsi qu'une partie des effluents des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis. L'usine recueille et dépollue aussi les eaux de pluie des différents ouvrages de stockage du Sud-Est parisien.
- La STEP Paris Seine Amont dispose d'une capacité de traitement de 600 000m³ d'eau par jour, extensible par temps de pluie à 1 500 000 m³ d'eau par jour (source : siaap.fr). Depuis le début de l'année 2019, la station reçoit 484 500m³ par jour.



Bilan d'exploitation de la STEP Seine Amont – Source : SIAAP au 21/11/2019

PÉRIODE	CONFIGURATION		DÉBIT REÇU M3/JOUR	EFFICACITÉ DU TRAITEMENT EN DONNÉES BRUTES %		
	TEMPS SEC	TEMPS DE PLUIE		MATIÈRES CARBONÉES	MATIÈRES PHOSPHORÉES	MATIÈRES AZOTÉES NTK
Depuis le début de l'année	230 jours	43 jours	484500 m3/jour	96.2%	83%	97.2%
Sur les 4 dernières semaines	35 jours	5 jours	496679 m3/jour	96.6%	82.1%	97.9%
La semaine dernière	3 jours	4 jours	563217 m3/jour	96.4%	79%	97.8%

Gestion de la collecte des déchets

- La gestion des déchets à Wissous est assurée depuis 2016 par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le traitement est délégué au syndicat intercommunal : le SIMACUR.

Traitement et valorisation des déchets

- Le traitement des ordures est effectué sur différentes plateformes d'élimination/transformation, accompagné parfois d'une valorisation de certains déchets.

En 2017, 252,6 kg d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées par habitant à l'échelle de Vallée Sud Grand Paris. A titre de comparaison, ce ratio était de 293 kg par an et par habitant à l'échelle de l'Île-de-France en 2014.

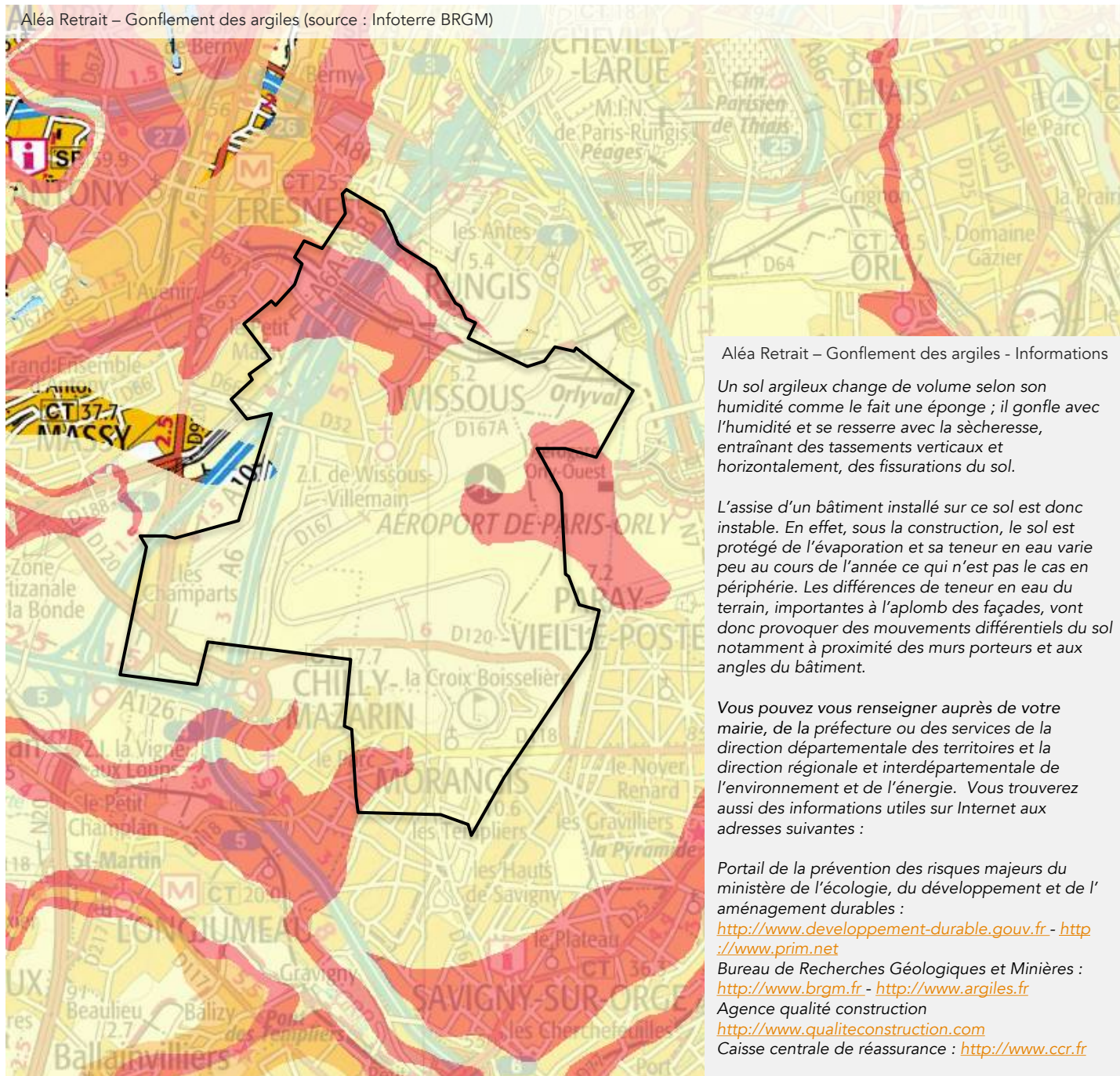
Planification de la gestion des déchets

La région Île-de-France a émis un certain nombre de documents de planification concernant la gestion des déchets auquel les collectivités doivent se conformer :

- PREDMA : Plans Régionaux d'Élimination des Déchets Ménagés et Assimilés ;
- PREDD : Plans Régionaux d'Élimination des Déchets Dangereux ;
- PREDAS : Plans Régionaux d'Élimination des Déchets des Activités de Soins à risque infectieux ;
- PREDEC : Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

1. Ordures ménagères : incinération avec valorisation énergétique – Usine de Massy	La valorisation énergétique : Les ordures ménagères et déchets qui ne peuvent pas être recyclés sont incinérés. La chaleur qui s'en dégage est récupérée pour produire de l'électricité et de l'eau chaude.
2. Emballages, journaux et magazines : tri – Le Blanc-Mesnil	La valorisation de matière : qui permet de transformer une multitude de déchets recyclables (emballages ménagers plastiques, papiers, cartons et briques alimentaires, ampoules, etc.) en une « matière première secondaire ».
3. Verre : transfert à Villeneuve-le-Roi ;	/
4. Déchet végétal : plate-forme de compostage – Saclay	La valorisation organique : Le SIMACUR a attribué le marché de traitements des déchets végétaux à la société COMPOMAR qui dispose d'une plate-forme de compostage à Saclay (91). Le gazon, les feuilles mortes, les branchages et les résidus d'entretien d'espaces verts constituent l'ensemble des déchets végétaux.
5. Encombrants : tri puis enfouissement – Vert-le-Grand	/
6. Déchets toxiques : traitement des déchets dangereux, valorisation, stabilisation	/

Aléa Retrait – Gonflement des argiles (source : Infoterre BRGM)



- **Inondations** : la commune de Wissous n'est pas exposée à des risques importants d'inondation (TRI) et n'est pas recensée dans un atlas des zones inondables. Cependant, le nord et le centre de la commune sont classés en zone humide, zone présentant un risque.
- **Cavité souterraines** : Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants. La commune n'est pas répertoriée pour des risques connus liés à la présence de cavités souterraines et n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
- **Mouvements de terrain** : les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme. La commune n'est pas impactée par des mouvements de terrain et n'est pas soumise à un PPRN Mouvements de terrain.
- **Retrait-gonflements des argiles** : Le risque de mouvement de terrain lié **au retrait – gonflement des argiles** est présent à Wissous : l'aléa de niveau faible à moyen est répertorié sur la quasi totalité de la commune. Deux secteurs d'aléa fort sont recensés au nord et à l'est au niveau du vallon Montjean de part et d'autre des emprises ferroviaires (quartier Fribouli) et sur une partie de l'emprise aéroportuaire d'Orly (est). Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).
- **Risque sismique** : la commune est inscrite en zone de sismicité très faible (1 sur 5). Elle présente une faible exposition des biens et des personnes au risque sismique. Il n'y a aucune prescription parasismique pour les bâtiments à risque normal. La commune n'est pas soumise à un PPRN séisme.

RISQUES NATURELS

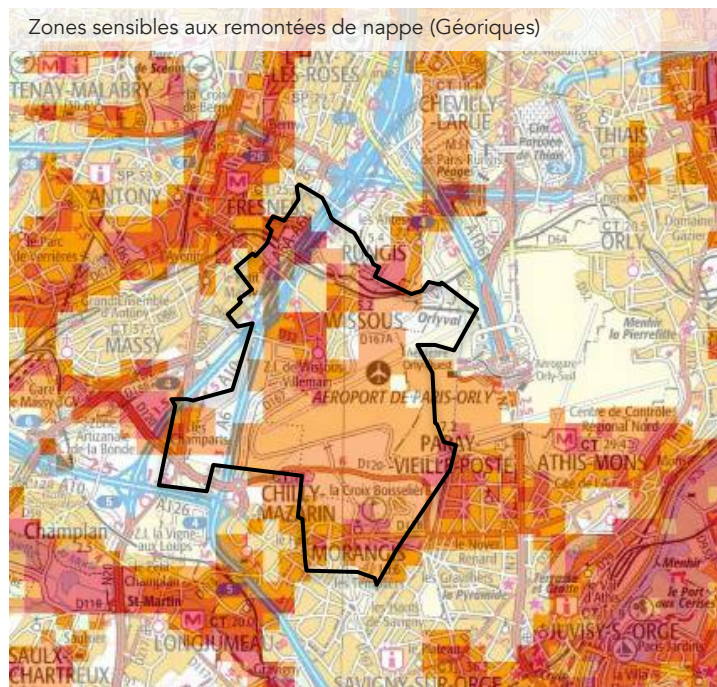
Catastrophes naturelles parues au Journal Officiel (prim-net)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
	27/05/1992	28/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	16/10/1992	30/12/1997
	29/06/1997	29/06/1997	17/12/1997	30/12/1997
	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
	11/06/2018	11/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
	01/01/1991	30/04/1998	22/10/1998	13/11/1998
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydrations des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
	01/07/2005	30/09/2005	07/10/2008	10/10/2008
	01/01/2006	31/03/2006	07/10/2008	10/10/2008

Catastrophes naturelles

De nombreux épisodes d'inondations et de coulées de boues ont touché la commune et ont fait l'objet d'arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles. Douze catastrophes naturelles ont fait l'objet d'arrêtés (cf. tableau ci-contre).

La commune comporte des zones sensibles aux remontées de nappes, qui constituent le risque le plus important d'inondation pour le territoire. Les zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe sont situées au niveau du secteur Chemin des Prés, de la Gare de Wissous, du centre-ville et au sud de la commune, dans des secteurs agricoles.



- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

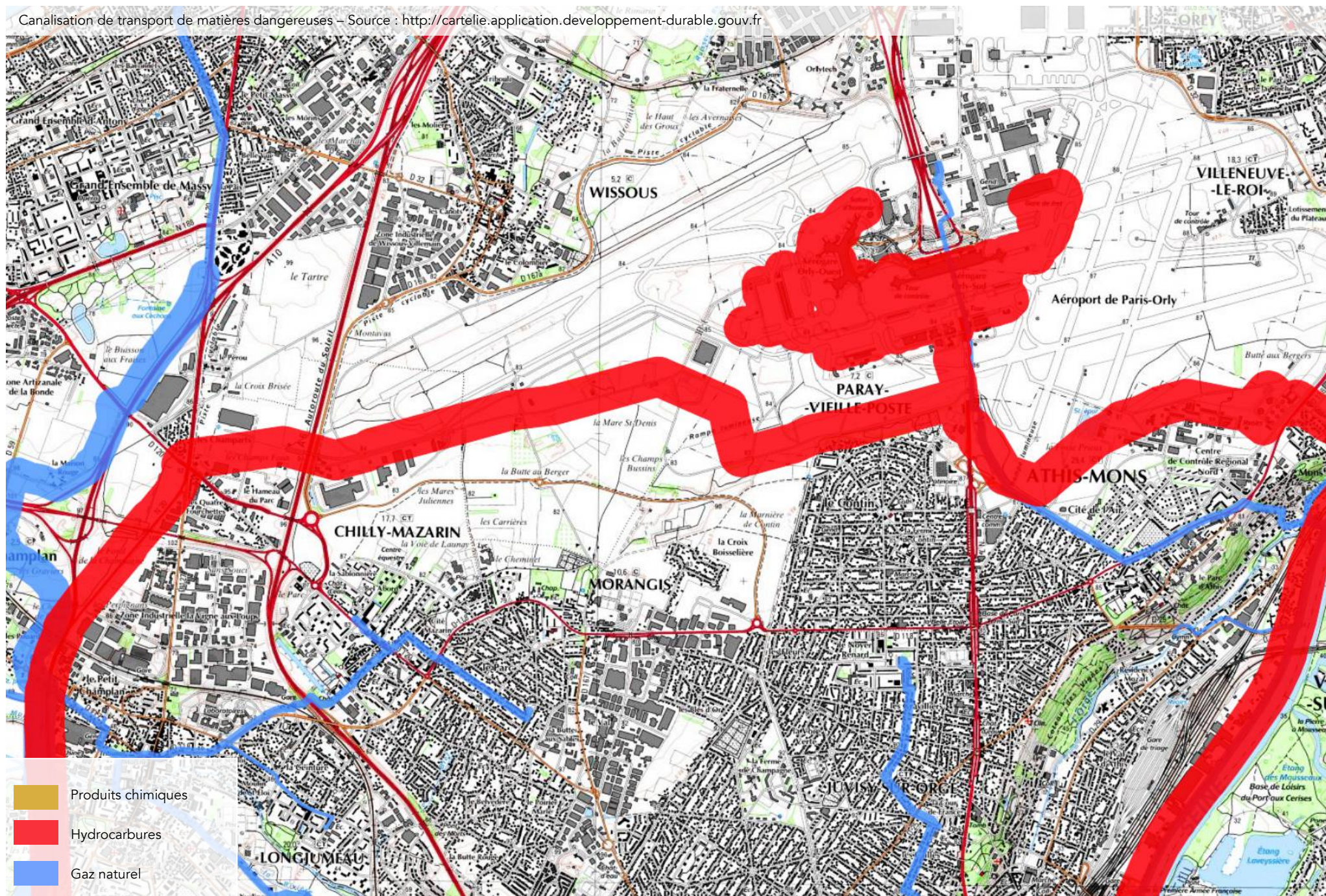


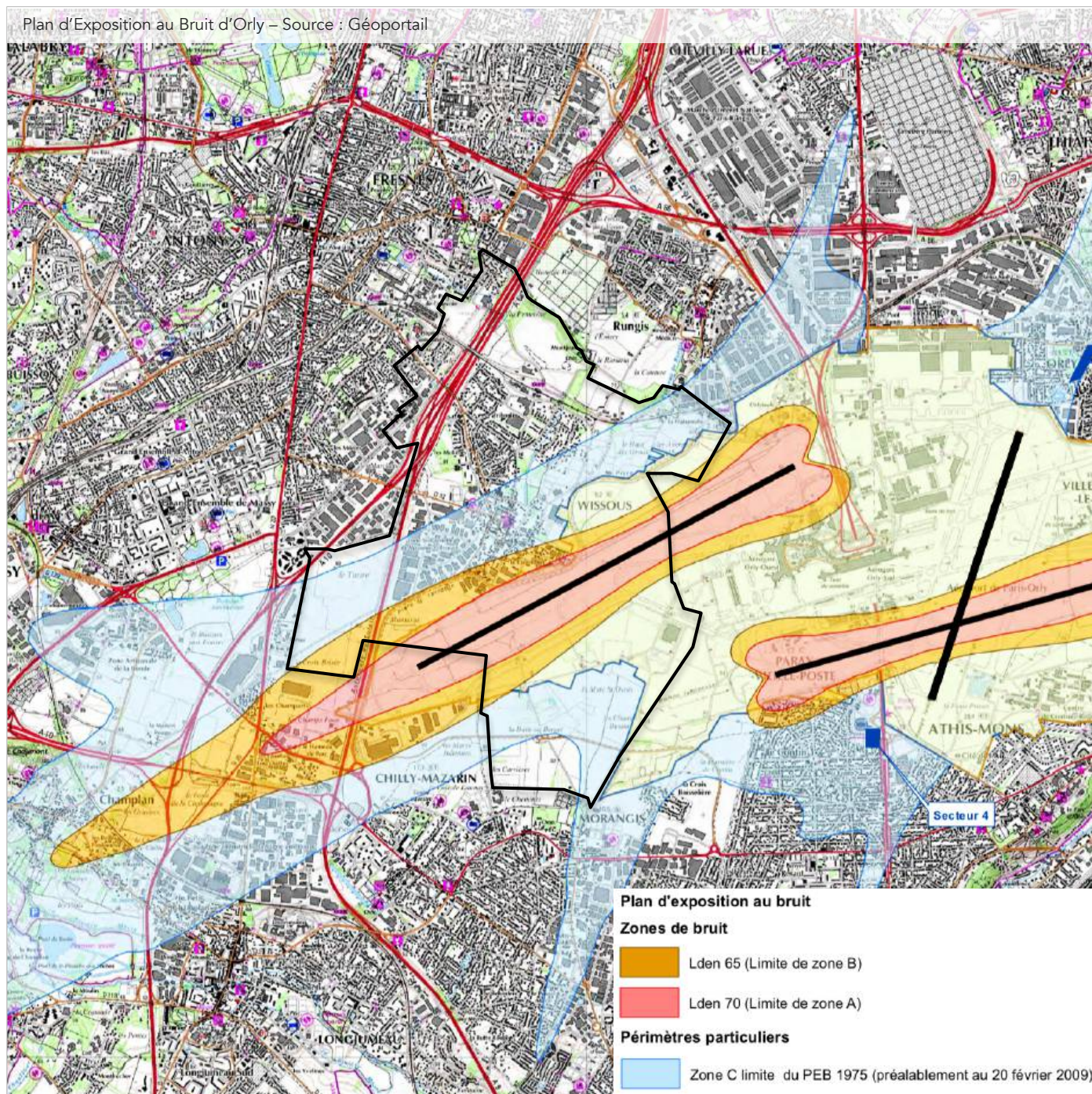
- **Inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués** : 63 sites potentiellement pollués (BASIAS) sont recensés dans la commune de Wissous. Un tableau de synthèse est fourni en annexe du présent document. Aucun site BASOL n'est présent sur le territoire communal.
- **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** : selon le Porter à connaissance de l'Etat, la commune compte 12 ICPE à autorisation et/ou enregistrement au titre de la législation des installations classées dont 5 sont susceptibles de générer des effets thermiques en dehors des limites de propriété en cas d'incendie : SIV nature et découverte, Transgourmet opérations, Entrepôt ranger, FNAC logistique, Distribution Casino.
- **Canalisations de transports de matières dangereuses (source : Porter à connaissance de l'Etat)** : la commune de Wissous est concernée par deux canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par les sociétés TRAPIL et SMCA. Celles-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur des projets de construction situés à proximité.

Liste des installations classées – Source : Ministère de la transition écologique et solidaire – 2018

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
AFM	91320	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso
ENTREPOTS RANGER PARIS SUD	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
FNAC LOGISTIQUE	91320	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso
FNAC LOGISTIQUE	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
KUEHNE+NAGEL	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
LAFARGE BETONS Vallée de Seine	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
PAPREC CHANTIER	91320	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso
POMONA EPISAVEURS	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
PREST-LOGISTIQUE	91320	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso
SAMADA	91321	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso
SIV	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
SOCIETE WISSOUS LOGISTIQUE	91320	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso
TRANSGOURMET OPERATIONS	91320	WISSOUS	Enregistrement	Non Seveso
VARACHAUX	91320	WISSOUS	Autorisation	Non Seveso

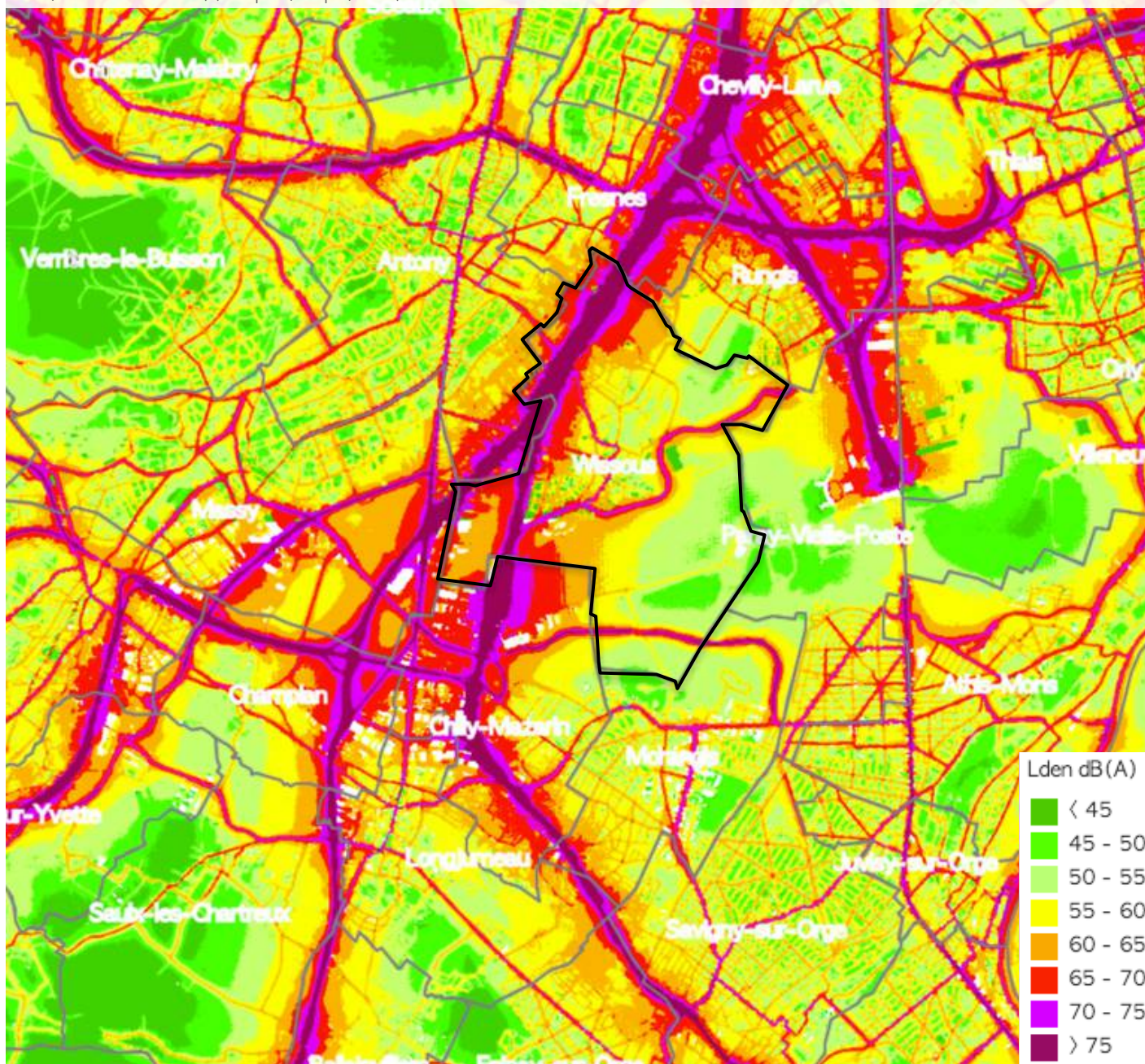
Canalisation de transport de matières dangereuses – Source : <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr>





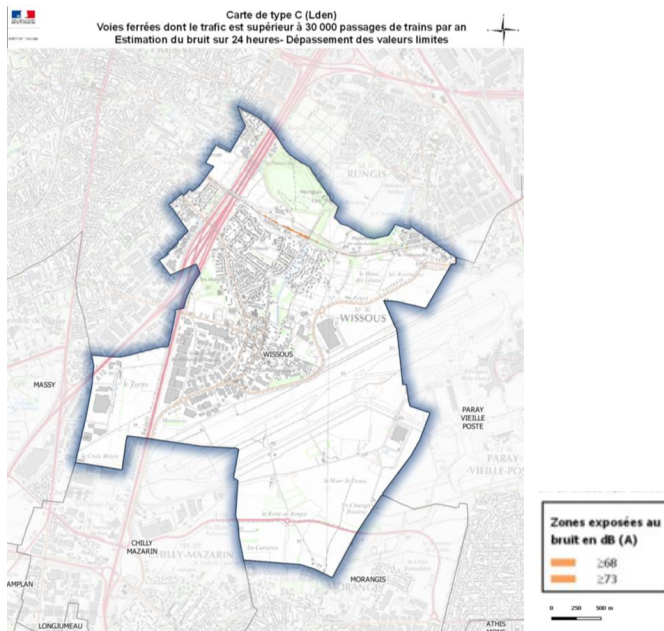
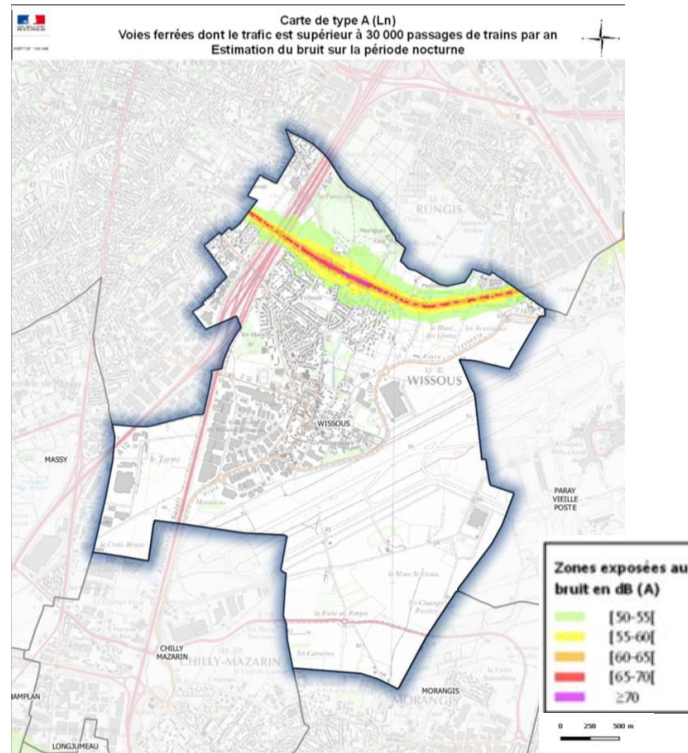
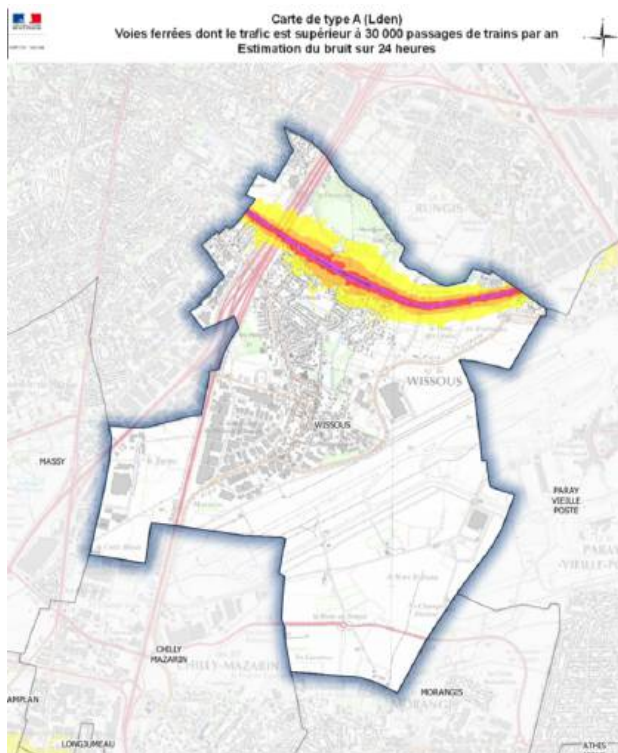
- Le PEB de l'aéroport d'Orly a été approuvé le 21 décembre 2012 par arrêté inter-préfectoral n°2012/4046. Il concerne 14 communes en Essonne dont Wissous.
- Le plan d'exposition au bruit est découpé en 4 zones : 3 zones A, B, et C, dans lesquelles différentes restrictions à l'urbanisation s'appliquent, et une zone D qui prévoit une obligation d'information et des normes d'isolation acoustique applicables aux constructions neuves. Le code de l'urbanisme aménage cependant quelques dérogations aux restrictions qu'il impose. De manière générale, les constructions à usage d'habitation sont interdites dans les zones du PEB, sauf pour les exceptions suivantes :
 - Dans les zones A et B, considérées comme des zones de bruit fort, seuls peuvent être autorisés les logements et les équipements publics ou collectifs liés à l'activité aéronautique, les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles et commerciales admises dans la zone et les constructions nécessaires l'activité agricole.
 - A l'intérieur des zones C, considérées comme des zones de bruit modéré, seules les constructions individuelles non groupées sont autorisées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et dès lors qu'elles n'accroissent que faiblement la capacité d'accueil du secteur ; dans les zones A, B et C, la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée et la reconstruction sont admises à condition qu'elles n'impliquent pas d'accroissement de la capacité d'accueil d'habitants.
 - La zone D n'implique aucune restriction à l'urbanisation.

Carte de bruit stratégique sur la commune de Wissous : niveaux sonores représentant l'indicateur de bruit Lden sur une journée complète (6h-18h, 18h-22h et 22h-6h) (Bruitparif, atopia, 2019)



Des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport routières et ferroviaires

- La politique de lutte contre les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : le classement sonore des infrastructures de transports terrestres issu de la loi n° 92 -1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et les cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement issu de la directive européenne n°2002 49-CE du 25 juin 2002.
- Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires.
- La transposition en droit français de la directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement) a introduit l'obligation de réalisation de « cartes de bruit » aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations ainsi que de « Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement » (PPBE).
- Sur la carte ci-joint, sont classées, toutes les routes dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal). Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords.
- La commune de Wissous se situe le long de trois axes routiers très fréquentés : l'autoroute A6, la départementale D167 et la départementale D118. La proximité avec un tel réseau routier, en plus des nuisances provoquées par l'aéroport, impacte énormément toute la partie ouest de la ville.



Une planification en faveur de la prévention du bruit et en faveur de la santé

- Le département de l'Essonne a approuvé le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières nationales et autoroutières 2e échéance le 12 décembre 2015. Le PPBE 3e échéance a été approuvé par le département de l'Essonne le 3 février 2020.
- Dans ce dernier, les routes départementales RD 118, RD 167, RD 167A sont identifiées, pour Wissous, comme des routes ayant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an.
- Parallèlement, le troisième Plan régional santé environnement (2017-2021) a été approuvé fin 2017. Les troisièmes plans régionaux santé environnement (PRSE) déclinent de manière opérationnelle les actions du PNSE3, tout en veillant à prendre en compte les problématiques locales et à promouvoir des actions propres aux territoires. Le PRSE Île-de-France s'articule en 4 axes :
 - Axe 1 : « Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé »
 - Axe 2 : « Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé »
 - Axe 3 : « Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé »
 - Axe 4 : « Protéger et accompagner les populations vulnérables »

ANNEXES

LISTE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Liste des sites BASIAS

Nom Usuel	Etat d'activité	Régime	Régime Seveso	Commune d'exploitation	Adresse	Complement Adresse	Code Postal
SARL MA LOGISTICS	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	VIRY CHATILLON	169, route de Fleury		91170
SATELEC	Cessation déclarée		Non Seveso	VIRY CHATILLON	24 avenue du général de Gaulle		91170
SIMASTOCK	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	VIRY CHATILLON	30/48 avenue du président Kennedy		91170
SNC SEH LECLERC VIRYDIS	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	VIRY CHATILLON	Le Moulin de Viry	Route de Fleury	91170
SNI	En fonctionnement		Non Seveso	VIRY CHATILLON	4, ALLEE ARTOIS		91170
SOCCRAM (ex TECNI)	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	VIRY CHATILLON	2, rue de la Grande Borne	ZUP de la Grande Borne	91170
SOFAJOINT	Récolement fait		Non Seveso	VIRY CHATILLON	3, rue de Seine		91170
SPECIAL EMAIL	A l'arrêt		Non Seveso	VIRY CHATILLON	1 RUE DE PASTEUR		91170
SVT STE VERRERIE THERMOMETRIE	Cessation déclarée		Non Seveso	VIRY CHATILLON	19 RUE ACHILLE ROBELTI		91170
TEAK RECYCLAGE	A l'arrêt		Non Seveso	VIRY CHATILLON	57 avenue du Président Kennedy		91170
TOTAL MARKETING SERVICES	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	VIRY CHATILLON	La grande Borne	29, route de Fleury N445	91170
TRANSPORTS REUNIS (ex.PORT LONGUET)	A l'arrêt		Non Seveso	VIRY CHATILLON	5 quai de châillon	15 rue carnot	91170
URBAINE DE TRAVAUX	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	VIRY CHATILLON	2 ROUTE NATIONALE		91170
VAN DEN BROUCKE ANDRE JULIEN	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	VIRY CHATILLON	112 BLD GABRIEL PERI		91170
VULCAIN	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	VIRY CHATILLON	23, rue de Ris		91170
WLAZLO	En fonctionnement		Non Seveso	VIRY CHATILLON	10 avenue du Commandant Barré		91170
WLAZLO MECANIQUE PLUS	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	VIRY CHATILLON	57 avenue Kennedy		91170
ZAJDERMAN ALBERT	En fonctionnement		Non Seveso	VIRY CHATILLON	151 RN 7		91170
ACI	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	14-16 BLD ARAGO		91320
ADP Bât 510	Récolement fait		Non Seveso	WISSOUS	Zone périphérique ouest		91320
AFM	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	4, route de Morangis	ZI le Colombier	91320
AGILIS	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Aéroport de Paris Orly		91320
AIR AUTO PARC	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	30 rue Victor Baloché		91320
ALBATROS (VOIR SCI EMP)	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	2 RUE LAVOISIER		91320
BETONS DE PARIS	Cessation déclarée		Non Seveso	WISSOUS	Chemin des Meuniers	Gare SNCF	91320
BIEVRE BUS MOBILITES(ex LES CARS BRIDET)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	15 Ave Ampère		91320
CAILLEAU	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	56 route d'Antony		91320
CENTHOR	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Rue Didier Daurat	Zac du Haut Wissous	91320
CFROID (ex JD SAS)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Avenue Jeanne Garnerin		91320
CHEVALLIER Menuiserie	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	35 rue du Général de Gressot		91320
COBATER	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	2, chemin de la Hunière		91320
COLAS Ile de France Normandie	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Plate forme ADP	Aéroport Orly	91320
COLAS PROJECTS	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Rue du Berger		91320
COMBOT	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	CHEMIN DES MEUNIERES		91320
DEB ARMA	Récolement fait		Non Seveso	WISSOUS	25 Ave Ampère		91320
DM PHOTOGRAVURE WISSOUS	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	7, RUE DES PYRENEES		91320
DODECA	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	Rue du Saule Trapu	Voie de MASSY	91320
DOMALAIT	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	RUE DU COLOMBIER		91320
ENTREPOTS RANGER PARIS SUD	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	18, boulevard Arago		91320
EQJOM (ex ORSIMA,ORSA) centrale béton	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Sentier de Contin	forage eau route Butte aux Bergers	91320
EUROVIA Wissous/Paray V. Poste	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	rue du Berger		91320
FENOUILLET-BRIDET	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	14 Ave ampère - ZI DE VILLEMILAN		91320
FNAC LOGISTIQUE	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	Wissous 1 - ZAC du Haut de Wissous	3 RUE CHARLES LINDBERGH	91320
FNAC LOGISTIQUE	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	575 à 619 Rue du Berger		91320
FPGL WISSOUS DEVELOPPEMENT	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Rue Hélène Boucher	ZAC du Haut Wissous 2	91320
FREIXINHO	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	18 Ave Ampère		91320
FREIXINHO	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	RUE DU PONT DE PIERRE	ancien chemin départemental d'Antony	91320

LISTE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Nom Usuel	Etat d'activité	Régime	Régime Seveso	Commune d'exploitation	Adresse	Complement Adresse	Code Postal
G2I	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	RUE BERTHELOT		91320
GARAGE BIENVENUE	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	17 ROUTE D ANTONY		91320
GAUTIER MERRET TRANSPORTS	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Parc d'activités des Arvenaises		91320
GEODIS BM (ex LAPEYRE)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	8 Bd Arago	ZI Villemilan	91320
GOUBAULT	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	7, Boulevard l' Europe		91320
GROSJEAN société	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Chemin des Prés	Zac de Montavas	91320
HERTZ EQUIPEMENT	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	54 ROUTE D'ANTONY		91320
HYGIENE OFFICE	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	4 RUE PELLETIER		91320
ICADE (ex SOCOMIE) Bât. NAGOYA	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	RUE DES PYRENEES	Bât. NAGOYA	91320
IMMOBILIERE DE DISPATCHING BIOLOGIQUE	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Parc des Avernaises		91320
KUEHNE+NAGEL (ex ACR Logistics)	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	1, boulevard Arago	Z.I. de Villemilan	91320
LA POSTE	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	AEROPORT ORLY	ZONE NORD OUEST	91320
LAFARGE BETONS	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	Route de la Butte aux Bergers	Route de service sud	91320
Ldéclaration contrôlée SABLE (ex SCI EMP ex.SALVESEN)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	2-4 rue Lavoisier		91320
LE VILLAGE Garage Renault	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	rue de la Méridienne		91320
LES CARS MARTIN	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	9 Ave Ampère		91320
LEX MANUTENTION	En fonctionnement	non classée	Non Seveso	WISSOUS	17 Ave Ampère		91320
MERCEDES BENZ FRANCE	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	17 RUE MARCELIN BERTHELOT		91320
MONDEXPORT GRAND PARIS	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	4 BLD DE L'EUROPE		91320
ND DISTRIBUTION (ex DARFEUILLE) GPL	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	6 ROUTE DE MORANGIS		91320
ND SERVICES (ex DARFEUILLE) HYDROCARBURE	Récolement fait		Non Seveso	WISSOUS	6 ROUTE DE MORANGIS		91320
OLANO SERVICES	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	rue Didier Daurat et Ave Jeanne Garnerin		91320
ORLY AIR TRAITEUR (OAT)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Rue de la Butte aux Bergers		91320
ORLYVAL RATP	En fonctionnement	non classée	Non Seveso	WISSOUS	CHEMIN DES MEUNIERES		91320
ORSIMA HOLCIM forage eau	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	Route de la Butte aux Bergers		91320
OTUS ex OTN OMNIUM TRANSP. NETTOIEM	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	31 Ave Ampère	Zone de Villemilan	91320
OTUS VEOLIA	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Voie des Morvilliers		91320
OXYFRANCE	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	56 rue Victor Baloché		91320
PAPREC (ex CHEZE)	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	voie des jumeaux		91320
PAPYRUS	Cessation déclarée		Non Seveso	WISSOUS	11, rue Gilbert Robert		91320
PARIS BTP	Cessation déclarée		Non Seveso	WISSOUS	18 Ave Ampère	ZI de Villemilan	91320
PARIS VOYAGE	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	54 VOIE DES GROUX		91320
PETIT	En fonctionnement	non classée	Non Seveso	WISSOUS	33 Ave Ampère		91320
PICHETA	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Rue du Berger		91320
POLYFACETTE	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	9 Ave Ampère	Z.I de Villemilan	91320
POMONA	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	8 rue des Pyrénées	45 rue des Vosges	91320
POMONA EPISAVEURS	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	Rue Helène Boucher		91320
PREST LOGISTIQUE (ex CARLAP)	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	11-13 bd de l'Europe/68 rue G Bigourdan	BP 46	91320
PREVOTEAU	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	rue du Pont de Pierre		91320
PRINCESSE TAM TAM Sté	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	39, rue Maurice Gunsbourg		91320
PRO PAL (ex RACINE LOGISTIQUE)	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	10-12 rue Lavoisier		91320
PSI	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	61, RUE VICTOR BALOCHE		91320
RECYCLAGE SERVICE POTS	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	21 rue André Dolimier		91320
S.E.T. ENVIRONNEMENT	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	1, Impasse Branly	BP 36	91320
SAIP	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	21 route de Paray		91320
SALVESEN Christian voir LDC SABLE	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	2/4 rue Lavoisier		91320

LISTE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Nom Usuel	Etat d'activité	Régime	Régime Seveso	Commune d'exploitation	Adresse	Complement Adresse	Code Postal
SAMADA	En construction	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	Rue de la Croix Brisée	ZAC du Haut de Wissous II	91321
SCAPMAREE	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	5 bis rue Marcelin Berthelot		91320
SCI D'INDUSTRIE	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	2, BLD DE L'EUROPE		91320
SCI LITTHIK	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	Zac du Haut de Wissous		91320
SCI MASSOUTRE	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	ZAC DE VAULORIN		91320
SCREG centrale enrobage temp	Récolement fait		Non Seveso	WISSOUS	Aéroport Orly	zone Sud-Ouest	91320
SEGEX ex MOLEX FRANCE	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	4 BLD ARAGO	ZI DE VILLEMILAN	91320
SERVAIR	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	RUE DE LA BUTTE AUX BERGERS		91320
SESI	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Route d'Antony	Rue du Pont de Pierre	91320
SIV-NATURE ET DECOUVERTES	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	14-16 avenue Arago		91320
SMGT	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	17, rue Gilbert Robert		91320
SO.FRI.PA	En construction	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	rue Hélène Boucher	Lot n°8 Zac du Haut Wissous 2	91320
SO.FRI.PA	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	WISSOUS	Rue de la Croix Brisée	ZAC des Haut Wissous 2	91320
SOCIETE WISSOUS LOGISTIQUE	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	route de la butte au Berger	Zone de Fret Ouest Aéroport Paris Orly	91320
SOCOMIE SILIC	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Rue du Morvan/rue du jura	Immeuble H1	91320
SODEARIF -Bât ZC- Centre de Vie	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	Zac des hauts de Wissous	Allée du Parc	91320
SODEARIF Bâtiment 3	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	ZAC des Hauts de Wissous	Bâtiment 3	91320
SODEARIF Bâtiments 4 et 5	En fonctionnement	non classée	Non Seveso	WISSOUS	ZAC des Hauts de Wissous	Bâtiments B4 et B5	91320
SODEARIF Bâtiments B1 et B2	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	ZAC des Hauts de Wissous	Bâtiments B1 et B2	91320
TAILLEUR	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	WISSOUS	18/20 boulevard arago	ZI DE VILLEMILLAN	91320
TECHNIQUE SERV MANUTENTION (ex BOUVERON)	Cessation déclarée		Non Seveso	WISSOUS	49 rue Victor Baloché		91320
TRAME Ets	En fonctionnement		Non Seveso	WISSOUS	Casse automobiles	Voie des groux	91320
TRANSFOURMET OPERATIONS	En fonctionnement	enregistrement	Non Seveso	WISSOUS	10/12, boulevard Arago	BP 65 - ZI Villemilan	91320
VALMONDE INDUSTRIE	A l'arrêt		Non Seveso	WISSOUS	6 BLD ARAGO	ZI DE VILLEMILAN -	91320
VARACHAUX	En fonctionnement	autorisation	Non Seveso	WISSOUS	23 route de Paray		91320
VAYSSE PNEUS	En fonctionnement	non classée	Non Seveso	WISSOUS	5, rue Marcelin Berthelot		91320
VIKIDIS	En fonctionnement	non classée	Non Seveso	WISSOUS	11 rue Marcelin Berthelot		91320
WISSOUS DISTRIBUTION ex GRANDCHAMP	Cessation déclarée		Non Seveso	WISSOUS	Route d'Antony		91320
ABP (ex ALFATHERM exCARDONNEL CHAUFFAGE)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	résidence la grande prairie	53 rue François Boucher	91330
AGENCE FRANCILIENNE D'EXPERTISE	En fonctionnement		Non Seveso	YERRES	47 bis, rue Royale		91330
ALFATHERM (rés. du Parc)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	résidence du Parc	48, rue Henri Barbusse	91330
ALFATHERM (rés. Roseraie)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	résidence la Roseraie	17 - 43 rue Gabriel Péri	91330
ANDESCO	En fonctionnement		Non Seveso	YERRES	3, IMPASSE DES ECUREUILS		91330
CARLES ET FILS - TOTAL	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	20 RUE GABRIEL PERI		91330
CFBEI COMP FRANC BRITAN ENC IM	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	YERRES	31 RUE ELISABETH		91330
CGAT	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	YERRES	Résidence les Godeaux	95, rue Pierre Brossette	91330
COM AGGLO Val d'Yerres (piscine)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	2, rue Pierre de Coubertin		91330
DTION RGALE TELECOMMUNICATIONS	A l'arrêt		Non Seveso	YERRES	55, RUE ROYALE		91330
EAP	En fonctionnement		Non Seveso	YERRES	34 rue du Parc		91330
Eau du Sud Parisien ESP (Yerres)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	Allée de l'Etoile		91330
EHPS (SCI Jugues)	En fonctionnement		Non Seveso	YERRES	43-45, rue Jean Legrand		91330
FONCIA SEGG (ex SACUR)	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	résidence les Jardins de Concy	8, rue Pierre Loti	91330
GARAGE CORNEILLE	En fonctionnement	déclaration	Non Seveso	YERRES	2 BIS RUE CORNEILLE		91330
GARAGE DE L'ANCIENNE POSTE	A l'arrêt		Non Seveso	YERRES	6 avenue du Général Leclerc		91330
GARAGE DES ARCADES (M. WIRON)	En fonctionnement		Non Seveso	YERRES	RUE ROYALE		91330
INTERMARCHE - SA FAJAR	En fonctionnement	déclaration contrôlée	Non Seveso	YERRES	52, rue de Concy		91330
MANSUTTI-RAINIER	En fonctionnement		Non Seveso	YERRES	39, avenue Pasteur		91330